

ROB

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024



Sommaire

Introduction.....	4
I. LE CONTEXTE GENERAL	6
1) Les tendances macro-économiques nationales et internationales	6
a) Décélération de l'inflation	7
b) Les perspectives de croissance revues à la baisse pour 2024.....	8
c) La guerre en Ukraine et le conflit Israëlo-Palestinien	9
d) Une normalisation monétaire initiée en conséquence.....	9
2) Analyse financière 2023 des communes et EPCI	10
a) Une stratégie fiscale	10
b) Coté communal, un effet ciseau coté fonctionnement et des investissements toujours soutenus malgré un autofinancement en berne	11
c) Coté intercommunal : un résultat à l'équilibre.....	12
3) Loi de Finances 2024 : les principales mesures	13
a) Le coefficient de revalorisation des bases fiscales pour 2024	13
b) Les dotations du bloc communal et des EPCI et l'écrêtement.....	13
c) La fraction de TVA pour les EPCI et les Départements	14
d) Les mesures relatives au FPIC : une enveloppe toujours stable à 1 milliard d'€...	15
e) Un nouvel écrêtement de la DC RTP pour le bloc communal en 2024	16
f) Un soutien toujours conséquent à l'investissement.....	16
II. LE BUDGET GENERAL : PREPARATION BUDGETAIRE ET TENDANCES FINANCIERES 2024-2026.....	18
1) Eléments de contexte.....	18
1.a le projet de territoire.....	18
1.b l'audit et le pacte financier et fiscal.....	19
2) La section de fonctionnement	23
2.a Les recettes de fonctionnement.....	23
2.b Les dépenses de fonctionnement.....	26
2.c La tendance générale de la section de fonctionnement	32
2.d La prospective financière	33
2.d.a La rétrospective financière 2020-2023	33
2.d.b La prospective 2024-2026.....	35
3) La section d'investissement.....	37
3.a Les dépenses d'investissement.....	37
3.b Les recettes d'investissement.....	40
4) Les informations relatives à la dette	42
4.a Eléments de contexte.....	42
4.b Les éléments de dette de la CAPSO – budget général	43
4.c Les perspectives d'emprunt 2024.....	47

III.	LES BUDGETS ANNEXES	49
1)	Le Budget Développement économique	49
1.a	Le fonctionnement	49
1.b	L'investissement.....	50
1.c	La dette	52
2)	Le budget transport	55
2.a	Le fonctionnement	55
2.b	L'investissement.....	56
2.c	La dette	57
	Structure de la Dette (selon la charte Gissler)	58
3)	Le budget déchets	59
3.a	Le fonctionnement	59
3.b	L'investissement.....	60
3.c	La dette	61
4)	Le Budget eau potable	62
4.a	Le fonctionnement	62
4.b	L'investissement.....	63
4.c	La dette	64
5)	Le Budget régie eau potable	67
5.a	Le fonctionnement	67
5.b	L'investissement.....	68
5.c	La dette	69
6)	Le budget assainissement	71
6.a	Le fonctionnement	71
6.b	L'investissement.....	72
6.c	La dette	73
7)	Le budget de l'assainissement non collectif (ANC)	75
7.a	Le fonctionnement	75
7.b	L'investissement.....	76
7.c	La dette	76
8)	Le budget GEMAPI	77
8.a	Le fonctionnement	77
8.b	L'investissement.....	78
8.c	La dette	79
IV.	SYNTHESE GENERALE RELATIVE A LA DETTE (TOUS BUDGETS REUNIS)	83

Introduction

Créée le 1^{er} janvier 2017 par la fusion de 4 établissements publics de coopération intercommunale, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) regroupe 53 communes (109 055 habitants population DGF).

La collectivité exerce de nombreuses compétences, ce qui se traduit par un Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) ¹ de 0.511987, nettement supérieur à la moyenne nationale (0.395780).

L'exercice de ces missions est reparti sur 8 budgets jusqu'au 31 décembre 2023 : budget général, eau, régie eau, assainissement, assainissement non collectif, GEMAPI, développement économique, transports, ainsi que le CIAS.

Un budget annexe supplémentaire est créé à compter du 1^{er} janvier 2024 : collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant la forme et le contenu du débat.

Les objectifs du DOB sont les suivants :

- éclairer le vote des élus,
- discuter des orientations budgétaires de la collectivité,
- informer sur la situation financière.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (*Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT*).

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions,
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. En conséquence, toute délibération sur le budget qui n'aura pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité (TA Versailles 28/12/1993, commune de Fontenay-le-Fleury ; TA Montpellier 11/10/1995, M. Bard c/ commune de Bédarieux ; TA Lyon 07/01/1997, Devolve; TA Paris 04/07/1997, M Kaltenbach; TA Montpellier 05/11/1997, préfet de l'Hérault c/ syndicat pour la gestion du collège de Florensac).

¹ Le CIF est un indicateur qui permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne pouvant intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget (*T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/commune de Lisses*).

Le rapport d'orientation budgétaire comporte les informations suivantes :

- les orientations budgétaires envisagées par l'agglomération portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes et EPCI de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- à la structure des effectifs,
- aux dépenses de personnel comportant, notamment, des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- à la durée effective du travail dans l'établissement.
- L'évolution des dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

I. LE CONTEXTE GENERAL

1) Les tendances macro-économiques nationales et internationales

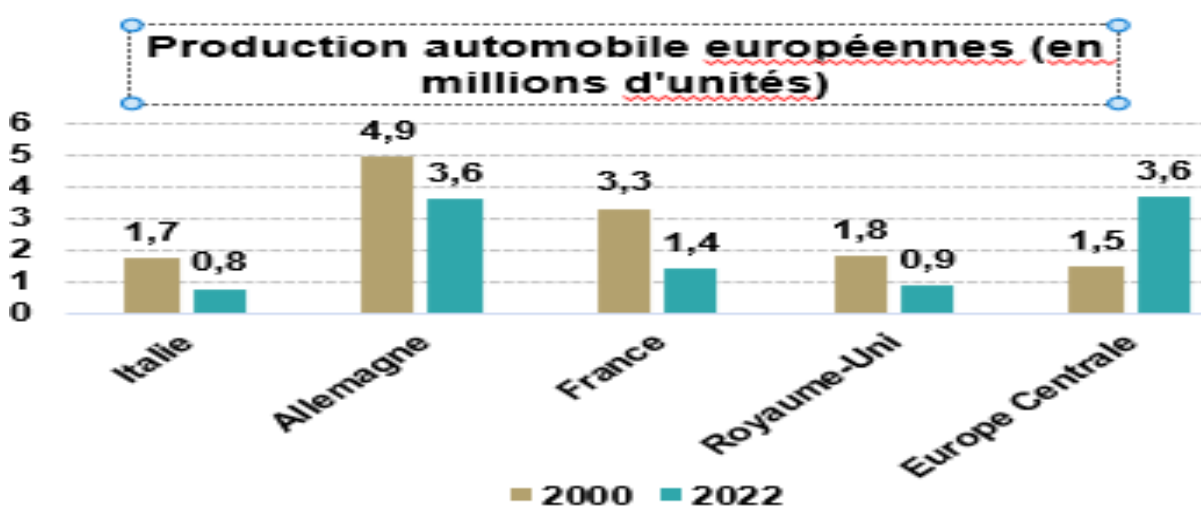
Le conflit Israélo-Palestinien, déclenché le 3 octobre dernier, risque d'avoir de « graves » conséquences économiques selon le Président de la Banque Mondiale. Depuis le début du conflit, la Banque mondiale et le FMI s'interrogent sur l'impact que peut avoir un tel conflit sur une économie internationale, déjà confrontée à son rythme de croissance le plus faible depuis plusieurs décennies.

Après le rebond enclenché par l'économie française en 2021 suite à la crise COVID, le déclenchement de la guerre en Ukraine, début 2022 a généré un renchérissement des prix des matières premières. Sous l'effet des mesures gouvernementales mises en place pour limiter la perte de pouvoir d'achat des ménages (bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité, ristourne sur les prix de l'essence), l'inflation 2022 était restée un peu plus contenue en France (7.1 % sur un an en novembre contre 10.0 % en zone euro).

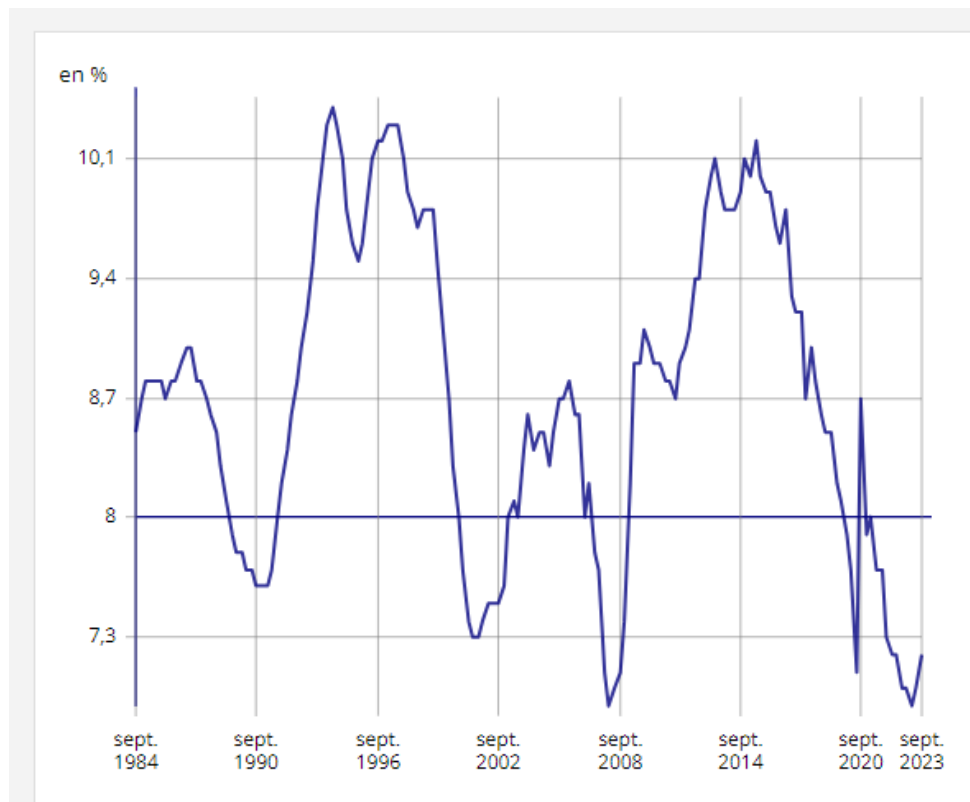
La situation de l'industrie automobile française est préoccupante. La crise du covid a provoqué une forte diminution de la production hexagonale, passée de 2,1 millions de véhicules en 2019 à 1,3 million en 2020. Cette chute de près de 40% n'a guère été rattrapée depuis, la production restant sous la barre du 1,4 million de véhicules.

En prenant plus de recul, la chute est bien plus dramatique : la France produisait 3,5 millions de véhicules en 2005. L'Europe dans son ensemble a été secouée par le covid. Mais les parts de marché de l'Hexagone n'ont cessé de s'effriter bien avant la pandémie, passant de 15% en 2011 à 13% en 2021.

L'industrie estime également que les efforts doivent se poursuivre pour améliorer la compétitivité de «l'offre France». Le coût horaire du travail au premier trimestre 2023 en France est très légèrement supérieur à celui de l'Allemagne, 42,80 € contre 42,50 €. Surtout, des pays comme l'Espagne, la Slovaquie ou la Slovénie, à l'intérieur de l'Europe, affichent un coût inférieur à 25 euros de l'heure. La différence est énorme.



En France, le taux de chômage est ressorti à **7,4%** au 3^{ème} trimestre 2023 (dopé par les mesures en faveur de l'apprentissage), légèrement supérieur à 2022 avec 7.3% mais historiquement bas.



a) Décélération de l'inflation

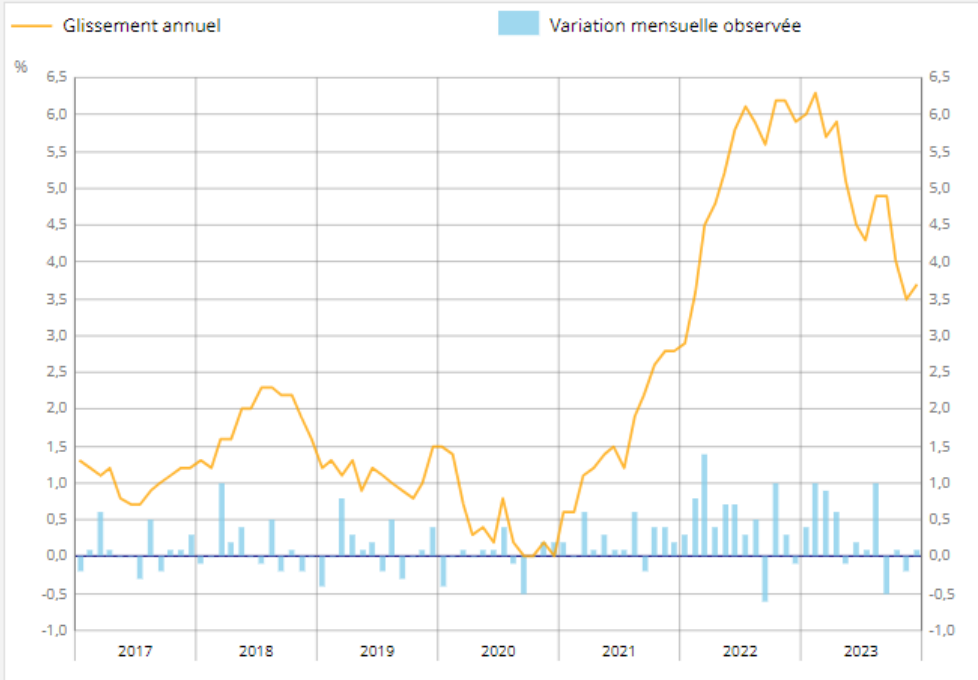
Sur le front de l'inflation mondiale, une décélération est amorcée en 2023 (+ 6.9 % estimée contre un pic à 8.7 % en 2022) sous l'effet notamment du resserrement des politiques monétaires.

En zone euro, le taux d'inflation annuel est estimé à 2.9 % en décembre 2023 contre 9.2% en 2022.

La France s'est distinguée par une inflation plus limitée en 2022 (5.9%), grâce au bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement. À l'inverse, la hausse du tarif réglementé du gaz en janvier 2023, puis de celui de l'électricité en février et en août, a exercé une pression haussière (+3.7%).

Affichant toujours un niveau élevé sur un an, la hausse des prix des produits alimentaires a commencé néanmoins à se tempérer. La détente sur les chaînes d'approvisionnement et le reflux des prix de l'énergie commencent aussi à se traduire par une accalmie des prix des produits manufacturés.

Évolutions de l'indice des prix à la consommation



2024 devrait connaître une nouvelle diminution de l'inflation estimée à environ 2,5 % portée par une moindre progression de l'alimentaire, une maîtrise des coûts liés à l'énergie et par les prix des services, très dépendant des coûts salariaux. Beaucoup d'économistes s'attendent toutefois à ce que les salaires augmentent plus vite que la hausse des prix.

b) Les perspectives de croissance revues à la baisse pour 2024

Le FMI estime que la croissance mondiale sera de 2,9% cette année, après avoir été de 3% en 2023 pour atteindre 3,1% en 2025. Cette dernière restera faible par rapport aux normes historiques, car la lutte contre l'inflation et la guerre en Ukraine pèsent sur l'activité.

Dernières projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale PROJECTIONS

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

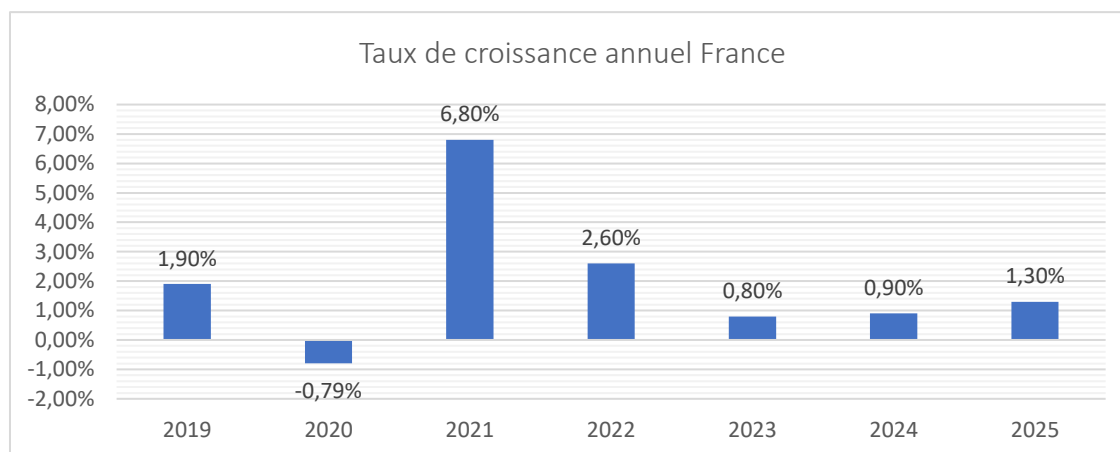
	2022	2023	2024
Production mondiale	3,5	3,0	2,9
Pays avancés	2,6	1,5	1,4
États-Unis	2,1	2,1	1,5
Zone euro	3,3	0,7	1,2
Allemagne	1,8	-0,5	0,9
France	2,5	1,0	1,3
Italie	3,7	0,7	0,7
Espagne	5,8	2,5	1,7
Japon	1,0	2,0	1,0
Royaume-Uni	4,1	0,5	0,6
Canada	3,4	1,3	1,6
Autres pays avancés	2,6	1,8	2,2

Source : FMI actualités

En France, on observe un ralentissement de la croissance en 2023 : **0.8%** versus 2.6% en 2022 selon la Banque de France. L'inflation a pesé sur la consommation des ménages et sur la capacité à investir des entreprises.

La Banque de France prévoit une croissance en 2024 plus faible que celle du FMI à **0,9%** tirée par la consommation des ménages, sous l'effet du repli de l'inflation, bénéfique au pouvoir d'achat, des salaires, et de la baisse du taux d'épargne.

Les prévisions de croissance pour 2025 ont été revues à la baisse : 1,3% prévu contre 1.5% estimé en juin 2023 sous l'effet de l'amélioration de l'investissement privé, car l'effet du resserrement des conditions monétaires et financières serait moindre.



c) La guerre en Ukraine et le conflit Israëlo-Palestinien

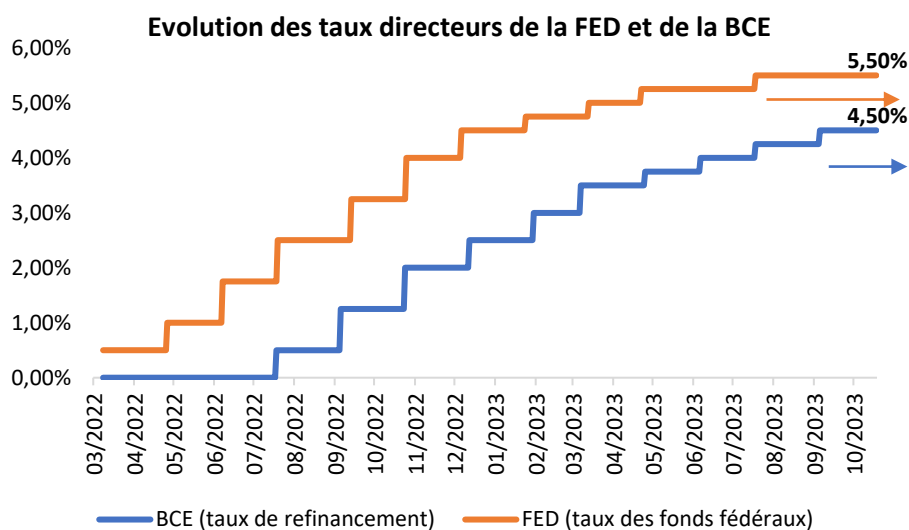
Le conflit qui s'éternise depuis le 24 février 2022, a généré une poussée inflationniste sans précédent depuis les années 1980 ainsi qu'une remontée des taux d'intérêts auxquels, l'économie française a plutôt bien résisté grâce au soutien public qui a permis aux ménages d'amortir en partie les chocs de prix et aux entreprises de préserver à peu près leur trésorerie, avec toutefois une forte disparité sectorielle. D'autre part, le retournement des prix de l'énergie à l'automne 2022 (notamment du gaz et de l'électricité) sous l'effet de l'adaptation de la demande à une nouvelle donne en termes de prix et d'une réorientation géographique des approvisionnements européens en gaz à contribué également au maintien de l'économie Française.

Le conflit entre Israël et le Hamas n'est pas resté sans conséquence sur le marché du pétrole. Les mouvements haussiers du début du 4^e trimestre 2023 (93.68€) se détendent lentement. Au 16 janvier 2024, le prix du baril a retrouvé son niveau de début 2022. (72.41€ contre 75.79€)

d) Une normalisation monétaire initiée en conséquence

La FED (US) a relevé 4 fois ses taux en 2023 pour atteindre la fourchette de **5.25%-5.50%**. Pour 2024, elle envisage un taux directeur à 4.6%, pour 2025 à 3.6% et pour 2026 à 2.9%

La BCE a augmenté 5 fois son taux de refinancement en 2023 passant de 2.5% à 4.5 %.



2) Analyse financière 2023 des communes et EPCI

a) Une stratégie fiscale

L'analyse des évolutions des équilibres financiers du bloc communal conditionne l'ensemble des évolutions des collectivités locales. En effet, communes et intercommunalités portent l'essentiel des services de proximité, ainsi que la majorité des investissements publics locaux.

L'exercice 2023 amplifie, sur certains points, et atténue sur d'autres, les mouvements déjà enregistrés au cours des deux années précédentes. Si certaines analyses destinées au grand public ont mis l'accent sur des évolutions prévisibles (l'importance du levier sur le foncier bâti), celles-ci doivent être relativisées pour mettre aussi en évidence la recherche de sources multiples de financement. La très grande majorité des communes ont maintenu leurs taux, considérant que l'augmentation de leurs bases ne nécessitait pas de la part des propriétaires contribuables d'effort supplémentaire. Quant aux EPCI, qui avaient les deux années précédentes recouru au levier fiscal sur le foncier bâti de manière importante (plusieurs d'entre eux abandonnant le taux nul), ils y ont nettement moins fait appel en 2023.

Mais l'exercice 2023 enregistre également la suite de la montée en charge de la fiscalité spécifique : qu'il s'agisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) avec un taux moyen en croissance de 1,4 %, du versement mobilité (VM), de la taxe de séjour ou de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), dont les taux connaissent à l'occasion une augmentation. Il s'agit également de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI, instituée désormais dans les trois quarts des EPCI), dont le produit augmente à nouveau. Son montant étant doublement plafonné, une poignée d'EPCI seulement a voté un montant supérieur à 25 € par habitant.

b) Coté communal, un effet ciseau coté fonctionnement et des investissements toujours soutenus malgré un autofinancement en berne

En 2023, l'effet de ciseau entre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement devrait se creuser.

Les dépenses de fonctionnement enregistreraient une évolution quasiment similaire à celle de 2022 (+ 5,5% après + 5,6%). Les effets directs (les achats) et indirects (les hausses de salaires) de l'inflation perdureraient en 2023. Le fort dynamisme des charges à caractère général (21,4 milliards d'euros) se confirmerait en 2023 (+ 9,0% après + 10,9%). Ces dépenses sont composées pour plus d'un tiers des achats de matières et fournitures.

En 2022, la forte hausse des prix de l'énergie avait pu être limitée pour une partie des communes grâce au bouclier tarifaire ; celui-ci a été reconduit et élargi en 2023, mais avec une limitation de la hausse des tarifs réglementés de vente (TRV) portée à 15 % (contre 4 % sur 2022) et complétée d'une autre augmentation de 10 % en août 2023 (à noter, les tarifs du gaz ne bénéficient pas de ce bouclier).

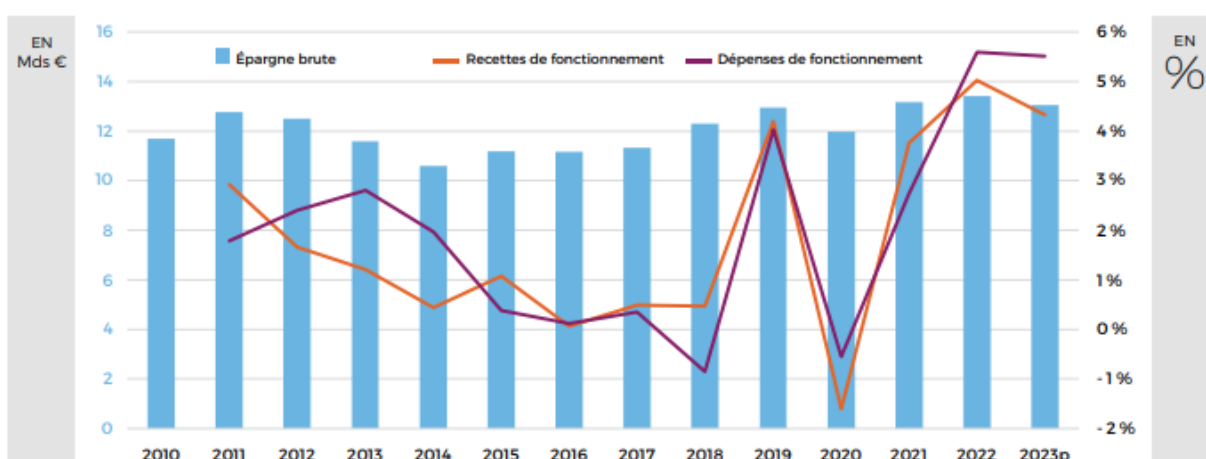
Les communes non concernées par ce mécanisme bénéficient en revanche de « l'amortisseur électricité » par lequel l'État prend en charge une partie de la facture. Mais si ces éléments limitent les très fortes hausses, les communes continuent d'absorber la croissance des prix. Par ailleurs, les prix de l'alimentaire poursuivent leur progression. Enfin, les contrats de prestations de services, qui pèsent pour 10 % dans les charges à caractère général, pourraient subir le contrecoup de l'inflation et enregistrer d'importantes revalorisations

La décrue des intérêts de la dette, continue depuis 2015, s'arrêterait en 2023 avec une augmentation de 14,7 % due à une nette remontée des taux depuis 2022.

Les recettes de fonctionnement progresseraient de 4,3 % essentiellement sous l'effet de recettes fiscales dynamiques.

Évolution de la section de fonctionnement des communes

© La Banque Postale



Source : balances comptables DGFIP, budgets principaux des communes.

Malgré cette contraction des marges de manœuvre financière, les communes ont poursuivi leurs investissements, rompant avec le cycle électoral traditionnellement observé. En effet, si l'année 2020 a marqué une forte baisse (- 16,3 %), les dépenses ne cessent d'augmenter depuis (+ 6,0 % en 2021, + 10,8 % en 2022 et + 7,8 % prévus en 2023).

L'augmentation des coûts de la construction et des travaux publics explique une partie de cette hausse mais cette dernière est aussi le fait de l'engagement des communes dans de nouveaux projets dont la réalisation est notamment nécessaire au regard des défis de la rénovation du patrimoine et de la transition écologique. Ils sont aussi rendus possibles par l'octroi de subventions, des crédits du plan de relance et du fonds vert.

c) Coté intercommunal : un résultat à l'équilibre

Au 1^{er} janvier 2023, la France compte 1 255 groupements. En 2023, leur épargne brute se maintiendrait au niveau de 2022 (6,9 milliards d'euros, + 0,3%).

Les recettes de fonctionnement resteraient dynamiques, mais les dépenses de fonctionnement accéléreraient sensiblement. Ces dernières seraient en hausse de 5,6%, l'inflation se faisant encore nettement ressentir. Hors AC et DSC versées aux communes, la croissance serait de 7,6 %.

Les frais de personnel sont impactés par les différentes revalorisations salariales et mesures catégorielles intervenues en 2022 et 2023, ils augmenteraient de 6,5% (après + 7,0%) pour atteindre 12,1 milliards d'euros, représentant ainsi 27% des dépenses courantes (4 points de plus que 10 ans auparavant).

Les charges à caractère général franchiraient un nouveau palier avec une croissance de 12,5%, après + 6,2% en 2022.

Les prix de nombreux contrats de prestations de services intègrent des révisions à la hausse, comme les charges énergétiques liées aux compétences intercommunales (mobilité, gestion des déchets...) et les subventions versées aux associations ou aux organismes publics, évolueraient sur un rythme un peu supérieur à 2022 (+ 5,5% après + 4,5%), la revalorisation de leurs contributions, en lien avec l'inflation supportée par leurs partenaires, étant encore visible cette année.

Les intérêts de la dette interrompraient leur baisse entamée en 2016 avec une croissance significative de 20,7 %, résultat attendu de la forte hausse des taux d'intérêt de l'année passée.

Les recettes de fonctionnement, après déduction des reversements fiscaux aux communes augmenteraient de 4,9 % en 2023. Et des recettes fiscales attendues en hausse de 6,6 %.

Les groupements à fiscalité propre perdent cette année le produit de CVAE qui représentait 16 % de leurs impôts et taxes. Il est remplacé par une nouvelle fraction de TVA, faisant de cet impôt national partagé, leur principale recette qui progresserait, en 2023 sur un rythme plus faible que 2022.

Les investissements intercommunaux poursuivent leur montée en charge progressive depuis le début du mandat. Après une croissance de + 3,4% en 2021 puis + 7,3% en 2022, ils augmenteraient de 10,8% en 2023 pour atteindre 12,3 milliards d'euros. La hausse des coûts dans le secteur de la construction participerait à ce dynamisme mais l'effet volume serait également visible. Il serait notamment porté par les plus grandes structures, ces dernières assumant les projets lourds en termes de mobilité, de changement climatique ou de rénovation du patrimoine.

Le poids de l'intercommunalité à fiscalité propre dans la dette locale est estimé à 24%. Le résultat de l'exercice serait à l'équilibre, un très léger prélèvement sur le fonds de roulement d'environ 30 M€ pouvant éventuellement être observé.

3) Loi de Finances 2024 : les principales mesures

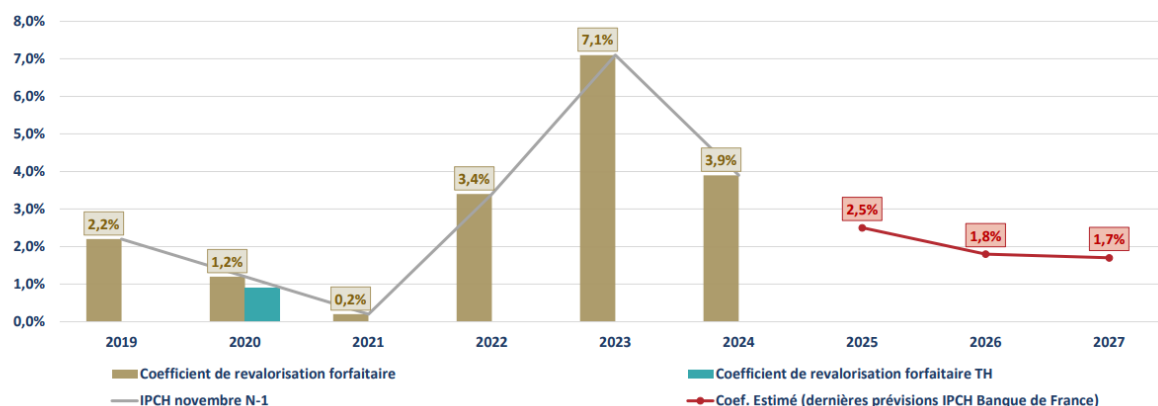
La Loi de finances 2024 pour les collectivités introduit comme chaque année une série de nouvelles mesures réglementaires et fiscales.

a) Le coefficient de revalorisation des bases fiscales pour 2024

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée. Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

L'IPCH de novembre 2023 est ressorti sur un an à **+3.9%**. C'est ce coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui s'appliquera pour l'année 2024. Sur le reste de la période, selon les dernières prévisions de la Banque de France, l'IPCH s'établirait à +2.5% en 2024, +1.8% en 2026 et +1.7% en 2027. Toutefois, ces prévisions s'appliquent uniquement sur les bases d'habitation et de locaux industriels (et non sur les bases dites professionnelles et commerciales).

Evolution du coefficient de revalorisation des bases fiscales



b) Les dotations du bloc communal et des EPCI et l'écrêtement

L'évolution de la dotation forfaitaire 2024 (27.2 milliards d'€) se fera exclusivement sur la variation de la population DGF N/N-1.

Evolution de la dotation forfaitaire 2023



Evolution de la dotation forfaitaire 2024



Elle comprend une augmentation de 320 M€ concentrée sur les dotations de péréquation reprises ci-dessous :

- **La dotation de solidarité urbaine** et de cohésion sociale (DSU) progresse de 140 M€ soit une hausse de 5.27%.
- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** progresse de 150 M€ soit une hausse de 7.22%, en 2024, le revenu par habitant pris en compte pour déterminer l'éligibilité à la fraction cible est celui constaté en moyenne sur les trois derniers exercices connus, plutôt que sur le seul dernier exercice.
- **La dotation d'intercommunalité (DI)**, perçue par les groupements à fiscalité propre, progresse de 90 M€ (comme chaque année depuis sa réforme en 2019) et s'établit à 1,773 Mds€. La baisse de la dotation de compensation part salaire atténue l'enveloppe supplémentaire de DI à hauteur de 60 M€, l'évolution réelle n'est donc que de 30 M€ pour l'intercommunalité.'

La DGF des EPCI est composée de deux parts : la dotation d'intercommunalité (dotation de base + dotation de péréquation) et la dotation de compensation (compensation part salaires).

On retrouve donc la garantie d'évolution de droit commun, applicable à tous les EPCI, qui permet de bénéficier d'au moins 95% de la dotation d'intercommunalité par habitant de N-1, et un plafond de 120% de l'année précédente.

S'ajoute également une garantie de non-baisse pour les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération dont le CIF est supérieur à 0,35 et pour les communautés de communes dont le CIF est supérieur à 0,5 (ce qui est le cas de la CAPSO).

La mesure d'écêtement de la dotation de compensation liée à la réforme de la dotation d'intercommunalité de 2019 était financée par un prélèvement sur la seconde part de la DGF des EPCI s'est éteinte en 2023.

Evolution de l'écêtement de la Compensation Part Salaires

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	PLF 2024
103M€	146M€	107M€	115M€	89M€	93M€	103M€	27M€	60M€
-1,9%	-2,8%	-2,1%	-2,3%	-1,8%	-1,9%	-2,19%	-0,58%	-1,3%

La Loi de Finances pour 2024 s'inscrit dans la continuité de la réforme de 2019.

c) La fraction de TVA pour les EPCI et les Départements

Depuis 2021, les EPCI et les départements reçoivent une fraction de TVA afin de compenser la perte de la taxe d'habitation (EPCI) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (Départements). Cette fraction, qui correspondait en 2021 au montant de la perte d'un panier fiscal 2020, est dynamique depuis 2022.

La loi de finances 2023 a compensé la suppression de la CVAE par l'affectation aux communes, intercommunalités et départements d'une nouvelle fraction de TVA.

	2023	2024 à 2027
ENTREPRISES	Taux CVAE réduit de moitié	Suppression progressive de la CVAE
COLLECTIVITE	Dès 2023, perte de la CVAE et compensations des exonérations de CVAE	



CVAE UNE COMPENSATION EN DEUX PARTS

Calcul de la compensation

	Calcul de la compensation
PART 1 : part individuelle fixe	Moyenne CVAE entre 2020 et 2023 + compensation d'exonération de CVAE entre 2020 et 2023
PART 2 : part « dynamique »	Reversement en fonction de l'évolution de la TVA nationale via le fonds national de l'attractivité économique des territoires (FNAET). Pour 2023 : 600 M€ répartis avec comme clé de répartition: 1/3 en fonction des bases de CFE et pour 2/3 sur en fonction des effectifs. Pour 2024 : le décret du 27 novembre 2023 reconduit la clé de répartition applicable en 2023

Pour l'année 2023, la TVA aurait progressé moins vite que prévu. Ainsi la fraction de TVA 2023 des EPCI progresserait de seulement +3,7% contre une prévision de +5,10% dans l'état fiscal 1259.

La première estimation de l'évolution de la TVA 2024 serait de + 4,5%. Il est proposé de rester prudent sur cette évolution et d'affecter 4% d'augmentation au budget 2024.

d) Les mesures relatives au FPIC : une enveloppe toujours stable à 1 milliard d'€

L'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est de nouveau maintenue à 1 milliard d'€ en 2024. Toutefois, malgré cette stabilité, des variations sont toujours à prévoir sur les montants individuels calculés.

Voici pour rappel la liste des modifications qui pourraient occasionner une variation du montant du FPIC prélevé ou reversé :

- Des transferts de compétences (impactant le CIF),
- L'évolution de la population DGF,
- L'évolution de la carte intercommunale au niveau national.

Les variations individuelles pourraient être amplifiées cette année par la révision des potentiels financiers, utilisés pour la répartition du FPIC

Deux mesures importantes prises en 2023 sont pérennisées en 2024 :

- la condition d'éligibilité liée à l'effort fiscal de l'ensemble intercommunal (celui-ci est dit « agrégé ») est supprimée. Depuis 2016, l'effort fiscal devait être supérieur à 1. Sans la mesure, de nombreux ensembles intercommunaux perdraient le bénéfice du FPIC dans les prochaines années ;
- la mise en place d'une garantie de sortie progressive de l'éligibilité au reversement du FPIC sur 4 années (90%, 70%, 50% puis 25% du reversement perçu l'année précédant la perte d'éligibilité). Jusqu'à présent, les ensembles intercommunaux perdant l'éligibilité au reversement du FPIC percevaient une garantie de sortie d'une année, égale à 50% de l'attribution perçue précédente.

Pour la CAPSO, on peut estimer que le montant 2024 sera stable par rapport à 2023.

e) Un nouvel écrêtement de la DCRTP pour le bloc communal en 2024

L'article 130 de la LF pour 2024 fixe le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) mais également les variables d'ajustement qui permettront de financer l'enveloppe normée. Les variables d'ajustement participent au financement des autres mesures de l'enveloppe normée. Le périmètre reste très fluctuant au gré des lois de finances, ces dernières évoluant presque tous les ans. Le bloc communal a définitivement perdu la DUCSTP en 2018 et subi un écrêtement du FDPTP jusqu'en 2019. Sa DCRTP aurait dû être écrêtée en 2018 avant un ultime retour en arrière de Bercy, mais 2019 et 2020 ont bien été marqué par un écrêtement de cette DCRTP. En 2021, 2022 et 2023 le bloc communal a été épargné.

En 2024, le bloc communal sera de nouveau mis à contribution via sa DCRTP pour un montant global de 14 M€, ce qui représente environ 26 000€ pour la CAPSO.

f) Un soutien toujours conséquent à l'investissement

- Pérennisation et augmentation du fonds vert

L'État renforce son soutien aux collectivités territoriales pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique, avec la prolongation et le renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert ». Celui-ci s'établit désormais à 2,5 Md€. Parmi les priorités, la rénovation des écoles.

	Enveloppe 2023	Enveloppe 2024	Éligibilité	Objet
Fonds vert	1,5Mds€	2,5Mds€	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	En priorité la rénovation des écoles Toutes actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

- Objectif de verdissement des dotations

Afin d'inciter les collectivités à orienter leurs investissements vers la transition écologique, « l'objectif de verdissement » des dotations est renforcé pour atteindre près de 0,5 Md€ soit 25% de l'enveloppe globale.

Engagé lors de la loi de finances 2023, l'objectif de financement de projets concourant à la transition écologique est accru pour la dotation de soutien à l'investissement local (de 25 % à 30 %) et introduit pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), avec des objectifs respectifs de 20 % et 25 %.

- Des enveloppes maintenues à un niveau historiquement élevé pour les quatre principales dotations d'investissement

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites pour un montant de 2 Mds€ réparti en quatre enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes : DSIL, DETR, DPV (politique de la ville) et DSID (départements).

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance vient également soutenir l'investissement public local à hauteur de 111 M€.

	2024
DSIL	570 M€ + 111M€ de DSIL exceptionnelle
DETR	1,046 Mds€
DPV	150 M€
DSID	212 M€

II. LE BUDGET GENERAL : PREPARATION BUDGETAIRE ET TENDANCES FINANCIERES 2024-2026

Précision méthodologique : dans l'attente de l'approbation des résultats de l'exercice, les données 2023 restent des éléments prévisionnels.

1) Eléments de contexte

1.a le projet de territoire

Les élus municipaux, communautaires ainsi que les acteurs locaux ont pu échanger et coconstruire le projet au travers d'ateliers

Il forme ainsi une feuille de route vers l'horizon 2030 et témoigne de la volonté d'afficher une vision partagée du territoire, d'affirmer les ambitions de développement des politiques publiques en plaçant l'utilisateur au cœur de notre action, mais aussi d'assurer l'équité pour les différentes composantes du territoire, tout en renforçant l'attractivité par les défis de la transition qu'elle soit économique, écologique ou numérique.



Les notions de proximité avec les habitants et les élus, d'attractivité du territoire sont fortement ressorties lors des échanges et ont été le socle pour fixer les grandes orientations stratégiques.

Le projet de territoire s'inscrit enfin comme la clé de voute de plusieurs documents cadre tels que le pacte de gouvernance adopté le 9 mars 2021, le pacte fiscal et financier présenté lors de ce même conseil communautaire de septembre 2021 et enfin l'étude organisationnelle des services qui s'est achevée courant 2022.

Il se décline en deux grandes parties :

- Les orientations stratégiques avec trois grandes priorités
 1. Conforter l'attractivité du Pays de Saint-Omer
 2. Un programme ambitieux de projets structurants
 3. Renforcer la proximité par un maillage équilibré sur le territoire

- Les actions identifiées par champs de compétence

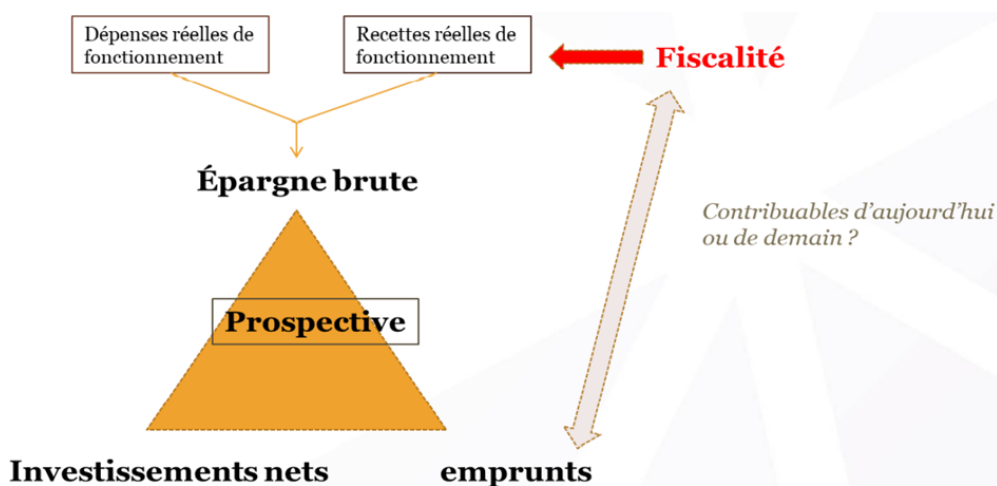
16 thématiques, représentées par 193 actions ont été reprises : aménagement, mobilité, habitat, économie et emploi, commerce, innovation et numérique, tourisme, formation et enseignement supérieur, culture, sport, petite enfance, développement social, déchets, eau, environnement et transition écologique, relation à l'utilisateur – Attractivité.

Un bilan à mi-mandat est prévu durant l'année 2024 pour évaluer sa mise en œuvre et si des adaptations sont à prendre en compte, notamment en raison des inondations importantes qui ont touché l'agglomération à plusieurs reprises entre novembre 2023 et janvier 2024.

1.b l'audit et le pacte financier et fiscal

Par délibération n° 219-20 en date du 22 septembre 2020, le conseil communautaire a souhaité recréer un groupe de travail dit « PFF » avec vocation à travailler sur :

- la prospective financière de l'agglomération durant le mandat ;
- les orientations du projet de territoire, et notamment le programme pluriannuel d'investissement ;
- les ajustements potentiels à proposer pour la mise en œuvre de ces différents projets ;
- les propositions faites en lien avec les Vice-Présidents thématiques sur des sujets tels que la surtaxe assainissement non collectif et la refonte du mode de calcul de la TEOM,



Ce travail d'analyse a ainsi permis d'identifier les leviers pouvant être activés pour maintenir une trajectoire financière équilibrée et ambitieuse.

Définition des ratios d'analyse

	Calcul	Définition	Valeur cible
Taux d'endettement	Encours de dette/Recettes Réelles de Fonctionnement	Indicateur volumétrique d'endettement. Un taux de 100% signifie que la dette représente une année de recettes de la collectivité	< 100%
Capacité de désendettement	Encours de dette/Epargne Brute	Mesure la capacité de la collectivité à rembourser sa dette. Il se mesure en années. Indicateur synthétique qui détermine le nombre d'années théorique qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute	0-8 ans : zone verte 8-11 ans : zone médiane 11-15 ans : zone orange 15 ans et + : zone rouge

Au-delà des aspects réglementaires, le pacte financier et fiscal constitue le complément indispensable du projet de territoire, dont il est l'outil de gestion.

Il fixe les décisions financières et fiscales qui permettront, dans un contexte budgétaire contraint, de réaliser l'ensemble des projets autour desquels les communes se sont fédérées pour constituer la CAPSO. Il garantit, par ailleurs, la prise en compte des objectifs de solidarité inscrits dans le projet de territoire.

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2025 est la principale expression des ambitions inscrites dans le projet de territoire. Son financement implique de mobiliser de nouvelles recettes, et de revoir certains dispositifs.

Bien que les conclusions de l'audit financier plaident techniquement pour un travail de rééquilibrage des relations financières agglomération/communes, en faveur de l'intercommunalité, le groupe de travail n'a pas retenu cette disposition et n'a pas souhaité activer les différents leviers prévus par la loi (diminution des attributions de compensation ou de la dotation de solidarité, réexamen de la répartition du fonds de péréquation intercommunal, ...). Le vote du conseil communautaire le 30 septembre 2021 est venu confirmer ces éléments.

La situation financière de l'agglomération est toutefois en amélioration significative depuis 2019 grâce aux effets cumulés d'une hausse des dépenses moins rapide que l'évolution des recettes (majoration de la TEOM, du foncier bâti, de la TASCOM, de l'effet dynamique de la CFE jusqu'en 2022, ...).

Il convenait pour avoir un PPI ambitieux de l'ordre de 60 M€ HT (budget général), d'avoir des ajustements sur l'épargne de l'ordre de 2,5 M€. Plusieurs actions ont été travaillées en ce sens depuis son approbation.

En **dépenses**, plusieurs leviers avaient été identifiés :

- la refonte des compétences et de l'intérêt communautaire : ceux-ci ont été revus et validés en juin 2022. Bien qu'ils ne permettent pas une économie immédiate, leur clarification a permis de renforcer l'équité territoriale et la convergence de gestions différentes des anciennes collectivités fondatrices.
- Les services communs : une majoration graduée du coût du service commun voirie a été initiée sur 3 ans (lissage de 2022 à 2024). Le taux de rémunération de l'AMO communes rurales a également été revu tout comme le niveau de

participation de la CAPSO sur les transports scolaires des communes (lissage de 2023 à 2025).

- Le coût de fonctionnement du CRD : une délibération cadre visant à travailler sur un projet organisationnel et bâtementaire « CRD 2030 » a été validée courant 2022 par le conseil communautaire afin d'en limiter les hausses de coût. Les récentes inondations sur les territoires Audomarois et notamment le sinistre sur l'école de musique et de danse d'Arques amèneront nécessairement une nouvelle réflexion sur ce projet.
- Concernant les dépenses de fonctionnement (budget des services, charges de personnel, ...), l'évolution de la cible (300 000 € de moindre progression) a été fixée dans un contexte sans inflation, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Cependant il est à noter que l'évolution des bases fiscales permettent de compenser, au moins en partie, l'excédent d'évolution de ces dépenses.
- Une action spécifique sur les subventions a été réalisée fin 2022 début 2023 pour objectiver et mieux « critériser » les subventions allouées. Le groupe de travail PFF a toutefois proposé pour 2023 que ce soit à enveloppe constante sans baisse de celle-ci. La même règle sera appliquée pour 2024.
- La renégociation des contrats de DSP Scénéo et Aqualys : la cible financière d'une baisse de 150 000 € avait été fléchée avant les hausses d'énergie. Globalement les coûts des contrats ont été en grande partie maîtrisés, mais sans baisse. A noter que pour Aqualys, afin de conserver cette maîtrise, la CAPSO a repris la gestion du gaz et de l'électricité qui étaient auparavant inclus au contrat de DSP.

En **recettes**, les leviers étaient les suivants :

- Hausse de la fiscalité ménages de 1,44 à 3,11% : celle-ci a été appliquée en 2022 et a généré le produit attendu (+ 1,5 M€) ;
- Evolution de la TASCOM en 3 fois (une hausse a été appliquée début 2022 et une nouvelle majoration a été votée pour 2024) ;
- La refonte des coefficients de localisation des locaux commerciaux a perdu de son sens suite aux évolutions réglementaires à venir sur les locaux commerciaux ;
- Enfin le reversement d'une partie de la taxe sur le foncier bâti sur les zones d'activité n'est pas encore actif, une seule commune (Zouafques) refusant à ce jour son application. Par souci d'équité envers les autres qui sont favorables, son application n'est pas encore effective. Il conviendra pour 2024 de définir l'effectivité ou l'évolution voire l'abandon de cette mesure.

Le Plan Pluriannuel d'investissement 2021-2025 a été revu en avril 2023 notamment sur les investissements structurants. Il était initialement constitué sur la base de coûts objectifs en valeur 2020 qui n'ont pas pu en partie être tenus pour certains projets, au vu notamment du contexte de forte inflation et de coûts matériaux qui ont pour certains connu une très forte hausse.

De même, les évolutions élevées des coûts de l'énergie ont amené de nouvelles réflexions sur la priorisation des actions jusqu'à la fin du mandat.

Le conseil communautaire du 13 avril 2023 a acté plusieurs adaptations :

- Tout d'abord de ne pas toucher aux enveloppes courantes, thématiques et de subventionnements au vu des engagements déjà pris tant auprès des communes que des habitants (notamment sur l'habitat),
- De revoir et d'adapter le PPI sur les investissements structurants notamment au travers du décalage de trois projets sur le PPI suivant (Piscine d'Arques, Chemin de la Drôme et toiture de l'EILCO). L'enveloppe dédiée restant quasi stable à 27.9 M€ au lieu de 28.2M€,
- Ajouter des besoins nouveaux non identifiés initialement pour un montant de 5.32 M€.

Le PPI 2021-2025 est ainsi porté de 79.2 M€ à 84.4 M€ et intègre :

a) L'investissement courant : 4 M€/an (20 M€ sur la période)

Enveloppe destinée à financer les bâtiments et la voirie, les véhicules, les containers et bacs ordures ménagères, le matériel et logiciels informatiques (hors stratégie numérique), les équipements et matériels culturels (dont subventions à l'EPCC Barcarolle), le sport, la petite enfance, l'urbanisme et aménagement, l'environnement et les imprévus.

b) Les fonds de concours, la contractualisation : 8 M€

c) Les investissements thématiques (le numérique : 2.5 M€, l'habitat : 13 M€ (pour la partie 21-26), Le foncier et les engagements porté par l'EPF : 6 M€)

d) Les grands projets d'investissement (définis et repris en section d'investissement) : 33.2 M€

Il est probable qu'avec les inondations qui ont impacté le territoire, de nouveaux ajustements seront à prévoir courant 2024 (reconstruction d'une école de musique, décalage de certains projets).

Le PFF a également mis en place certaines règles préalables aux lancements de projets :

- Objectif de cofinancement des projets de 35% sur le montant HT (de manière globale). Validation du lancement effectif des travaux par le Bureau restreint
- Si le taux de cofinancement n'est pas atteint, proposition de demande d'un fonds de concours de la part de la commune sur la base des critères suivants :
 - Pour les nouveaux projets et/ou les projets structurants et pour compenser un déficit sur des opérations d'aménagement à vocation d'habitat notamment un niveau de co-financement plafonné à 10% du projet (coût HT) et à 500 000 €, hors opération en co-maitrise d'ouvrage (quai des salines par exemple, s'agissant d'une opération de requalification de type VRD communale mais dans un quartier ANRU).
 - Pour les opérations d'aménagement (habitat) : 50%-50% entre les communes et la CAPSO.

2) La section de fonctionnement

2.a Les recettes de fonctionnement

2.a.1 Les impôts et taxes

Synthèse et principales évolutions

73- impôts et taxes (Principaux postes)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
Impôts directs locaux	26 043 480 €	11 045 840 €	13 038 081 €	14 004 674 €	14 550 000 €
Fraction de TVA	-	12 654 750 €	13 876 139 €	20 936 520 €	21 775 000 €
CVAE	6 566 292 €	6 757 490 €	6 131 887 €		
TASCOM	1 637 137 €	1 639 044 €	1 647 684 €	2 170 823 €	1 800 000 €
FPIC	1 632 310 €	1 656 615 €	1 640 191 €	1 616 437 €	1 600 000 €
IFER	957 527 €	1 001 656 €	1 099 134 €	1 214 236 €	1 200 000 €
TEOM	9 982 453 €	10 230 742 €	11 504 554 €	12 356 344 €	0 €
Reversement d'AC	350 538.51 €	358 746 €	397 737 €	448 727 €	417 187 €
FNGIR	5 824 069 €	5 824 069 €	5 824 069 €	5 824 069 €	5 824 069 €
Autre impôt et prélèvements	477 086 €	549 810 €	258 361 €	101 475 €	3 000 €
Total 73- impôts et taxes	53 470 893 €	51 718 762 €	55 417 837 €	58 673 305 €	47 169 256 €

La fiscalité directe locale communautaire est composée des 3 taxes ménages : TH (Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires), TFB (Taxe Foncière sur le Bâti), TFNB (Taxe Sur le Foncier Non Bâti) ; et de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).

Une double évolution comptable et financière a été mise en œuvre ces dernières années : la suppression de la TH et la baisse des impôts fonciers pour les locaux industriels.

Par conséquent, au chapitre 73, la ligne impôts directs est scindée en deux depuis 2021 : impôts directs locaux et fraction de TVA, avec en parallèle, une diminution du produit des impôts locaux (locaux professionnels), compensée au chapitre 74.

A compter de 2023, la CVAE est également supprimée pour moitié et sera compensée dans son intégralité par une nouvelle fraction de TVA.

La fraction de produit net de TVA attribuée aux EPCI à fiscalité propre, aux départements et aux collectivités à statut particulier évoluera chaque année comme cette imposition nationale, permettant une compensation dynamique des produits remplacés.

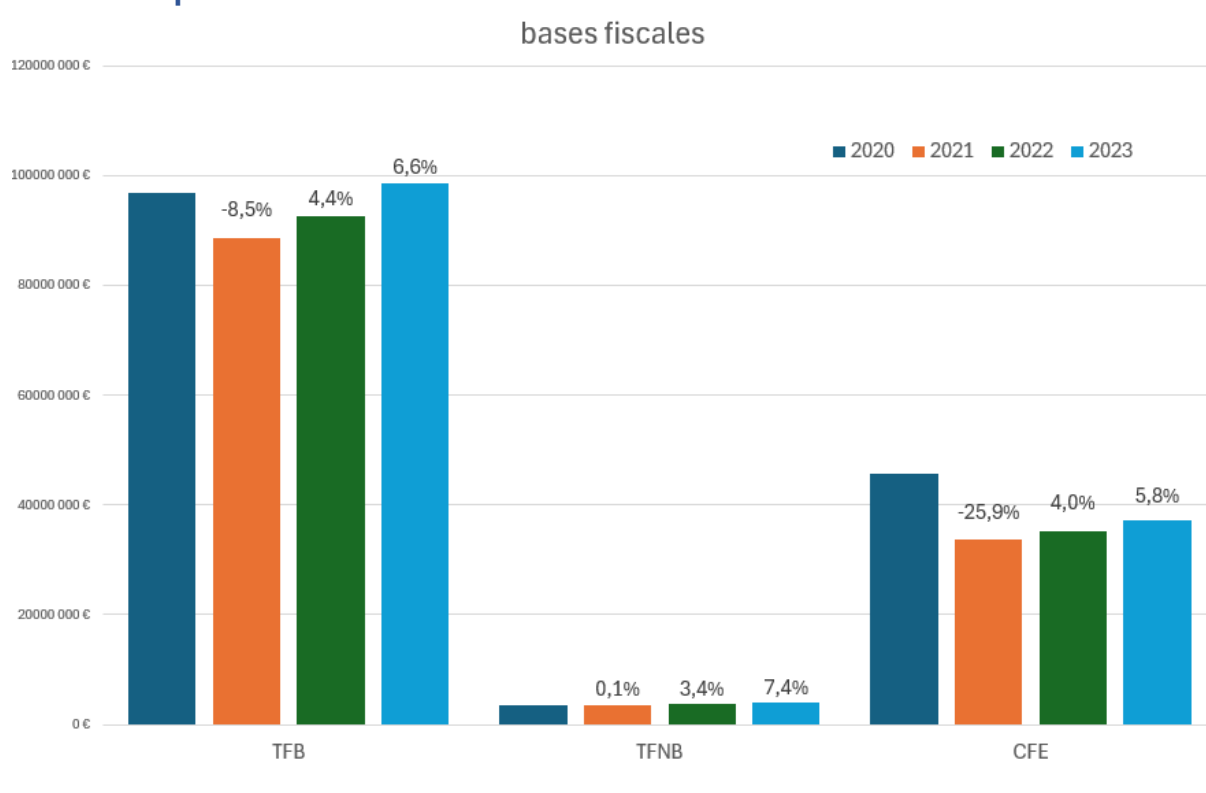
A noter pour l'année 2024, le transfert de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le budget annexe « Déchets » pour 12.8 M€.

Impacts comptables des réformes fiscales

Compte	Libellé	2020	2021	2022	2023
73	IMPOTS ET TAXES	32 609 772 €	30 458 080 €	33 036 208 €	34 941 194 €
73111	Impôts directs locaux	0 €	11 045 840 €	13 038 081 €	14 004 674 €
73111	Taxes foncières et d'habitation	26 043 480 €	0 €	0 €	0 €
73112	CVAE	6 566 292 €	6 757 490 €	6 131 887 €	
7351	Fraction de TVA TFPB et TH	0 €	12 654 750 €	13 876 139 €	14 254 956 €
7352	Fraction de TVA CVAE				6 681 564 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	152 530 €	3 669 977 €	3 977 248 €	4 426 280 €
74833	Etat-Compensation au titre exon C.E.T.(CVAE-CFE)	152 530 €	3 669 977 €	3 977 248 €	4 426 280 €

TOTAL	32 762 302 €	34 128 057 €	37 013 456 €	39 367 474 €
Variation N/N-1		+1 365 755 €	+ 2 885 399 €	+ 2 354 018 €
<i>Variation en %</i>		+4.1%	+8.4%	+6.3%

Impact sur les bases fiscales communautaires et leur évolution



L'évolution des bases suit une trajectoire favorable depuis 2017, la hausse étant hors l'année 2023 supérieure à la revalorisation annuelle de l'Etat, traduction du dynamisme local, notamment sur le volet économique.

Les taux de fiscalité

	2020	2021	2022	2023	2024 prévisionnel
Taxe d'habitation	-	-		12.76%	12.76%
Taxe sur le foncier bâti	1.44%	1.44%	3.11%	3.11%	3.11%
Taxe sur le foncier non bâti	6.95%	6.95%	6.95%	6.95%	6.95%
Cotisation foncière des entreprises	26.84%	26.84%	26.84%	26.84%	26.84%

Conformément à la trajectoire financière, et notamment la restauration d'un niveau d'épargne permettant la réalisation du plan pluriannuel d'investissement retenue dans le cadre du PFF 2021-2025, le taux d'imposition de la taxe sur le foncier bâti a été ajusté à 3,11% en 2022.

Il n'est pas prévu de modifier les taux d'imposition en 2024

Au niveau des IFR, les dernières éoliennes ayant été mises en service en 2022, cet impôt devrait rester stable. Le FNGIR et le FPIC sont estimés également stables au vu de la loi de finances pour 2024.

Pour rappel, la TEOM est transférée sur le Budget Annexe « Déchets ». Cette dernière avait été ajustée en 2022 en raison d'une forte évolution des coûts refacturés par le SMLA portant la recette à 11,5 M€ en 2022. **Il n'est pas non plus prévu de hausse des taux en 2024 sur le budget annexe.**

Conformément aux dispositions du PFF, une variation de 5% a été votée pour application en 2024 pour la TASCOM.

2.a.2 Les dotations et participations

Synthèse des principales évolutions estimées

74 - dotations et participations (Principaux postes)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 Prévisionnel	BP 2024 indicatif
74124-Dotation d'intercommunalité	3 022 480 €	3 005 699 €	3 005 038 €	3 003 164 €	3 000 000 €
74126-Dotation de compensation	3 793 635 €	3 719 076 €	3 637 668 €	3 616 594 €	3 600 000 €
Soit total DGF	6 816 115 €	6 724 775 €	6 642 706 €	6 619 758 €	6 600 000 €
744 – FCTVA	29 379 €	41 033 €	27 383 €	43 389 €	40 000 €
748313-Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	3 584 273 €	3 584 273 €	3 584 273 €	3 584 273 €	3 558 000 €
7483 – Etat compensation CET (CVAE-CFE) et TF	1 025 380 €*	3 818 124 €	4 129 625 €	4 426 280 €	4 350 000 €
747-participations	2 258 974 €	2 624 655 €	4 313 259 €	2 952 224 €	3 276 000 €
Total 74-dotations et participations	13 714 122 €	16 792 860 €	18 697 246.12 €	17 625 924 €	17 824 069 €

*compensation TH également

Peu d'évolutions sont anticipées pour 2024. La DGF est estimée quasi stable, donc sans compensation de l'inflation attendue. Sur les participations, après une année 2022 exceptionnelle par son montant (REACT EU numérique et mobilité, changement

du mode de versement des aides de la CAF pour la petite enfance, versement de 3 années du PMAZH, ...), l'année 2023 enregistre un retour à la normale. Pour l'année 2024, à la suite des récentes inondations, une recette de 50K€ a été inscrite au titre de fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU) qui compensera les 50K€ inscrits également en dépense.

2.a.3 Les autres recettes

Principaux postes	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
013-atténuation de charges	429 414 €	403 000 €	557 970 €	455 413 €	450 000 €
70-produits des services	4 176 113 €	4 513 548 €	4 801 635 €	5 740 663 €	8 580 950 €
75-autres produits de gestion courante (loyers, redevances fermiers)	4 115 053 €	4 223 770 €	5 121 832 €	5 038 594 €	3 265 022 €
77-produits exceptionnels (dont vente d'immeubles)	495 051 €	519 537 €	1 334 799 €	683 326 €	50 000 €
78-reprise sur provisions semi budgétaires	130 339 €	37 017 €	112 608 €	87 793 €	75 000 €

Les autres recettes ont connu une évolution positive en 2023 et notamment sur les inscriptions du CRD suite à la modification des modalités de facturation et l'intégration d'un tarif selon le quotient familial (+200 K€) et d'un rappel de facturation à la Station pour les années 2021 et 2022 (246 K€). Ce chapitre enregistre également les refacturations des salaires aux budgets annexes. En 2024 une somme complémentaire sera donc inscrite pour la masse salariale du nouveau Budget Annexe « déchets » 4.3 M€, ce qui explique la hausse sur le chapitre 70.

Pour 2024, les autres produits incluent 600 K€ de remboursements d'assurance suite au sinistre sur les bâtiments liés aux inondations.

2.b Les dépenses de fonctionnement

2.b.1 les reversements aux communes

Principaux postes	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
Attribution de compensation (AC)	10 603 741 €	10 422 171 €	10 262 260 €	10 134 061 €	9 965 000 €
Dotations de solidarité communautaire (DSC)	1 418 977 €	1 195 950 €	1 097 973 €	1 000 000 €	982 917 €

La nouvelle DSC a été approuvée dès 2020 avec une sortie et entrée progressive des communes dans le nouveau dispositif jusque 2023. L'enveloppe fixée en 2023 était de 1 M€, avant intégration, à compter de 2024, du dynamisme de la CFE (15% reversé ou déduit en n+1). Cette part est négative pour l'année 2024, ce qui porte le montant de la DSC à 982 917 €

Depuis 2019, le montant des AC reversées intègre le coût des services communs.

2.b.2 les subventions et participations versées

Principaux postes	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
657362 -Subvention au CIAS	515 000 €	452 647 €	480 000 €	430 000 €	450 000 €
65748-subventions de fonctionnement versées	7 902 225 €	7 868 875 €	8 282 088 €	8 846 349 €	8 953 205 €
657823 - Subvention au budget annexe transports	665 000 €	365 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
65821- Subvention au budget annexe développement économique	3 000 000 €	2 700 000 €	2 800 000 €	2 950 000 €	3 100 000 €
6553 - SDIS	2 989 000 €	3 012 000 €	3 061 469 €	3 253 093 €	3 414 891 €
6558 – Contributions financières aux EPCC et Pôles Métropolitains	2 517 020 €	2 531 710 €	2 315 917 €	2 442 504 €	1 857 464 €

La subvention du CIAS, hors appels à projet, sera ajustée au juste besoin d'équilibre en 2024 à 450 K€.

La contribution du budget général au budget annexe transport sera conservée à hauteur de 200 K€.

Les aides votées en 2023 pour les sinistrés des inondations (économique et agricole) entraineront un abondement de la contribution au budget développement économique de 150 K€ (3.1 M€).

Pour 2024, les contributions aux EPCC se voient diminuées du montant versé au SMLA qui est transféré sur le budget annexe « déchets ».

2.b.3 Les charges de personnel

Principaux postes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévis.	BP 2024 Indicatif
Charges de personnel	23 M€	23,42 M€	24.3 M€	25.43 M€	26.58 M€	28.1 M€

Les charges de personnel ont augmenté de 1.15 M€ entre 2022 et 2023.

Cette hausse s'explique par plusieurs paramètres :

1/ Les évolutions réglementaires/mesures légales

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT : avancements d'échelon et de grade des agents), la CAPSO étant une structure avec une moyenne d'âge relativement peu élevée, ce GVT est donc plus rapide (enveloppe de 50 K€ / an)
- Plusieurs augmentations se sont produites durant l'année 2023 :
 - o évolution de l'indice minimum de traitement pour 131 agents concernés soit 45 K€,
 - o augmentation de la valeur du point d'indice en juillet 2023 pour un montant de 160 K€,

- augmentation du SMIC à deux reprises, ce qui représente une hausse de plus de 200 K€ entre 2022 et 2023.
- La prolongation de la Garantie Individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) liée à l'inflation : en 2023, cela a concerné 86 agents pour un montant de 34 773 €, (95 agents en 2022 pour 34 657 €)
- Les aides aux transports : la collectivité participait à hauteur de 50% aux abonnements de transports publics (trajet domicile-travail). Désormais, la participation s'élève à 75%.
- Le forfait mobilité durable, mis en place en 2021, a été étendu. En 2023, cela a représenté 12 500 € pour 44 agents (En 2022, 43 agents en 2022 pour 8 600 €).

2/ Les évolutions des effectifs

Filière	Emplois permanents au 1 ^{er} janvier 2020 (*)	Emplois permanents au 1 ^{er} janvier 2021 (*)	Emplois permanents au 1 ^{er} janvier 2022 (*)	Emplois permanents au 31 décembre 2022 (données RSU) (*)	Emplois permanents au 31 décembre 2023 (données RSU) (*)
Emplois fonctionnels	5	4	4	4	4
Administrative	129	134	139	142	150
Technique	201	201	206	206	206
Sociale	30	34	35	38	38
Médico-sociale	17	18	20	22	23
Sportive	9	8	8	9	8
Culturelle	147	148	137	131	124
Animation	10	10	10	10	10
Police	3	3	3	3	3
Total	551	560	562	565	566

Pour répondre aux enjeux du projet de territoire et suite au travail enclenché en 2022 à travers les projets de direction, il a été procédé aux recrutements suivants : un chargé de mission Leader, un conseiller France Renov (recrutement initialement prévu en 2022), un technicien tarification incitative, un agent d'exploitation eau potable, un assistant comptable, un agent d'accueil au sein de la Maison de l'Habitat, un assistant RH, 1 contrat d'apprentissage au sein de la petite enfance (enveloppe globale de 250 K€ pour 2023)

3/ Les mesures propres à la collectivité liées à la valorisation des carrières des agents (avancement de grade / promotion interne, revalorisation du régime indemnitaire) :

- La réévaluation du plancher d'IFSE à hauteur de 140 € bruts mensuels contre 120€ auparavant (coût de 10 K€),
- La majoration annuelle du RIFSSEP ainsi que la mise en place d'une prime liée à l'assiduité d'un montant de 240 € bruts versés chaque année aux agents concernés (Coût annuel de 175 K€),
- La complémentaire santé : la participation de l'employeur pour le paiement d'une mutuelle santé s'établit comme suit : moins de 1 500 € net imposable (32

- €), entre 1 500 € et 2 000 € net imposable (29 €), plus de 2 000 € net imposable (23 €). Le total pour 2023 représente 94 327 € (91 648 € en 2022),
- La prévoyance (maintien du salaire au-delà de 3 mois d'arrêt) : depuis le 1^{er} janvier 2019, la CAPSO a adhéré à l'offre mutualisée du centre de gestion du Pas-de-Calais, en vue de réduire par un effet d'échelle la cotisation des agents. La participation employeur est de 7 € par mois depuis octobre 2020. Elle est passée à 12 € au 1^{er} janvier 2023. Cela représente 36 972 € en 2023 (19 777 € en 2022),
 - Chèques restaurant : les agents communautaires bénéficient à l'année de chèques déjeuner avec une participation de 60% de l'employeur. Depuis le 01/10/2023, la valeur faciale est passée à 8 € (6 € auparavant) avec maintien du taux de prise en charge. Cela représente une dépense de 583 K€ pour 2023 (529 K€ pour 2022),
 - Amicale du personnel : la subvention à l'amicale du personnel a été de 70.6 K€ (67,9 K€ en 2022),
 - Le versement mobilité passé de 0.7 à 0.8% à la suite de la décision du syndicat mixte hauts de France Mobilité (surcôt de 15 K€/an).

Les rémunérations se décomposent comme suit :

- Personnel titulaire : 12,7 M€ indiciaire et 2.5 M€ d'indemnités (12.3 M€ indiciaire et 2.3 M€ d'indemnités en 2022) ;
- Personnel non titulaire (sur poste permanent et non permanent) : 3,9 M€ indiciaire et 580 K€ d'indemnités (3,6 M€ indiciaire et 530 K€ d'indemnités en 2022) ;
- NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) : 114 K€ (112 K€ en 2022).

La rémunération nette mensuelle moyenne des emplois permanents à temps complet est de 2 226 € en 2023 contre 2 127 € en 2022 (toutes primes incluses et en incluant le 13^{ème} mois).

Le temps de travail des agents communautaires est conforme aux 1 607 h/an fixées par le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif au temps de travail. Le protocole a été actualisé fin 2023 pour tenir compte des évolutions réglementaires et renforcer l'attractivité de la Collectivité.

Pour 2024, l'**augmentation** envisagée de la **masse salariale** est notamment due aux éléments suivants :

1/ Les évolutions réglementaires/mesures légales :

- La revalorisation du point d'indice à 1.5% en année pleine (juillet 2023) (le surcôt sera de 320 K€),
- L'impact de la refonte des grilles indiciaires au 1^{er} juillet 2023 des catégories B et C,
- Comme pour 2023, un montant de 350 K€ est intégré pour anticiper une hausse éventuelle de la valeur du point d'indice et de l'augmentation du SMIC,
- L'octroi de 5 points d'indice majorés à l'ensemble des agents titulaires et contractuels de droit public au 1^{er} janvier 2024 (surcôt de 180 K€),

- L'augmentation possible de la cotisation patronale à la CNRACL de 1% (passage de 30.65 à 31.65%) ce qui représenterait un coût de 106 K€ (décret non paru à ce jour).
- La revalorisation des forfaits de CET au 1^{er} janvier 2024 :
 - Catégorie A : 150 € bruts par jour au lieu de 135 €
 - Catégorie B : 100 € bruts par jour au lieu de 90 €
 - Catégorie C : 83 € par jour au lieu de 75 €.

En 2023, le montant indemnisé était de 63 400 € (projection 2024 : 70 000 €).

2/ L'évolution des effectifs

Pour répondre aux enjeux du projet de territoire, il est prévu de recruter un technicien informatique (service commun numérique), un chargé de mission PLUI et un chargé de projet GEMAPI (recrutements initialement prévus en 2023), un responsable eau potable, au moins 1 ambassadeur du tri et un technicien pour accompagner les biodéchets. Les réflexions sur les compétences défense incendie et pluvial pourraient aussi nécessiter des ajustements.

3/ Les mesures propres à la collectivité liées à la valorisation des carrières des agents

- Avancement de grade/promotion interne, revalorisation du régime indemnitaire) pour 100 K€,
- L'augmentation de 6 à 8 € des tickets restaurants en année pleine (surcoût 106 K€),
- L'augmentation de 4 € de la participation employeur à la prévoyance et de 5 € en santé (surcoût 30 K€),
- La revalorisation des indemnités de mission faisant suite à l'arrêté du 20 septembre 2023.

Des subventions et refacturations ou recettes diverses (via les attributions de compensation notamment) viennent toutefois minorer le coût réel résiduel de la masse salariale :

- Refacturation aux communes (services communs pour l'urbanisme, le numérique, la paie, la voirie, transports, dette et prospective) : environ 800 K€ pour la part salariale uniquement (600 K€ en 2022),
- Remboursement contrats aidés : 25.3 K€ (40 K€ en 2022),
- Remboursement congés paternité : 8 000 € (14 K€ en 2022),
- Remboursement des IJSS liées à l'absentéisme de longue durée et accidents de travail/maladie professionnelle : 239 K€ (400 K€ en 2022 avec la régularisation des exercices 2019 à 2022),
- Remboursement d'excédents de cotisations URSSAF avec la mise en place des IJSS sur les bulletins de paie : 72 K€ (relatif aux années 2019 à 2022),
- Fonds National de Compensation du SFT : 70 K€,
- Subventionnement de certains postes (ADEME, Interreg, Etat, ...) liés à des projets européens, à des développement d'actions ou des mises à disposition d'agents remboursés ... : plus d'1 M€,
- Refacturation aux budgets annexes, au CIAS et aux délégataires pour certaines DSP : 2.75 M€ (2,4 M€ en 2022),
- soit un total de plus de **5 M€**

Des financements viennent donc minorer le coût résiduel pour la CAPSO de l'évolution de la masse salariale. De la même manière, des positionnements sur des dispositifs européens (FEDER ou INTERREG) viendront également diminuer la charge résiduelle des frais de personnel.

La hausse attendue de la masse salariale de l'ordre de de 5% s'explique donc à la fois par le contexte inflationniste et le renforcement des moyens, mais sur des postes qui restent assez largement financés.

Le ratio de dépenses de personnel représente 39% des dépenses réelles de fonctionnement (34% en 2022).

Ce ratio intègre les rémunérations versées par le budget général et qui seront refacturées sur les budgets annexes en fin d'exercice. La hausse observée s'explique par la création du budget annexe déchets qui diminue fortement les dépenses réelles de fonctionnement.

2.b.4 Les charges à caractère général

Principaux postes	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
011-Charges à caractère général	15 365 000 €	16 664 915 €	18 165 891 €	18 442 741 €	11 536 500 €

La relative faible hausse observée en 2023 (+1,5%) est aussi due à plusieurs rejets de factures par la trésorerie début février (pour plus de 150 K€ au total) ne permettant plus de rattacher ces dépenses (délai de paiement des factures de leur part en nette augmentation). Les dépenses d'énergie sont quant à elle en forte hausse (+570 K€).

En 2024, une enveloppe prévisionnelle sera proposée à 11,53 M€, en forte diminution au vu de la création du budget annexe déchets.

2.c La tendance générale de la section de fonctionnement

NB : des ajustements pourront être portés aux données en fonction de la notification d'éléments exogènes (bases fiscales, dotation globale de fonctionnement...) qui ne sont pas connus au moment de la rédaction du ROB.

Les dépenses

Principales dépenses de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
011-Charges générales	15 365 000 €	16 664 914 €	18 165 891 €	18 442 741 €	11 536 500 €
012-Charges de personnel	23 487 562 €	24 389 913 €	25 434 659 €	26 582 966 €	28 100 000 €
65-autres charges de gestion courante	18 834 190 €	17 957 855 €	18 179 507 €	19 271 498 €	19 418 090 €
014-reversion aux communes	12 022 718 €	11 921 311 €	11 360 955 €	11 261 987 €	10 948 917 €
66-frais financiers	854 122 €	795 393 €	724 310 €	826 400 €	905 000 €
67-charges exceptionnelles	170 690 €	95 864 €	116 360 €	18 777 €	50 000 €
68 – dotation aux provisions	128 247 €	295 374 €	197 440 €	190 264 €	220 000 €
042 - dotations aux amortissements et VNC des cessions (ordre)	5 312 625 €	5 342 534 €	7 220 634 €	5 944 312 €	4 256 400 €
023-Virement à l'investissement (budgétaire)				€	9 026 143 €
TOTAL DEPENSES	76 175 156 €	77 470 000 €	81 399 758 €	82 538 949 €	84 461 050 €

Les recettes

Principales recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
70-produits des services, du domaine	4 176 113 €	4 346 664 €	4 801 000 €	5 740 663 €	8 580 950 €
73-Impôts et taxes	53 470 893 €	51 718 762 €	55 417 836 €	28 829 142 €	29 619 256 €
731 – Fiscalité locale				29 844 163 €	17 550 000 €
74-dotations et participations	13 714 122 €	16 792 860 €	18 697 246 €	17 625 924 €	17 824 069 €
75-autres produits de la gestion courante	4 115 053 €	4 223 770 €	5 121 832 €	5 038 593 €	3 265 022 €
013-atténuation de charges	429 414 €	403 243 €	559 305 €	455 413 €	450 000 €
77-produits exceptionnels	495 051 €	519 537 €	1 334 799 €	683 326 €	50 000 €
78-reprise sur provisions	130 339 €	37 017 €	112 608 €	87 793 €	75 000 €
042-opérations d'ordre	795 841 €	412 926 €	1 600 191 €	341 832 €	124 884 €
TOTAL Recettes année N	77 326 830 €	78 454 784 €	87 644 822 €	88 646 855 €	77 539 181 €
Excédent reporté	5 705 460 €	4 578 261 €	4 569 883 €	6 813 963 €	6 921 869 €
TOTAL RECETTES	83 032 290 €	83 033 045 €	92 214 705 €	95 460 818 €	84 461 050 €

Les recettes en 2024 sont attendues comme dynamiques par rapport à 2023 (revalorisation des bases estimées à +3.9% et fraction de TVA dont le dynamisme est estimé à +4% avec prudence). En fiscalité et dotations, les éléments définitifs nous parviendront sur l'Etat fiscal 1259, courant mars.

2.d La prospective financière

Définitions :

Les soldes intermédiaires de gestion

Épargne de gestion : Recettes Réelles de Fonctionnement – Dépenses Réelles de Fonctionnement (hors frais financiers)

Il mesure le niveau d'épargne qui se dégage de ses opérations courantes.

Épargne brute : Recettes Réelles de Fonctionnement – Dépenses Réelles de Fonctionnement

Il mesure la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement (de l'épargne) sur l'ensemble des opérations de fonctionnement.

Taux d'épargne brute : Epargne Brute / Recettes Réelles de Fonctionnement

Plus celui-ci est élevé, plus l'autofinancement des emprunts est élevé

Un seuil minimal de 10% est recommandé.

Épargne nette : Epargne Brute – Remboursement de la dette en capital

Il constitue le solde d'épargne final et permet de mesurer la capacité d'autofinancement

Taux d'épargne nette : épargne nette/ Recettes réelles de fonctionnement

La valeur cible doit être positive (> 0%).

Les ratios

La capacité de désendettement : stock de dette en capital / épargne brute

< à 5 ans : très bonne situation // Entre 8 et 12 ans : situation à surveiller // Au-delà de 12-15 ans : situation tendue

L'objectif de la CAPSO dans le cadre du PFF est de rester entre 8 et 10 ans au maximum. Fin 2023, le ratio est de 4 ans, ce qui est mieux qu'attendu dans le PFF.

Taux d'endettement : Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement.

Il est un indicateur volumétrique d'endettement. La valeur cible doit rester inférieure à 100%.

2.d.a La rétrospective financière 2020-2023

La situation financière de la CAPSO s'est globalement améliorée depuis 2018-2019. Les effets à plus longs terme de la crise sanitaire et d'une inflation qui reste élevée restent toutefois encore incertains et pourraient être plus impactant financièrement.

Les soldes d'épargne

Epargne	2020	2021	2022	2023 prévisionnel	2024 indicatif
Epargne de Gestion	6 412 893 €	6 409 979 €	11 781 132 €	11 964 445 €	10 000 000 €
Epargne Brute (EB)	5 558 771 €	5 614 585 €	10 971 990 €	11 119 266 €	9 100 000 €
<i>Taux d'EB (valeur cible > 10%)</i>	7 %	7 %	13 %	13 %	11.7 %
<i>Remboursement du capital de la dette (2)</i>	3 012 703 €	3 202 000 €	3 271 648 €	3 511 833 €	3 660 000 €
Epargne Nette (EN) 3=1-2 (valeur cible > 5%)	2 546 068 €	2 411 000 €	7 700 342 €	7 607 432 €	5 440 000 €
Taux d'EN (valeur cible > 0%)	3 %	3 %	9 %	9 %	7 %

Pour une meilleure lisibilité, les cessions (compte 775) ont été retraitées.

Le niveau d'épargne de la CAPSO s'est très largement amélioré depuis la création de la CAPSO et bénéficie pour l'année 2023 de plusieurs éléments positifs qui viennent le renforcer. Il devrait toutefois se maintenir à environ 11 % en 2024 (baisse due aux dépenses exceptionnelles en matière d'inondations, impact de la création du budget annexe déchets), ce qui reste satisfaisant.

Les ratios

Ratios	2020	2021	2022	2023 CA prévisionnel	2024 CA indicatif
Dette (capital restant dû au 31/12)	46 316 461 €	43 100 010 €	42 828 880 €	42 558 920 €	44 152 107 €
Capacité de désendettement <i>Cible < 10 ans</i>	8 ans	8 ans	4 ans	4 ans	5 ans
Taux d'endettement <i>Cible : < à 100%</i>	61 %	55%	50%	49%	57%

En 2023, la CAPSO a levé un emprunt de 3 M€ en milieu d'année pour couvrir le besoin de financement des investissements, maintenant le taux d'endettement proche de 50%, nettement en-deçà de la limite préconisée (< à 100%).

La capacité de désendettement évolue favorablement depuis 2018 pour se situer désormais à 4 années. Le maintien d'un niveau d'épargne élevé et ce niveau de capacité de désendettement sont la priorité des prochains exercices budgétaires.

Eléments de synthèse 2018/2023 :

- Une situation financière en constante amélioration depuis 2018,
- Hausse moyenne des dépenses réelles de fonctionnement moins rapide que la hausse des recettes réelles de recettes réelles de fonctionnement : effet ciseau positif (amélioration continue de l'autofinancement).

- L'atteinte, pour la 2^{ème} année consécutive, d'un niveau d'épargne plus élevé qu'attendu et qui couplé avec un décalage du PPI a amélioré significativement le ratio de désendettement

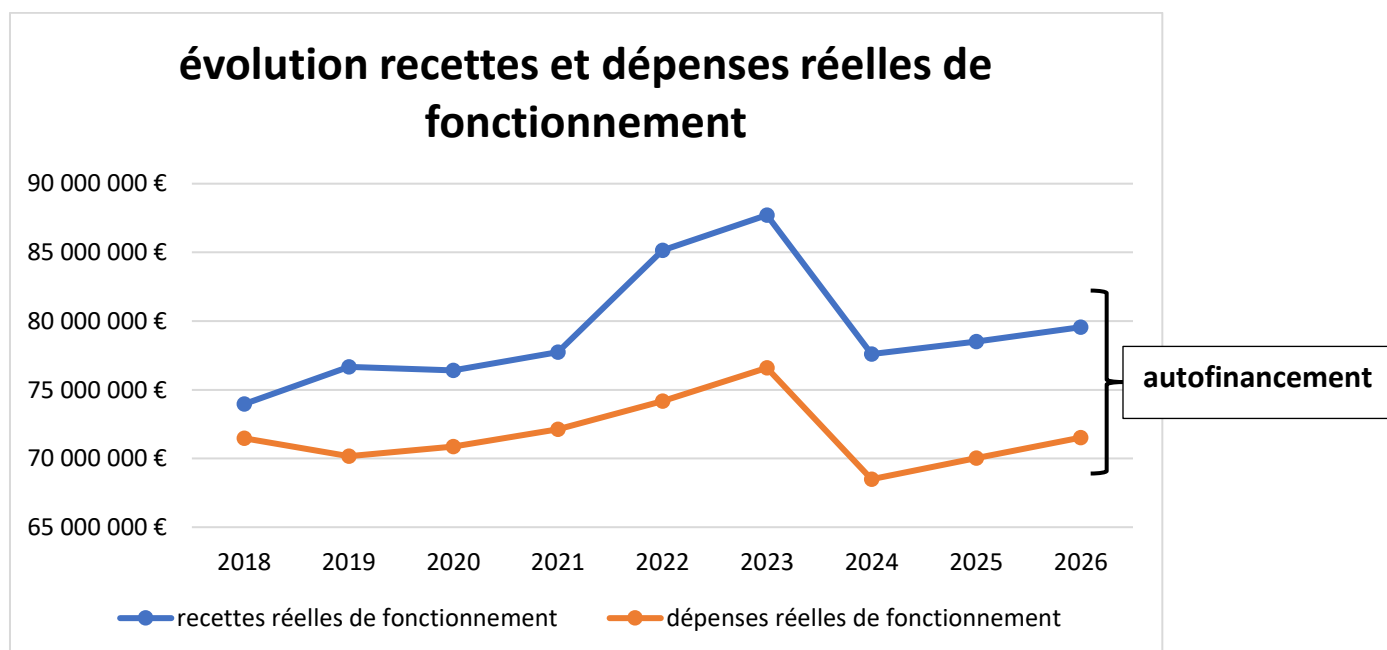
2.d.b La prospective 2024-2026

Les objectifs pour les prochaines années amènent à continuer de :

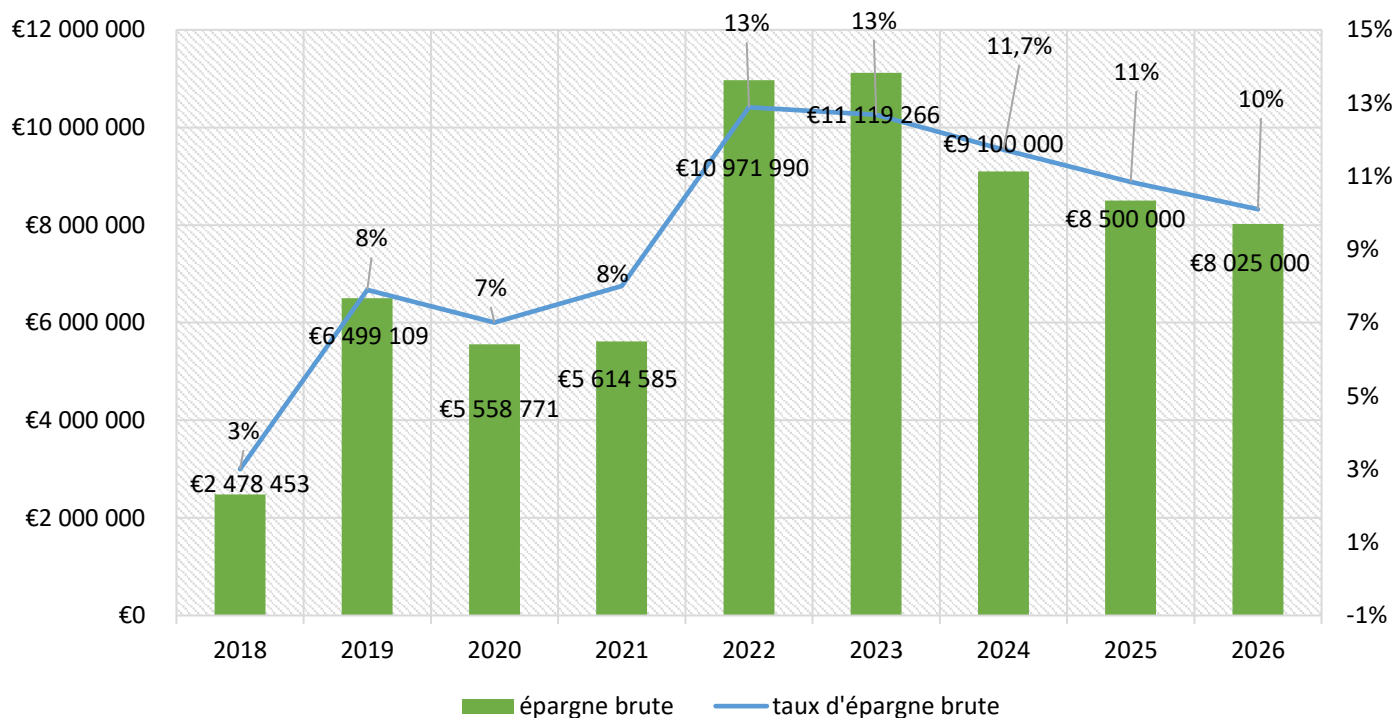
- Dégager un taux d'épargne brute cible de **10%**,
- Maintenir le ratio de désendettement sous les **8-10 ans**,
- Maintenir le taux d'endettement sous les **100%** préconisés.

Prospective/année	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	CA 2024 indicatif
Dépenses réelles de fonctionnement	70 862 530 €	72 120 628 €	74 179 407 €	76 594 636 €	68 492 450 €
Recettes réelles de fonctionnement (Hors cessions)	76 421 301 €	77 735 214 €	85 151 397 €	87 626 110 €	77 592 450 €
Epargne brute*	5 558 771 €	5 614 586 €	10 971 990 €	11 119 266 €	9 100 000 €
Taux d'épargne brute	7%	7%	13%	13%	11.7 %

*produit des cessions retraité



Evolution ciblée de l'autofinancement



L'autofinancement conditionne ainsi la capacité d'emprunt. L'augmentation de la dette est possible quand l'épargne permet son remboursement.

Le volume financier du programme pluriannuel d'investissement PPI 2021-2025 est jusqu'à présent resté en adéquation avec le niveau d'épargne, indispensable au maintien de nos ratios.

L'amélioration significative de l'épargne sur 2022 a été réalisée grâce à un ajustement de fiscalité (TF et TEOM) et un maintien des autres équilibres.

Pour les années 2024 à 2026, la dynamique de la CFE en raison de la politique d'accompagnement de nos entreprises (ex : fiscalité de l'entrepôt logistique LIDL en 2025), la maîtrise de nos dépenses doit permettre d'aboutir à un taux d'épargne stabilisé à +/- 10% en dépit d'une inflation rapide des dépenses.

3) La section d'investissement

3.a Les dépenses d'investissement

Principaux postes	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
10 - Taxe aménagement (ou ex-TLE)	262 013 €	314 425 €	295 479 €	417 769 €	300 000 €
16-emprunts et dettes assimilées	3 012 703 €	3 874 825 €* [*]	3 271 647 €	3 511 833 €	3 660 000 €
20-204-21-23-- dépenses d'équipement	10 704 532 €	8 395 475 €	12 139 100 €	17 703 813 €	26 171 396 €
Autres (opé/sous mandats, etc.)	132 333 €	121 775 €	392 804 €	451 139 €	150 000 €
<i>Reste à réaliser</i>					5 666 216 €
Total dépenses réelles d'investissement	14 111 580 €	12 706 500 €	16 099 032 €	22 084 554 €	35 675 112 €
Ordre	991 772 €	1 025 339 €	1 991 473 €	733 030 €	2 404 884 €
TOTAL dépenses d'investissement	15 103 353 €	13 731 839 €	18 090 505 €	22 817 584 €	38 352 496 €

*dont 672 k€ de refinancement d'un emprunt à risque en 2021.

Sur la période 2020-2023, la collectivité a investi 50,3 M€, remboursé 13,7 M€ d'emprunts et a principalement financé ces investissements comme suit : emprunts pour 10.8 M€, subventions pour 12.1 M€, FCTVA pour 6.7 M€, taxe d'aménagement pour 4,38 M€, soit un autofinancement de 30 M€ (47%).

Le respect des ratios (capacité de désendettement et taux d'endettement) permet une trajectoire d'investissements adaptée au niveau d'épargne dégagé par la section de fonctionnement.

Tout recours à l'emprunt nécessite d'être en capacité à le rembourser sur nos ressources propres, ce qui est le cas sur les derniers exercices budgétaires.

L'année 2024 marque une nouvelle année importante en termes d'investissement avec 26.17 M€ inscrits au budget.

AP/CP achevées

L'année 2023 devait marquer la clôture de certaines opérations : réhabilitation de la gare, Enerlya, fonds de concours urbain et rural 2018-2020. Ces dernières ne sont finalement pas totalement achevées. Pour autant, les soldes ont été inscrits en restes à réaliser sur l'année 2023.

Dépenses (1000 K€=1M€)	Réalisé avant 2023	Réalisé 2023 prévisionnel	BP 2024 en RAR
Réhabilitation de la Gare de Saint-Omer	18 401 K€	199 K€	170 K€
Enerlya	1 877 K€	119 K€	86 K€
Fonds de concours rural 18-20	2 565 K€	126 K€	221 K€
Fonds de concours urbain 18-20	2 233 K€	453 K€	281 K€
Total		897 K€	634 K€

AP/CP en cours

Le plan pluriannuel d'investissement 2021-2025 nécessite la création d'une nouvelle opération gérée en AP/CP sur l'exercice 2024 (schéma cyclable pour 3 M€).

Quatre AP/CP seront ajustées en 2024, notamment en raison de l'évolution des coûts et/ou des révisions sur les marchés passés :

- le port d'Aire (6,61 M€, soit +110 K€),
- le Moulin Mannessier (1.2 M€, soit +100K€),
- la réserve d'archives (1,462 M€, soit +78.2 K€),
- L'opération PLUi-D fera également l'objet d'un ajustement en raison de nouvelles études de caractérisation « zones humides » nécessaires à son élaboration (1.2 M€, soit + 500 K€).

Dépenses (1000K€=1M€)	Réalisé avant 2023	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Fonds de concours 21-23	1 167 K€	423 K€	1 000 K€	344 K€	-	-
Fonds de concours 23-25	-	65 K€	900 K€	900 K€	1 254 K€	-
MHD phase 2	1 836 K€	1 387 K€	156 K€	-	-	-
Port fluvial	1 299 K€	4 687 K€	623 K€	-	-	-
Moulin Manessier	50 K€	102 K€	900 K€	147 K€		
Stratégie numérique	540 K€	147 K€	700 K€	612 K€	500 K€	
Politique de l'Habitat	1 818 K€	1 431 K€	3 000 K€	3 000 K€	3 000 K€	3 249 K€
CIAP Maison Ribot	851 K€	1 967 K€	2 493 K€	100 K€		
Elaboration du PLUi-D		65 K€	600 K€	400 K€	134 K€	
Création d'une réserve d'archives	233 K€	31 K€	900 K€	297 K€		
Schéma Cyclable			313 K€	1 150 K€	1 152 K€	385 K€
Total		10 305 K€	11 585 K€	6 950 K€	6 040 K€	2 734 K€

D'autres dépenses seront proposées au budget 2024. Il s'agit notamment :

- Investissements courants du patrimoine (voiries : 1,4M€, provisions pour travaux liés aux inondations : 300 K€, aménagement du Château Porion pour le CRD : 455 K€, ...) : 3 776 000 €
- La phase 2 des travaux du contrat de performance énergétique en éclairage public : 1 076 000 €
- L'achat de véhicules : 240 000 €
- Le parc informatique/réseau (hors services communs) : 516 000 €
- Le service commun numérique : 397 000 €
- La culture (cinéma, instruments, boîtes à lire, ...) : 240 000 €

- Les réserves foncières : 2 792 000 €, dont 500 000 € pour le parking du futur hôtel communautaire sur la ZAC d'Arques, 265 000 € pour l'acquisition de la gare d'Arques, 2 000 000€ pour les rétrocessions Bona Sabla par l'EPF
- Le financement des renouvellements d'investissements dans le cadre des DSP Aqualys et de la SPL tourisme : 400 800 €
- Plusieurs études (audit bâtiminaire y compris future site siège et école de musique d'Arques, Bapso, réseaux de chaleur, ANRU, pluvial) : 1 017 000 €
- L'installation des villages solidaires (Mobil-home) : 200 000 €
- Une subvention d'accompagnement au renouvellement des investissements de la Barcarolle : 100 000 €
- Une provision de 2 000 000 € pour l'acquisition de maisons qui ne sont plus habitables suite aux inondations et qui seraient rachetées en lien avec l'Etat (dispositif applicable pour une valeur de dégâts inférieure à la moitié de la valeur de l'habitation et dont on ne connaît pas encore le détail de la mesure),

Les autres dépenses en 2024

Principaux postes	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
16- Remboursement capital (1641 et 1675)	3 005 239 €	3 189 984 €	3 271 647 €	3 511 833 €	3 660 000 €
10226 - Reversement taxe aménagement aux communes (28%)	262 013 €	314 425 €	295 479 €	417 769 €	300 000 €

Les perspectives 2024 du remboursement du capital anticipent la réalisation d'emprunts sur l'année en cours d'un montant de 5 000 000 € (en 2 tirages, le second étant prévu en fin d'année en fonction du niveau de réalisation des investissements).

Les autres projets du PPI 2021-2025

Les opérations dans le PPI 2021-2025 non reprises au BP 2024 concernent (coût en TTC) :

- Le CRD Saint-Jean à Saint-Omer (2023-2026) : coût revu à plus de 10 M€ (études en cours) contre 5,5 M€ initialement
- La réhabilitation du multi-accueil d'Arques (2025-2026) : 1,5 M€
- La participation de la CAPSO pour le quai des Salines à Saint-Omer (2024-2025) : 1,7 M€
- La réhabilitation de la BAPSO (2025-2026) : 500 000 €
- Une enveloppe de 1 M€ pour réhabiliter un bâtiment (non défini à ce jour) pour améliorer sa performance énergétique

Au vu des coûts engendrés par les inondations et notamment sur le bâtiment de l'école de musique d'Arques, une réflexion devra être menée pour adapter le PPI prévu. Les crédits prévus pour le multi-accueil et l'enveloppe d'1 M€ pourraient ainsi être réaffectés sur d'autres projets.

3.b Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement est assuré comme suit :

Principaux postes	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
10222-FCTVA	1 151 203 €	3 186 554 €	732 859 €	1 641 292 €	2 800 000 €
10226-taxe d'aménagement	1 047 835 €	937 936 €	872 247 €	1 516 794 €	1 100 000 €
1068-excédent de fonct. capitalisé	0 €	2 278 873 €	1 000 000 €	4 000 000 €	6 000 000 €
13-subventions d'investissement	3 026 440 €	1 593 874 €	3 130 878 €	4 424 548 €	5 002 260 €
1641-emprunts	3 963 186 €	0 €	3 000 000 €	3 241 873 €	5 000 000 €
166-refinancement de dette	-	672 204 €	-	Selon opportunités	Selon opportunités
Autres recettes (immobilisations + opé s/mandat)	914 101 €	123 539 €	595 443 €	1 223 443 €	363 616 €
Restes à réaliser					1 348 504 €
Total recettes réelles d'investissement	10 102 765 €	8 792 980 €	9 331 427 €	16 047 951 €	21 341 880 €
Ordre	5 508 557 €	5 954 946 €	7 611 916 €	6 335 511 €	6 536 400 €
Cessions					758 010 €
Virement de la section de fonctionnement					9 026 143 €
Résultat antérieur					417 562 €
TOTAL recettes d'investissement	15 611 322 €	14 747 926 €	16 943 343 €	22 383 462 €	38 352 496 €

L'équilibre de la section d'investissement 2023 a notamment été permis grâce à 4.4 M€ de subventions, 1.6 M€ de FCTVA, un autofinancement estimé à 10.8 M€ et un emprunt de 3.2 M€.

Comme pour les dépenses, les soldes de recettes pour la réhabilitation de la gare et Enerlya ont été inscrits en restes réaliser sur l'année 2023.

Les subventions perçues et attendues en 2024 au titre des AP/CP soldées

Recettes	Réalisé avant 2023	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 RAR
Réhabilitation Gare	7 110 188 €	686 742 €	239 211 €
Enerlya	466 293 €	194 263 €	360 956 €
Total		881 005 €	600 167 €

Les subventions perçues et attendues en 2024 au titre des AP/CP en cours

Recettes	Réalisé avant 2023	CA 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
MHD phase 2	195 000 €	573 216€	424 104 €			
Port fluvial	75 000 €	700 000 €	1 384 500 €			
Moulin Manessier	-	25 000 €	406 056 €	199 024 €		
Stratégie numérique (y compris fibre)		9101 €	200 000 €	200 000 €	221 076 €	
Enveloppe Habitat	214 946 €	131 034 €	532 792 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
CIAP maison Ribot	144 000 €	1 301 279 €	765 159 €	730 437 €		
Politique déchets				820 000 €	820 000 €	
Elaboration du PLUiD		72 478 €				
Création d'une réserve archives		126 531 €	285 884 €	159 354 €		
Schéma cyclable			272 500 €	590 500 €	414 000 €	668 000 €
TOTAL		2 938 641 €	4 270 996 €	2 179 315 €	935 076 €	968 000 €

En 2024 sont notamment attendus, selon la réalisation des projets et des versements (soldes, acomptes) 5 M€ de subventions, 2.8 M€ de FCTVA, 1,1 M€ de taxe d'aménagement, 6 M€ en affectation en investissement provenant de l'excédent de fonctionnement de 2023.

L'autofinancement prévisionnel 2024 s'établit ainsi à 17 M€ environ en tenant compte des amortissements.

Au final, l'emprunt d'équilibre 2024 s'établirait à +/- 5 M€.

4) Les informations relatives à la dette

Conformément à la circulaire n° NOR10CB1015077C du 25 Juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales, vous trouverez ci-après des informations concernant la dette de la CAPSO au 31 décembre 2023 ainsi que les perspectives pour l'année 2024.

Les éléments de dette sont présentés par budget, avec une version consolidée à la fin du présent rapport.

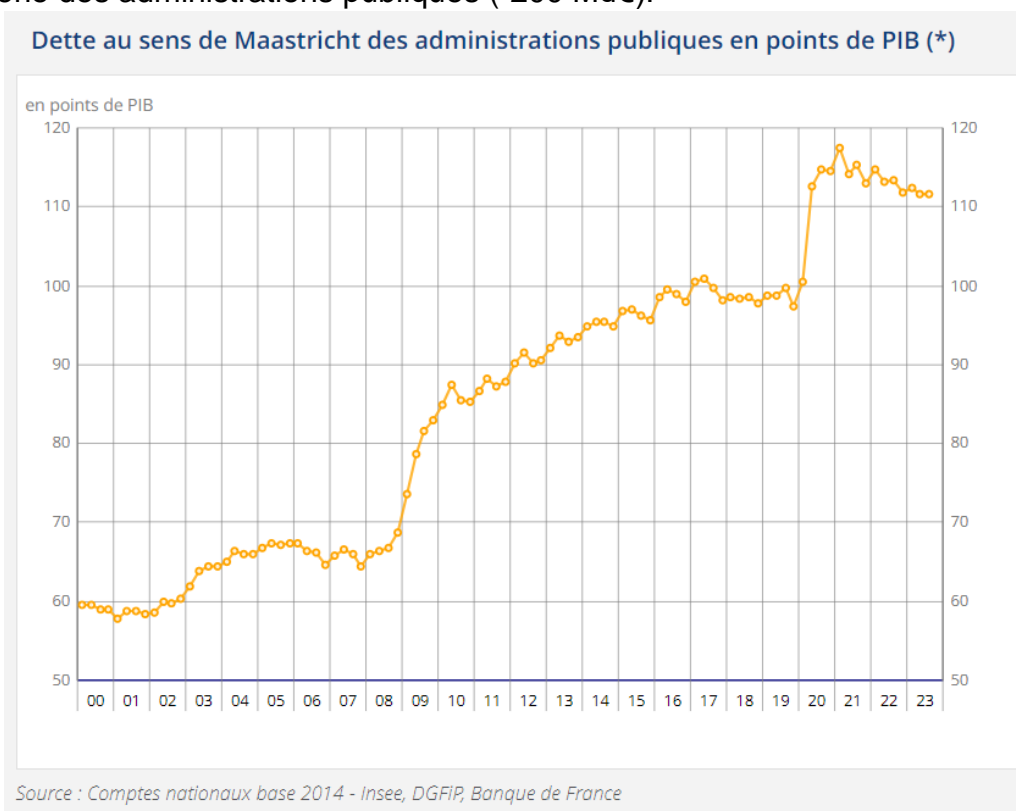
4.a Eléments de contexte

La dette publique est élevée et alourdie par les différentes crises rencontrées depuis plus de 3 ans (Covid et contexte inflationniste)

Dette publique = Etat, Sécurité sociale, ODAC et collectivités territoriales

- **T3 2022 : 3 088.2 Md€** (sens Maastricht) soit +131 Md€ sur 1 an
- **Dette/PIB : 111.7 %** (60% maximum selon les accords de Maastricht)

L'augmentation de la dette publique s'accompagne également d'une baisse de la trésorerie des administrations publiques (-200 Md€).



Des taux d'intérêt euro à la hausse

Depuis plusieurs mois maintenant, les taux d'intérêts sont au plus haut, suite à l'action des banques centrales afin de lutter contre l'inflation.

2022 a été marqué par la fin de l'ère des taux d'intérêts négatifs. La remontée des taux en 2022 et 2023 a été spectaculaire et rapide.

Après quatre montées du taux directeur en 2022, et afin de limiter l'inflation la BCE a relevé par six fois son taux directeur en 2023 (+0.50 en février ; +0.5 en mars ; +0.25 en mai ; +0.25 en juin, +0.25 en juillet et +0.25 en septembre)

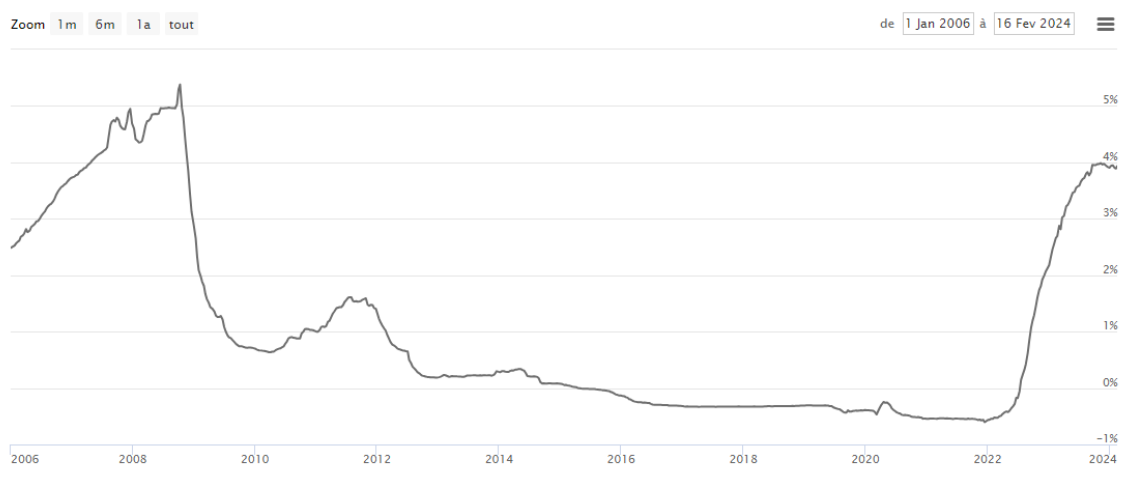
Taux historiques de la BCE



Le taux Euribor 3 mois est en constante évolution depuis la mi-2022 après une longue période de stagnation sous la barre des 0%.

Graphique Euribor

Taux Euribor historiques



4.b Les éléments de dette de la CAPSO – budget général

Situation de la dette du budget général au 31 décembre 2023

Elements de synthèse	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation
Votre dette globale est de :	42 558 920 €	42 828 880 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	2.55 %	1.81 %	↑
Sa durée résiduelle moyenne est de :	12 ans 8 mois	13 ans 6 mois	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	6 ans 6 mois	6 ans 11 mois	↓

26 emprunts répartis auprès de 8 établissements prêteurs.

En 2023, la CAPSO a souscrit deux nouveaux emprunts :

- Un emprunt d'un montant de 3 M€ sur une durée de 15 ans au taux variable Euribor 3M +0.56%,

- Un emprunt Intracting (Caisse des dépôts) lié au contrat de performance énergétique pour l'éclairage public d'un montant de 483 746 €, dont 241 873 € ont été débloqués sur l'exercice 2023 : durée 13 ans à un taux fixe très intéressant de 0.25%,

En 2023, un emprunt de faible montant (74 765.96 €) s'est également éteint. Le capital amorti annuellement était de 12 161 €.

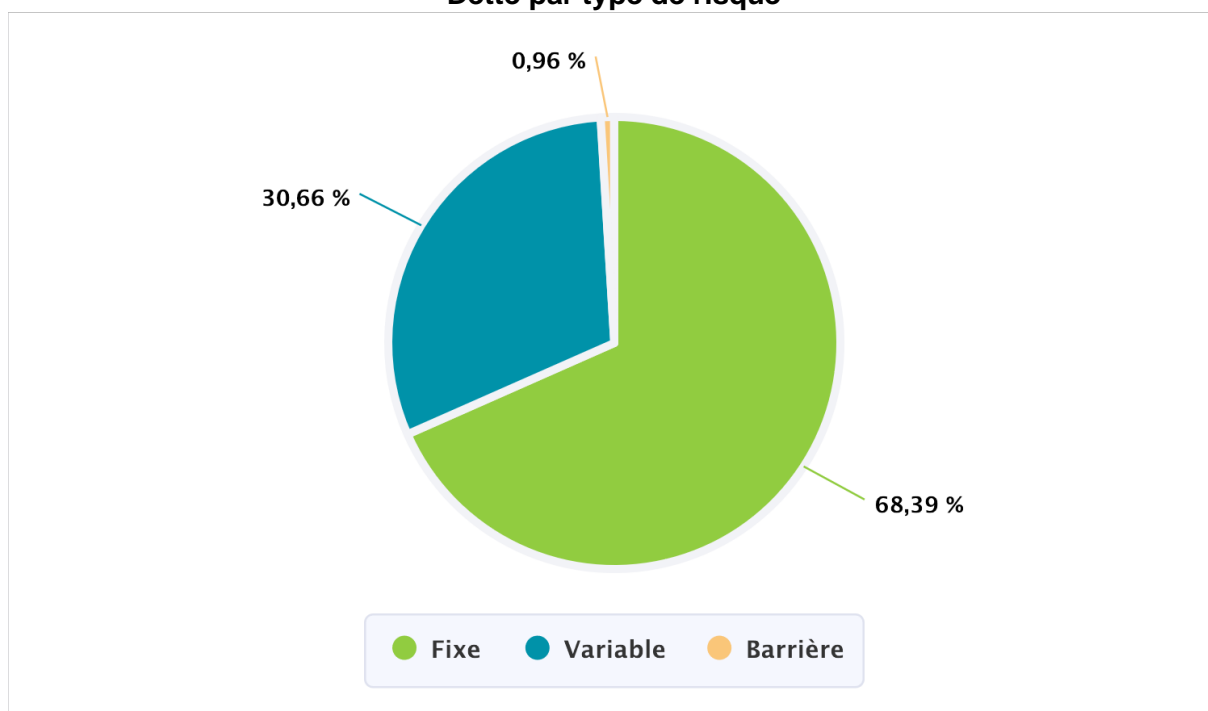
La remontée des taux a une incidence directe sur la dette de la CAPSO composée de 30% d'emprunts à taux variable : Taux moyen **2.55 % fin 2022, contre 1.81 % fin 2022**. Les perspectives de baisse des taux en 2024 devraient faire améliorer le taux moyen.

Dette par type de risque

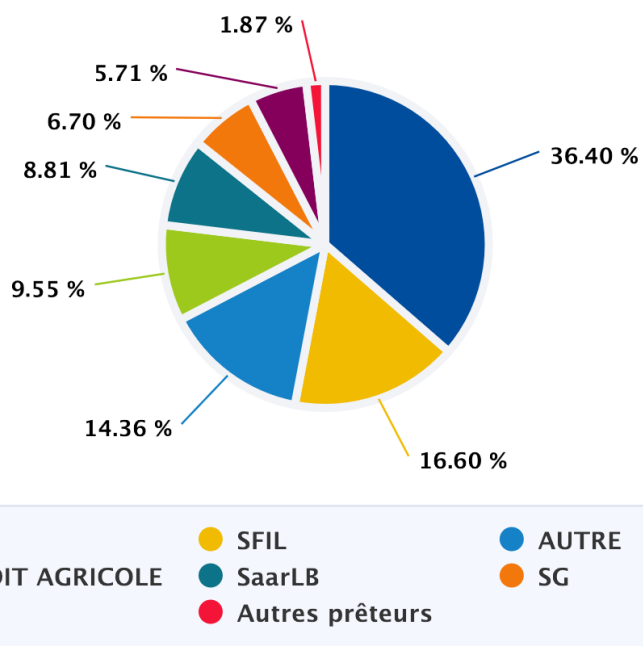
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	29 104 365.66 €	68.39 %	1.43 %
Variable	13 047 656.36 €	30.66 %	4.98 %
Barrière	406 897.70 €	0.96 %	5,06 %
Ensemble des risques	42 558 919.72 €	100,00 %	2.55 %

Plus de 70% de la dette est à taux fixe, contre 58% fin 2018. Ainsi, la dette est à la fois moins exposée aux risques de taux (sécurisée) et bénéficie d'un taux moyen qui reste optimisé.

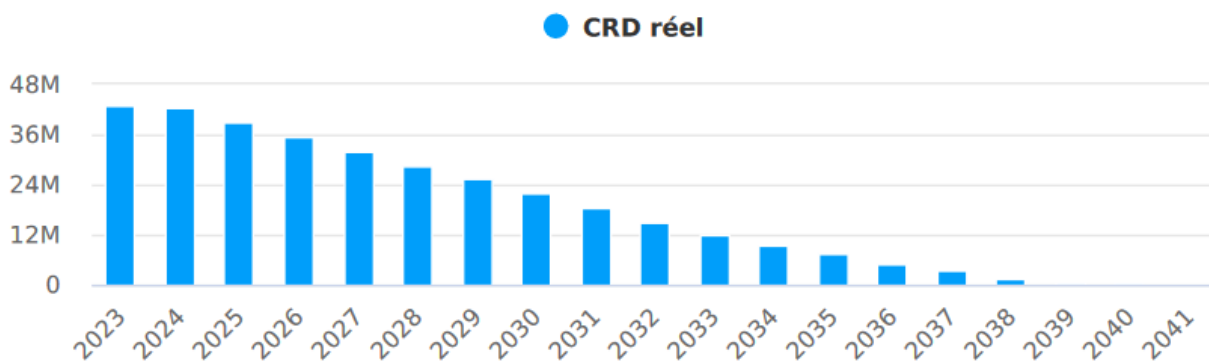
Dette par type de risque



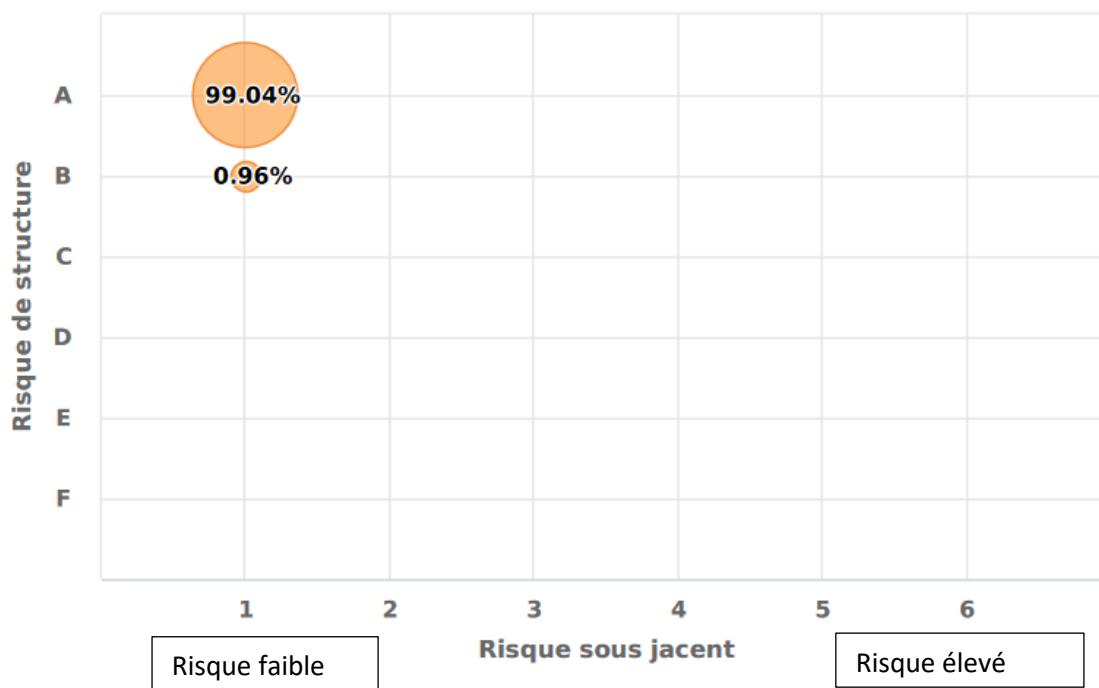
Répartition de la dette par prêteur



Profil d'extinction de la dette (capital, en M€)



Classification de la dette selon la charte Gissler : une dette totalement sécurisée



La charte GISSLER est une charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, qui a notamment permis de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à risque.

La mise en place, dans le cadre de la charte de bonne conduite, d'une classification des produits structurés (classification dite « Gissler ») et la rénovation des annexes budgétaires des collectivités territoriales relatives à la dette ont pour objectif d'améliorer de façon significative l'information des élus et des citoyens sur la dette publique locale, notamment sur les risques liés aux emprunts structurés.

COTATION GISSLER DES RISQUES

Indices sous-jacents	
1	Indices Zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Écarts d'indices zone euro
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Écart d'indices hors zone euro

Structures	
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
C	Option d'échange (<i>swaption</i>)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

La CAPSO continuera d'étudier en 2024 les éventuelles conditions de sortie en fonction des opportunités de marché.

4.c Les perspectives d'emprunt 2024

Les taux de marché restent élevés et sont moins favorables à l'emprunt.

Les recommandations de notre conseil Finance active, en matière de répartition par risque de taux restent inchangées : détenir une part de taux variable de 40% du stock de dette, ceci dans un but de diversification et de performance.

Pour 2024, un nouvel emprunt de 5 M€ maximum est prévu. Il ne sera réalisé que si le besoin est avéré (fonction du rythme de réalisation des investissements).

Impact sur l'évolution du stock de dette, prêt de 5 M€ Durée : 20 ans au taux fixe de 3.68%

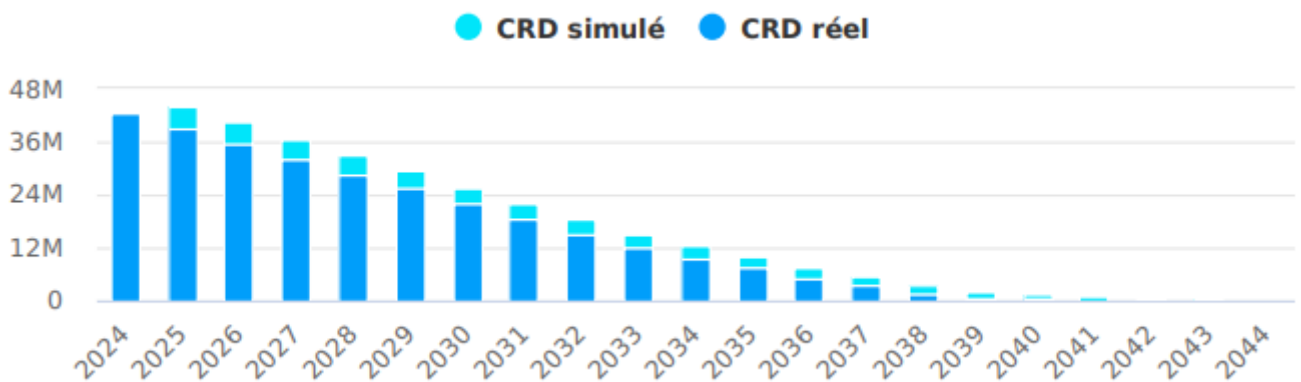


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	42 558 919,72 €	3 648 684,73 €	914 805,93 €	4 563 490,66 €	44 152 107,99 €
2025	44 152 107,99 €	3 895 784,76 €	947 042,99 €	4 842 827,75 €	40 256 323,23 €
2026	40 256 323,23 €	3 636 325,18 €	831 753,85 €	4 468 079,03 €	36 619 998,05 €
2027	36 619 998,05 €	3 660 801,69 €	752 302,10 €	4 413 103,79 €	32 959 196,36 €
2028	32 959 196,36 €	3 699 981,00 €	676 035,29 €	4 376 016,29 €	29 259 215,36 €
2029	29 259 215,36 €	3 742 745,87 €	588 979,60 €	4 331 725,47 €	25 516 469,49 €
2030	25 516 469,49 €	3 733 834,31 €	509 616,49 €	4 243 450,80 €	21 782 635,18 €
2031	21 782 635,18 €	3 509 009,03 €	431 970,58 €	3 940 979,61 €	18 273 626,15 €
2032	18 273 626,15 €	3 276 324,84 €	361 805,19 €	3 638 130,03 €	14 997 301,31 €
2033	14 997 301,31 €	2 648 199,69 €	296 602,54 €	2 944 802,23 €	12 349 101,63 €
2034	12 349 101,63 €	2 482 511,15 €	250 679,36 €	2 733 190,51 €	9 866 590,48 €
2035	9 866 590,48 €	2 370 947,29 €	204 973,54 €	2 575 920,83 €	7 495 643,19 €
2036	7 495 643,19 €	2 165 768,84 €	159 799,65 €	2 325 568,49 €	5 329 874,35 €
2037	5 329 874,35 €	1 948 516,40 €	116 352,86 €	2 064 869,26 €	3 381 357,95 €
2038	3 381 357,95 €	1 343 924,72 €	78 795,25 €	1 422 719,97 €	2 037 433,23 €
2039	2 037 433,23 €	524 975,68 €	57 295,08 €	582 270,76 €	1 512 457,55 €
2040	1 512 457,55 €	399 975,68 €	47 007,91 €	446 983,59 €	1 112 481,87 €
2041	1 112 481,87 €	362 481,87 €	36 841,19 €	399 323,06 €	750 000,00 €
2042	750 000,00 €	250 000,00 €	27 375,00 €	277 375,00 €	500 000,00 €
2043	500 000,00 €	250 000,00 €	18 250,00 €	268 250,00 €	250 000,00 €
2044	250 000,00 €	250 000,00 €	9 150,00 €	259 150,00 €	0,00 €

III. LES BUDGETS ANNEXES

1) Le Budget Développement économique

Ce budget annexe vise à déployer la stratégie de développement économique du territoire, avec, notamment, l'aménagement et la viabilisation de zones d'activités, la gestion de l'immobilier d'entreprises (pépinière, hôtels d'entreprise).

Pour rappel, trois avances exceptionnelles remboursables (4,3 M€ au total) sous forme de prêts, ont été versées entre 2019 et 2021 (avec l'Etat et la Région) au groupe Arc.

Un titre de 2 M€ de demande de remboursement a été émis en 2023 à la demande de la DGFIP (Remboursement non effectif à ce jour)

1.a Le fonctionnement

Ce budget annexe se caractérise par une gestion des opérations d'aménagement en comptabilité de stocks. La mise à jour des stocks, en ajustant leur valeur comptable aux capacités réelles de reventes de certaines parcelles très anciennes (solde de certains stocks sur les zones terminées) sera poursuivie en 2024.

Dépenses de fonctionnement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 153 511 €	1 338 593 €	1 771 692 €	8 100 693 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	147 075 €	147 075 €	147 135 €	180 000 €
042	OPERATIONS D'ORDRE	12 498 957 €	9 437 138 €	9 612 490 €	8 257 764 €
043	OPERATIONS PATRIMONIALES	285 009 €	264 483 €	250 364 €	260 000 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	998 857 €	1 320 035 €	1 384 709 €	1 645 144 €
66	CHARGES FINANCIERES	291 604 €	270 272 €	255 099 €	250 000 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	341 678 €	7561 €	0 €	5 000 €
68	DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS	16 426 €	11 807 €	5 533 €	5 000 €
	Virement à l'investissement				1 562 164 €
	TOTAL dépenses	15 733 120 €	12 796 966 €	13 427 025 €	20 265 766 €

Les charges à caractère général (1,77 M€ réalisés en 2023) reprennent en grande partie l'aménagement de zones d'activités.

En 2024, sont programmées la poursuite des opérations en cours telles que l'achèvement des Escardalles (550 K€ dont 300 K€ de fonds de compensation agricole), Zouafques (160 K€), le Fonds Squin (2,7 M€, dont 1,7M€ pour les acquisitions foncières), l'extension du Lobel (180 K€), la réalisation des travaux au grand chemin à Wizernes (1,9 M€), les études et les acquisitions foncières de la zone de Fauquembergues (520 K€), mais aussi le lancement de nouvelles études et acquisitions foncières (594 K€ au total) pour créer ou aménager des zones (impasse Vendriessse à Saint-Omer, le Muguet à Eperlecques, le Parc Saint-Martin à Aire sur la Lys).

Des dépenses au titre de l'ANRU sont également budgétées pour 766K€ (dont 356 K€ au titre des travaux SEGA et 410 K€ sur des acquisitions foncières).

Les subventions pour les organismes œuvrant pour le développement économique sont reprises sur ce budget (1,38 M€ versés en 2023, dont 470 k€ pour la Station). Pour 2024, 250 K€ supplémentaires sont repris au compte 65 pour les subventions à verser aux commerces et entreprises suite aux inondations.

Recettes de fonctionnement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
042	OPERATIONS D'ORDRE	8 169 491 €	7 233 167 €	7 852 196 €	11 461 020 €
043	OPERATIONS PATRIMONIALES	285 009 €	264 483 €	250 364 €	260 000 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 250 466 €	1 632 557 €	858 933 €	3 245 291 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	162 360 €	403 224 €	271 041 €	247 000 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 065 566 €	3 171 333 €	3 353 653 €	3 492 938 €
76	PRODUITS FINANCIERS	8 750 €	29 055 €	407 149 €	0 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	112 853 €	224 378 €	513 000 €	5 000 €
78	REPRIE SUR AMORT. ET PROVISIONS	0 €	1 236 €	13 296 €	0 €
	Excédent de fonctionnement reporté				1 554 516 €
	TOTAL recettes	16 054 497 €	12 959 437 €	13 519 634 €	20 265 766 €

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2023 s'élèveraient à 20,26 M€, dont 11,46 M€ d'opérations d'ordre et 3,2 M€ d'encaissement des terrains vendus.

Pour l'année 2024, la subvention du budget général serait portée à 3,1 M€, contre 2,95 M€ en 2023. L'excédent de 1,55 M€ vient compléter les recettes de l'année.

1.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE	8 169 491 €	7 233 167 €	7 852 196 €	11 461 021 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0 €	0 €	43 158 €	0 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	628 970 €	696 078 €	1 029 617 €	730 000 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 567 €	15 734 €	35 077 €	236 520 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	408 560 €	616 075 €	646 036 €	1 520 000 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	96 239 €	100 601 €	186 194 €	332 247 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0 €	999 €	2 326 €	€
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 183 000 €	303 450 €	950 €	350 000 €
	Reste à réaliser 2023				2 508 293 €
	TOTAL dépenses	10 533 828 €	8 966 108 €	9 795 556 €	17 138 080 €

Les dépenses d'investissement 2024 regroupent les subventions versées aux entreprises (1 M€) majorées de la participation communautaire au déficit de l'opération cour fret (500 K€). Des travaux d'isolation seront réalisés sur la Mdé (323 K€). Des études sont prévues sur la halle aux choux et sur le quai des initiatives solidaires (110 K€).

Pour 2024, 100 K€ supplémentaires sont repris pour les subventions d'investissement à verser aux agriculteurs suite aux inondations ainsi que 350 K€ au titre des avances à verser aux commerces et entreprises.

Le remboursement de la dette s'élève à 730 K€. Les restes à réaliser (subventions à verser) représentent un engagement à venir de plus de 2,5 M€.

Recettes d'investissement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE	12 498 957 €	9 437 138 €	9 612 490 €	8 257 765 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0 €	0 €	43 158 €	0 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 485 €	0 €	3 288 €	19 708 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 300 €	0 €	19 969 €	0 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0 €	0 €	0 €	120 000 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1004 €	0 €	1 500	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	101 963 €	212 530 €	2 240 243 €	14 297 €
	Virement de la section de fonctionnement				1 562 164 €
024	Cessions d'immobilisation				150 000 €
	Reprise de l'excédent d'investissement 2023				7 014 145 €
	TOTAL recettes	12 611 710 €	9 649 668 €	11 920 652 €	17 138 080 €

Le budget conserve en 2023 un excédent d'investissement cumulé de 4,9 M€, contre 4,2 M€ fin 2022.

Sauf ajustement nécessaire, le recours à l'emprunt serait limité 120 000 € en 2024 (pas d'emprunts nouveaux en 2021, 2022 et 2023). Les ventes de terrains aménagés et la variation des stocks conditionneront l'effectivité du besoin.

1.c La dette

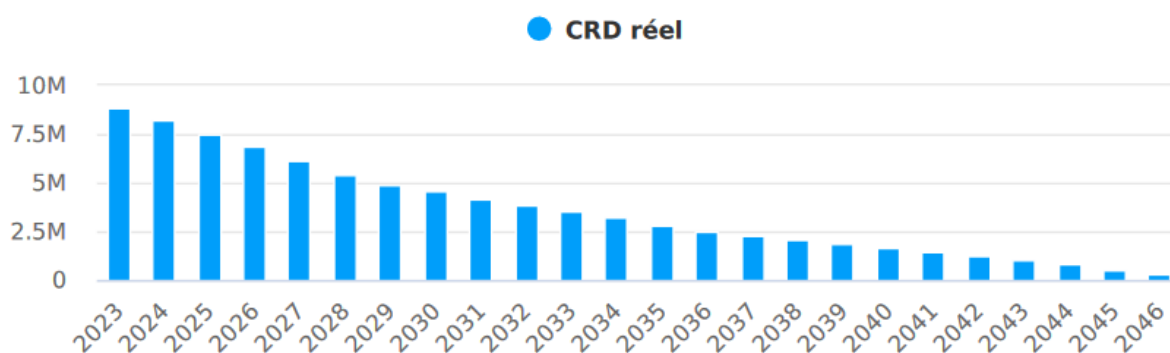
Le stock de dette au 31 décembre 2023 s'établit à 8,22 M€, contre 8.89 M€ fin 2022 :

Elements de synthèse	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation
Votre dette globale est de :	8 221 075 €	8 888 792.46 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	* 2.94 %	* 2.93 %	↑
Sa durée résiduelle moyenne est de :	17 ans 3 mois	17 ans 11mois	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	9 ans 1 mois	9 ans 4 mois	↓

8 emprunt(s) réparti(s) auprès de 3 établissement(s) prêteur(s).

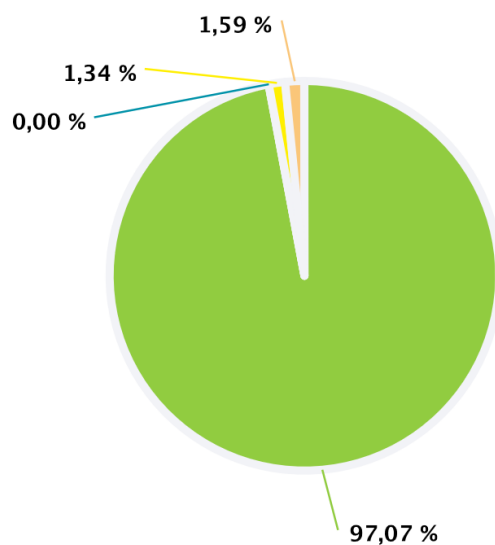
Aucun emprunt n'a été souscrit en 2023.

Profil d'extinction (capital, en €)



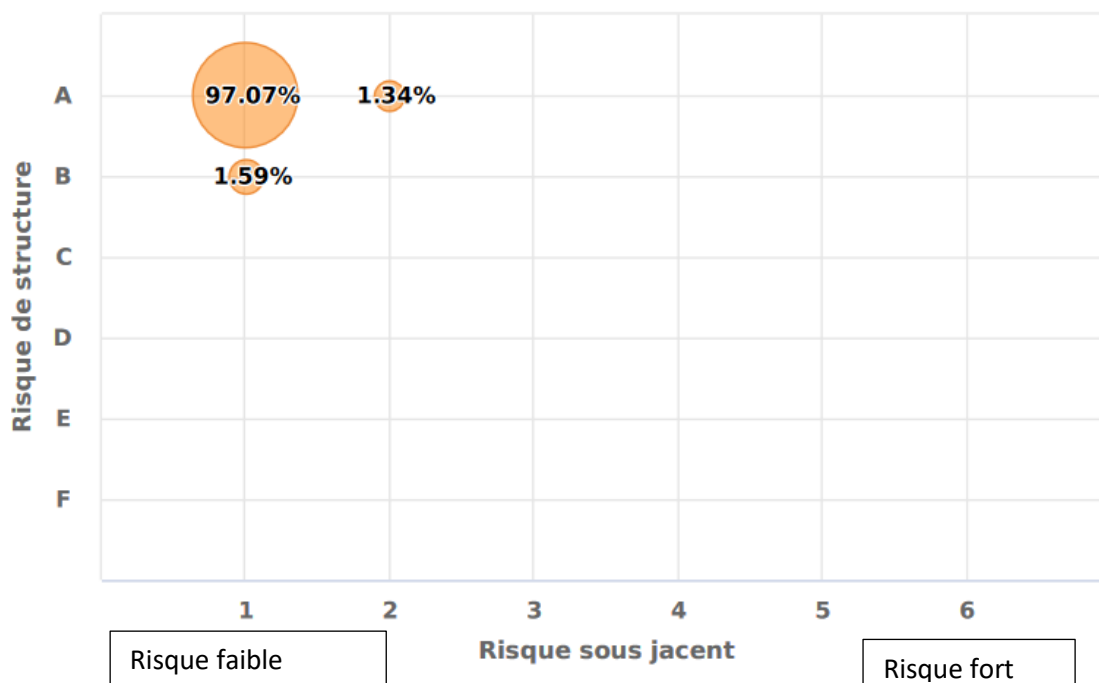
Dette par type de risque

Type	Capital Restant dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	7 980 432.73 €	97.07 %	2,88 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Inflation	110 257.73 €	1.34 %	5.88 %
Barrière	130 384.42 €	1.59 %	4.20 %
Ensemble des risques	8 221 074.88 €	100,00 %	2,94 %



● Fixe ● Variable ● Inflation ● Barrière

Structure de la Dette (selon la charte Gissler)



La dette de ce budget annexe apparaît comme très sécurisée. Un emprunt d'équilibre estimé à 120 K€ permettra de couvrir le besoin de financement.

D'autres emprunts seront vraisemblablement nécessaires à l'avenir, compte-tenu de l'importance financière des projets en cours, même si ces opérations sont souvent longues à démarrer (acquisitions foncières, promoteurs à trouver, ...)

Une vigilance sur l'équilibre des opérations et le rythme de leur mise en œuvre reste nécessaire vu le niveau d'endettement.

Impact d'un prêt de 120 000 € au 1^{er} juin 2024 au taux fixe de 3.60% l'an sur 20 ans.

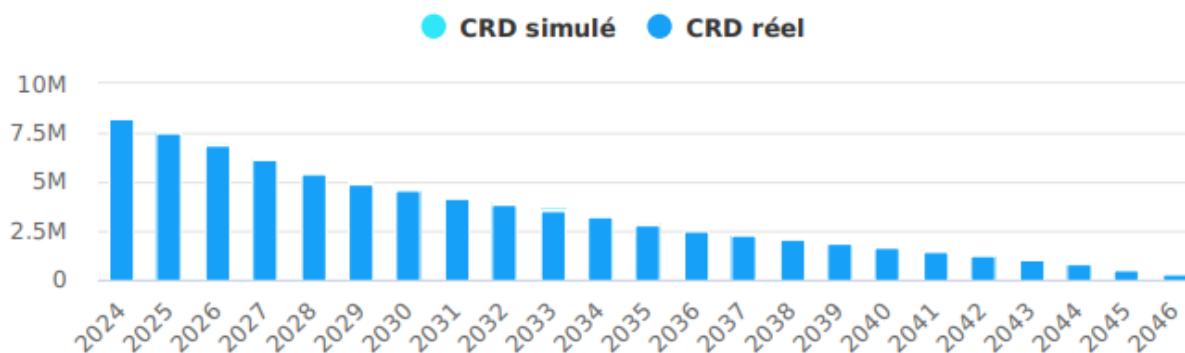


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	8 221 074,88 €	689 332,17 €	239 403,88 €	928 736,05 €	7 651 742,71 €
2025	7 651 742,71 €	672 745,88 €	221 034,17 €	893 780,05 €	6 978 996,83 €
2026	6 978 996,83 €	695 353,94 €	200 657,82 €	896 011,76 €	6 283 642,89 €
2027	6 283 642,89 €	719 060,27 €	180 273,50 €	899 333,77 €	5 564 582,62 €
2028	5 564 582,62 €	612 344,51 €	159 508,83 €	771 853,34 €	4 952 238,11 €
2029	4 952 238,11 €	327 078,89 €	144 523,75 €	471 602,64 €	4 625 159,22 €
2030	4 625 159,22 €	333 132,83 €	138 747,98 €	471 880,81 €	4 292 026,39 €
2031	4 292 026,39 €	339 489,47 €	132 730,39 €	472 219,86 €	3 952 536,92 €
2032	3 952 536,92 €	346 163,95 €	126 797,67 €	472 961,62 €	3 606 372,97 €
2033	3 606 372,97 €	353 172,15 €	119 920,69 €	473 092,84 €	3 253 200,82 €
2034	3 253 200,82 €	360 530,75 €	113 102,57 €	473 633,32 €	2 892 670,07 €
2035	2 892 670,07 €	368 257,29 €	105 990,49 €	474 247,78 €	2 524 412,78 €
2036	2 524 412,78 €	226 370,15 €	98 975,06 €	325 345,21 €	2 298 042,63 €
2037	2 298 042,63 €	184 888,66 €	91 634,95 €	276 523,61 €	2 113 153,97 €
2038	2 113 153,97 €	193 833,10 €	84 269,85 €	278 102,95 €	1 919 320,87 €
2039	1 919 320,87 €	203 224,75 €	76 547,43 €	279 772,18 €	1 716 096,12 €
2040	1 716 096,12 €	213 085,99 €	68 637,39 €	281 723,38 €	1 503 010,13 €
2041	1 503 010,13 €	223 440,29 €	59 958,35 €	283 398,64 €	1 279 569,84 €
2042	1 279 569,84 €	234 312,31 €	51 053,21 €	285 365,52 €	1 045 257,53 €
2043	1 045 257,53 €	245 727,93 €	41 713,76 €	287 441,69 €	799 529,60 €
2044	799 529,60 €	257 714,33 €	32 005,75 €	289 720,08 €	541 815,27 €
2045	541 815,27 €	264 300,05 €	21 644,02 €	285 944,07 €	277 515,22 €
2046	277 515,22 €	277 515,22 €	11 085,96 €	288 601,18 €	0,00 €

2) Le budget transport

Quatre thématiques sont couvertes par ce budget annexe : le transport des scolaires, le transport urbain, l'interurbain et le transport occasionnel.

Les principales recettes sont issues du versement mobilité et d'une subvention d'équilibre du budget général pour le transport scolaire des primaires, le transport occasionnel.

2.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 638 474 €	3 348 347 €	3 682 014 €	4 467 550 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	459 646 €	471 642 €	579 521 €	650 000 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 500 €	2 016 €	224 €	2 000 €
042	OPERATIONS D'ORDRE	168 894 €	365 533 €	380 845 €	385 000 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 343 333 €	3 134 446 €	3 188 020 €	3 826 500 €
66	CHARGES FINANCIERES	1 306 €	1 109 €	912 €	800 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 701 €	437 €	40 €	286 800 €
	Virement investissement			€	2 363 000 €
	<i>Déficit de fonctionnement reporté</i>				
	TOTAL dépenses	6 618 856 €	7 323 533 €	7 832 909 €	11 981 650 €

Les principales dépenses 2024 comprennent le transport scolaire (3.48 M€ en hausse de 480 K€ suite à la gestion depuis septembre 2021 des contrats région) et la DSP (3,6 M€).

En 2024, le budget devrait se stabiliser autour de 12 M€. Le renouvellement de la DSP prévu 31 août 2024 sera repoussé de plusieurs mois au vu de la relance de la consultation, l'offre reçue ne répondant pas aux attentes de la CAPSO.

Recettes de fonctionnement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
042	OPERATIONS D'ORDRE	4 393 €	5 346 €	5 692 €	5 693 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	10 053 €	15 681 €	15 917 €	20 800 €
73	IMPOTS ET TAXES (VM)	5 169 854 €	5 724 461 €	5 744 040 €	5 700 000 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 301 639 €	2 958 589 €	3 094 381 €	2 965 295 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	116 774 €	51 540 €	185 881 €	50 994.17 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	447 507 €	328 120 €	214 192 €	210 000 €
	Excédent de résultat antérieur				3 028 867 €
	TOTAL recettes	8 050 221 €	9 083 738 €	9 260 104 €	11 981 650 €

En 2023, le Versement mobilité (VM) a peu évolué. Pour 2024, une stagnation est également prévue par prudence. Son évolution positive depuis 4 ans a toutefois permis de ne pas appliquer de majoration sur cette taxe. Aucune évolution de son taux n'est prévue pour cette année.

Le budget général contribue à hauteur de 200 000 € (service commun) en 2024, soit un montant identique à 2023.

2.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE	4 394 €	5 347 €	5 692 €	5 693 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			5 272	0 €
16	EMPRUNTS	123 214 €	512 280 €	164 285 €	170 000 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	900 €	9 697 €	21 235 €	108 000 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 481 944 €	457 798 €	410 193 €	1 133 900 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0 €	0 €	€	2 726 586 €
	Restes à réaliser			€	812 051 €
	TOTAL dépenses	1 610 452 €	985 123 €	606 679 €	4 956 231 €

En 2023, les principales dépenses ont porté sur le remboursement de l'emprunt (164 K€), sur l'acquisition de vélos et de matériels pour Mouvélo (41 K€), de 4 véhicules pour le transport à la demande (209 K€) et de 3 véhicules électriques pour le service Mouvauto (90 K€).

En 2024, une somme de 480 K€ sera inscrite pour le plan de renouvellement du matériel prévu dans la DSP. Il a été également prévu que la budget transport finance le schéma de mobilité cyclable à hauteur d'1M€ au total (250 000€ sur 4 ans).

Recettes d'investissement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE	168 894 €	365 534 €	380 845 €	401 281 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			5 272 €	
1068	AUTOFINANCEMENT	182 196 €	500 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 461 €	11 307 €	267 035 €	0 €
16	EMPRUNTS	347 995 €	0 €	0 €	0 €
	Virement de la section de fonctionnement				2 363 000 €
	Excédent d'investissement reporté				1 167 471 €
	Restes à réaliser				24 478 €
	TOTAL recettes	704 547 €	876 841 €	1 653 153 €	4 956 231 €

L'an dernier, aucun n'emprunt auprès d'un établissement bancaire n'a été contracté.

2.c La dette

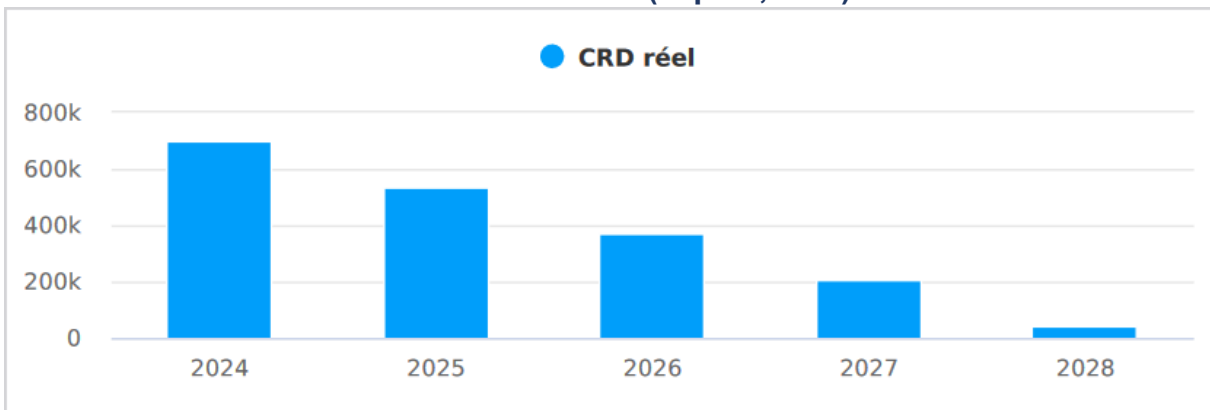
Le stock de dette s'élève au 31 décembre 2023 à 698K.

Le dernier emprunt date de 2021 et aucun emprunt n'est prévu en 2024.

Elements de synthèse	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation
Votre dette globale est de :	698 214 €	862 500 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	0.12 %	0.12 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de :	4 ans	5 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	2 ans 1 mois	2 ans 7 mois	↓

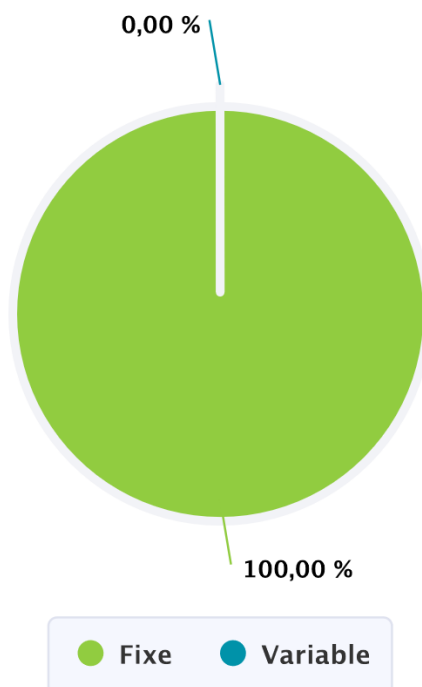
1 emprunt auprès de 1 établissement prêteur.

Profil d'extinction (capital, en €)

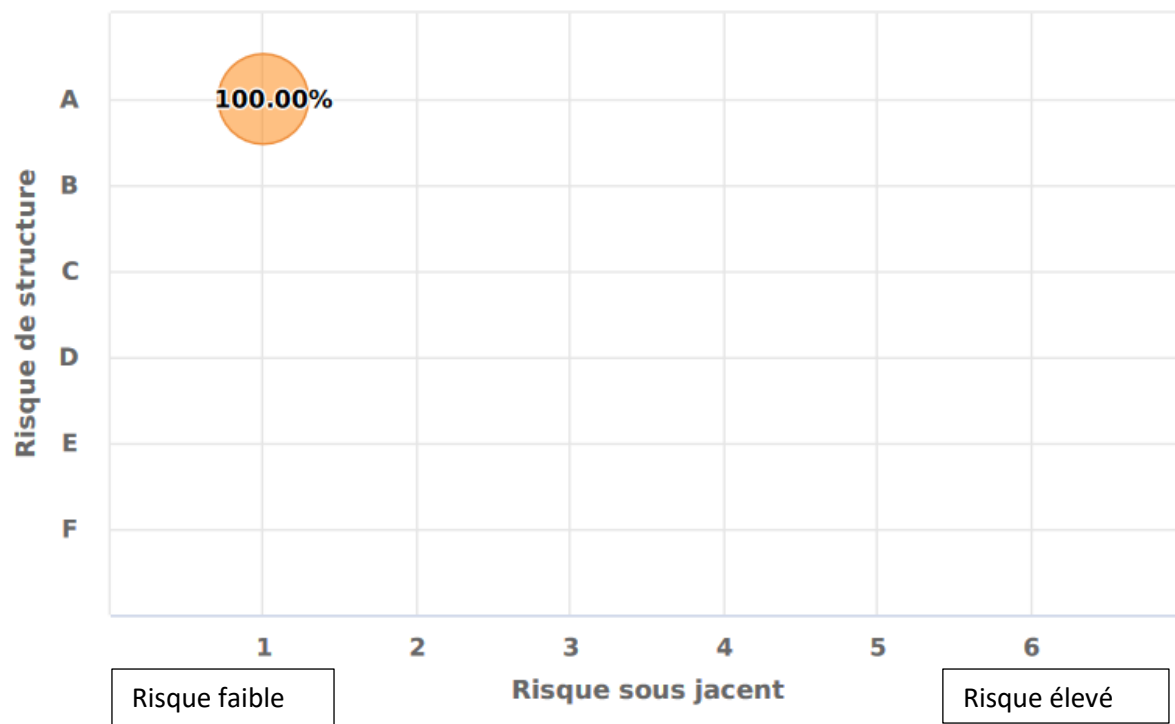


Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	698 214.27 €	100,00 %	0,12 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	698 214.27 €	100,00 %	0,12 %



Structure de la Dette (selon la charte Gissler)



La dette est totalement sécurisée.

3) Le budget déchets

La compétence « Déchets » faisait, jusqu'à présent, l'objet d'inscriptions budgétaires sur le budget général de la CAPSO. Afin d'améliorer la transparence budgétaire et en de la mise en place de la tarification incitative, il a été décidé de mettre en place dès 2024 2024, un budget annexe « Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés ».

3.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		Pour mémoire CA 2023 sur BG prévisionnel	BP 2024 indicatif
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 239 680 €	9 824 000 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 291 379 €	4 720 000 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0 €	0 €
042	OPERATIONS D'ORDRE	850 000 €	900 000 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	665 325 €	765 100 €
66	CHARGES FINANCIERES	0 €	10 000 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 174 €	1 000 €
	Virement investissement		625 000 €
	Déficit de fonctionnement reporté		
	TOTAL dépenses	15 050 558	16 844 200 €

Les principales dépenses 2024 comprennent le carburant pour les véhicules (412 K€), les fournitures de pièces détachées, l'entretien et la maintenance des véhicules (614 K€), le remboursement du SMLA pour le tri et le traitement des déchets (8,2 M€), les charges de personnel pour la collecte des déchets (4.7 M€).

En 2024, le budget devrait se stabiliser autour de 16.8 M€. Un autofinancement est prévu pour 625 K€.

Recettes de fonctionnement

		Pour mémoire CA 2023 sur BG prévisionnel	BP 2024 indicatif
042	OPERATIONS D'ORDRE	0 €	0 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	932 953 €	955 400 €
73	IMPOTS ET TAXES (VM)	12 356 344	12 800 000 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	7 173 €	30 000 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 179 968 €	3 058 800 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €	0 €
	Excédent de résultat antérieur		0 €
	TOTAL recettes	16 515 967 €	16 844 200 €

En 2024, les principales recettes s'articulent autour de la redevance spéciale (950 K€), de la TEOM (12.8 M€), au soutien CITEO (2.1 M€), aux reventes de matériaux (750 K€). Il n'est pas prévu pour 2024 de majorer le taux de la TEOM.

3.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE	0 €	0 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0	26 349 €
16	EMPRUNTS	0 €	20 000 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	347 819 €	1 528 200 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 316 051 €	2 696 875 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	638 €	62 546 €
	Restes à réaliser	€	0 €
	TOTAL dépenses	1 664 509 €	4 333 970 €

Une autorisation de programme/crédits de paiement (APCP) « Politique déchets », destinée à la mise en œuvre de la tarification incitative et d'une offre en matière de bio déchets, a été transférée du budget général pour un montant global de 6.5 M€ dont 753 358.45 € payés jusqu'à fin 2023 sur le budget général.

En 2024, une somme de 3.26 M€ sera inscrite en crédits de paiement pour l'acquisition de composteurs individuels, d'abris bacs.... Un budget important est également consacré à l'enquête ménages et au puçage des bacs (1,3 M€).

Les investissements courants concernent principalement l'acquisition de plusieurs camions pour la collecte (853 K€).

Recettes d'investissement

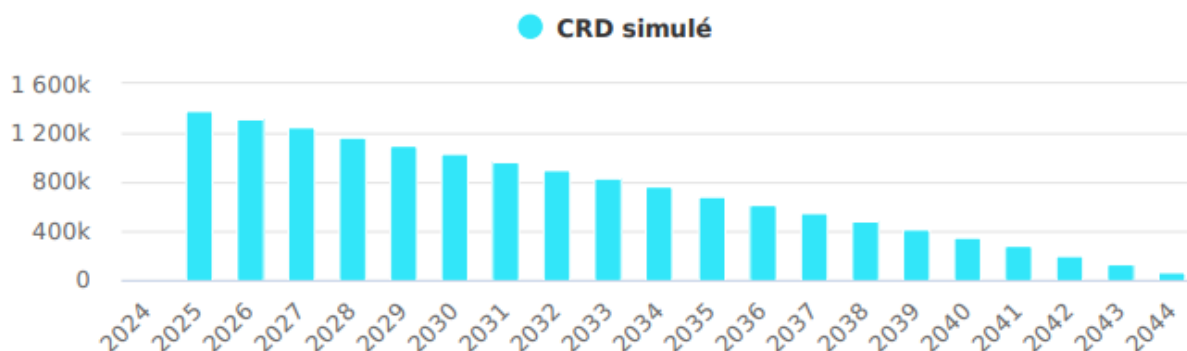
		CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE	0 €	872 700 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0 €	0 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
1068	AUTOFINANCEMENT	0 €	0 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	126 835 €	852 600 €
16	EMPRUNTS	0 €	1 383 670 €
	Virement de la section de fonctionnement		625 000 €
	Excédent d'investissement reporté		0 €
	Restes à réaliser		0 €
	TOTAL recettes	1 653 153 €	4 333 970 €

3.c La dette

Pas de stock de dette au 31/12/2023

Cependant, il est prévu un recours à l'emprunt pour financer la mise en place de la tarification incitative et de la politique en matière de bio déchets à hauteur de 1.38 M€ en 2024.

Impact d'un prêt de 1.38 M€ au 1^{er} juin 2024 au taux fixe de 3.60% l'an sur 20 ans.



	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 380 000,00 €
2025	1 380 000,00 €	69 000,00 €	50 370,00 €	119 370,00 €	1 311 000,00 €
2026	1 311 000,00 €	69 000,00 €	47 851,50 €	116 851,50 €	1 242 000,00 €
2027	1 242 000,00 €	69 000,00 €	45 333,00 €	114 333,00 €	1 173 000,00 €
2028	1 173 000,00 €	69 000,00 €	42 931,80 €	111 931,80 €	1 104 000,00 €
2029	1 104 000,00 €	69 000,00 €	40 296,00 €	109 296,00 €	1 035 000,00 €
2030	1 035 000,00 €	69 000,00 €	37 777,50 €	106 777,50 €	966 000,00 €
2031	966 000,00 €	69 000,00 €	35 259,00 €	104 259,00 €	897 000,00 €
2032	897 000,00 €	69 000,00 €	32 830,20 €	101 830,20 €	828 000,00 €
2033	828 000,00 €	69 000,00 €	30 222,00 €	99 222,00 €	759 000,00 €
2034	759 000,00 €	69 000,00 €	27 703,50 €	96 703,50 €	690 000,00 €
2035	690 000,00 €	69 000,00 €	25 185,00 €	94 185,00 €	621 000,00 €
2036	621 000,00 €	69 000,00 €	22 728,60 €	91 728,60 €	552 000,00 €
2037	552 000,00 €	69 000,00 €	20 148,00 €	89 148,00 €	483 000,00 €
2038	483 000,00 €	69 000,00 €	17 629,50 €	86 629,50 €	414 000,00 €
2039	414 000,00 €	69 000,00 €	15 111,00 €	84 111,00 €	345 000,00 €
2040	345 000,00 €	69 000,00 €	12 627,00 €	81 627,00 €	276 000,00 €
2041	276 000,00 €	69 000,00 €	10 074,00 €	79 074,00 €	207 000,00 €
2042	207 000,00 €	69 000,00 €	7 555,50 €	76 555,50 €	138 000,00 €
2043	138 000,00 €	69 000,00 €	5 037,00 €	74 037,00 €	69 000,00 €
2044	69 000,00 €	69 000,00 €	2 525,40 €	71 525,40 €	0,00 €

4) Le Budget eau potable

Ce budget annexe finance la production et la distribution d'eau potable via des contrats en délégations de service public comme suit :

- service « urbain » conclu avec la Société des Eaux de Saint-Omer jusqu'au 31 décembre 2026 pour 10 communes (Arques, Blendecques, Campagne-lez-Wardrecques, Clairmarais, Longuenesse, Racquinghem, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Saint-Omer, Salperwick et Wardrecques),
- service « rural » conclu avec la Lyonnaise des Eaux jusqu'au 31 décembre 2026, pour 9 communes (Bayenghem-lez-Eperlecques, Eperlecques, Houlle, Moringhem, Moulle, Mentque Nortbécourt, Nort-Leulinghem, Serques et Tilques),
- contrat d'Aire-sur-la-Lys et Wittes avec Suez (Lyonnaise des Eaux) depuis le 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026

4.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	897 064 €	908 411 €	974 760 €	1 134 590 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	206 621 €	210 549 €	233 125 €	280 000 €
042	OPERATIONS D'ORDRE	372 608 €	342 660 €	365 101 €	445 204 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0 €	0 €	3 980 €	4 210 €
66	CHARGES FINANCIERES	137 911 €	141 468 €	185 532 €	170 000 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 718 €	75 233 €	29 008 €	71 263 €
68	DOTATION AUX PROVISIONS				1 200 €
	Virement investissement			€	2 426 929 €
	TOTAL dépenses	1 625 922 €	1 678 321 €	1 792 715 €	4 533 397 €

Les principales dépenses de fonctionnement s'articulent autour des achats d'eau en gros (898 K€ en 2023).

Le budget 2024 prévoit un important virement à la section d'investissement : 2.4 M€ et s'équilibre à 4.5 M€.

Recettes de fonctionnement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
042	OPERATIONS D'ORDRE	245 257 €	245 255 €	244 493 €	61 654 €
70	PRODUITS DES SERVICES	3 914 197 €	3 569 544 €	3 887 228 €	3 750 000 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0 €	0 €	0 €	0 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	67 277 €	67 930 €	71 091 €	75 010 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	165 €	0 €	30 000 €	0 €
	Excédent de fonctionnement reporté				646 733 €
	TOTAL recettes	4 226 896 €	3 882 729 €	4 232 813 €	4 533 397 €

Les recettes 2024 sont composées essentiellement de deux postes : 1,55 M€ issu de la vente d'eau et 2.2 M€ provenant de la surtaxe payée par les usagers (cette dernière ayant été légèrement majorée en 2024 pour permettre d'augmenter le renouvellement des réseaux).

Le résultat de fonctionnement s'établit à 2,44 M€ en 2023 contre 2,2 M€ en 2021. Sur les 4 dernières années, il s'établit en moyenne à 2,2M€. En 2024, le total des recettes reprend 0.6 M€ d'excédent reporté.

4.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE	245 258 €	245 255 €	244 493 €	61 654 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0 €	1 713 404 €	1 013 364 €	0 €
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT				316 384 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	482 070 €	551 000 €	795 934 €	830 000 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	174 290 €	60 889 €	49 316 €	203 000 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0 €	0 €	30 000 €	51 250 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 376 884 €	7 140 769 €	3 196 073 €	3 469 462 €
4581	OPERATION SOUS MANDAT			3 794 €	
	Reste à réaliser dépenses				394 536 €
	Déficit cumulé investissement				2 757 725 €
	TOTAL dépenses	7 278 502 €	9 711 319 €	5 332 976 €	8 084 011 €

Deux autorisations de programme/crédits de paiement (APCP) ont été ouvertes en 2020 : les opérations « interconnexion Hallines » et « interconnexion PMAa » (sécurisation de l'alimentation en eau). Ces dernières s'achèveront en 2024 (244 K€).

La programmation des travaux d'eau potable 2024 s'élève à 3.4 M€, principalement fléchée les réseaux (875 K€) et le report de travaux 2023, rue Potier à Campagne-lès-Wardrecques (140 K€). Des missions d'étude et de maîtrise d'œuvre pour des futurs travaux sur les châteaux d'eau sont également prévues (250 K€).

Recettes d'investissement

		CA 2021	CA 2022	CA2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE	372 607 €	342 660 €	365 101 €	445 204 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0 €	1 713 404 €	1 013 364 €	0 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 000 000 €	2 000 000 €	3 000 000 €	3 500 000 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 960 880 €	37 500 €	153 698 €	970 724 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 921 645 €	1 600 000 €	0 €	628 653 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	15 439 €	12 999 €	25 882 €	0 €
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT			3 794 €	
	Virement de la section de fonctionnement				2 426 930 €
	Reste à réaliser recettes				112 500 €
	TOTAL recettes	9 270 573 €	5 706 564 €	4 561 840 €	8 084 011 €

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 3.5 M€. Les recettes d'investissement sont complétées par 970 K€ de subventions (solde des 2 APCP) et un virement de 2.4 M€ du fonctionnement.

4.c La dette

Le stock de dette au 31 décembre 2023 est de 10.3 M€ contre 11.1 M€ fin 2022.

Ce dernier intègre les avances convertibles et les avances pour lesquelles l'échéancier de remboursement n'est pas connu de l'agence de l'eau (ce qui n'était pas le cas dans le ROB l'an dernier).

Elements de synthèse	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation
Votre dette globale est de :	10 310 347 €	11 106 281 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	2.57 %	2.16 %	↑
Sa durée résiduelle moyenne est de :	12 ans 9 mois	13 ans 8 mois	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	6 ans 7 mois	7 ans	↓

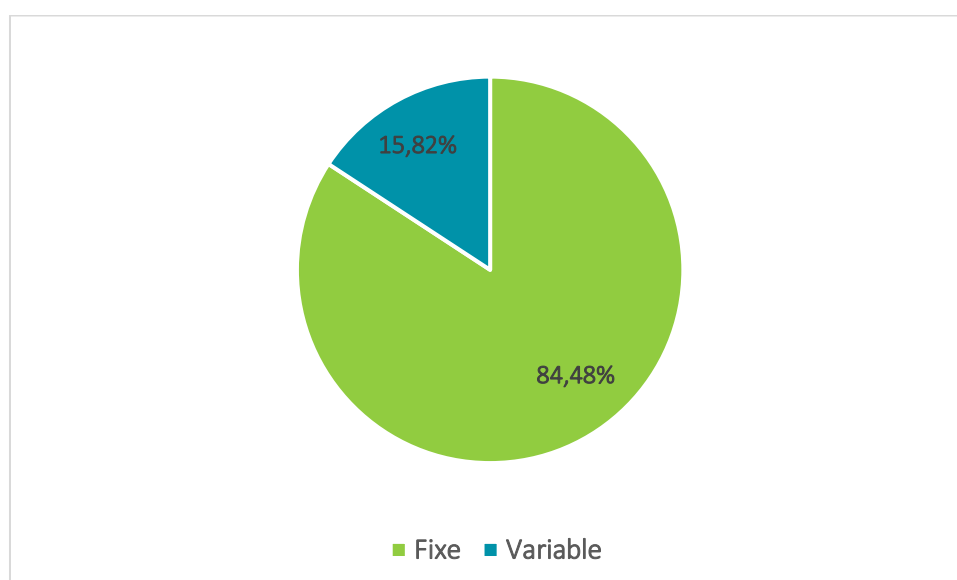
15 emprunt(s) réparti(s) auprès de 7 établissement(s) prêteur(s)

Profil d'extinction (capital, en €)

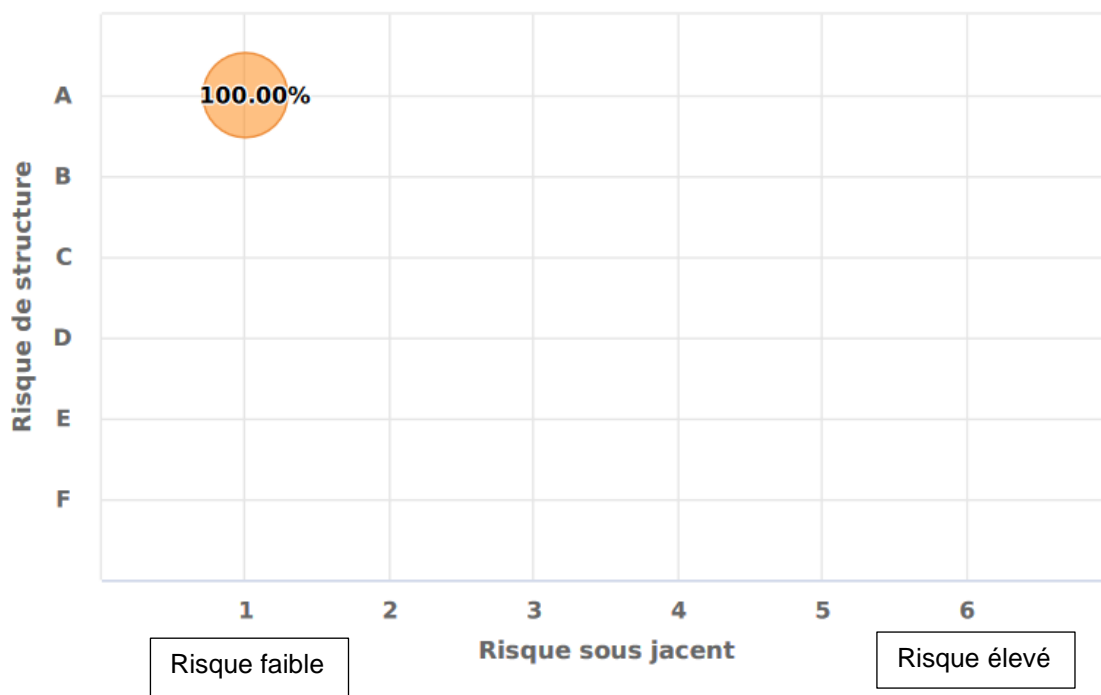
Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	8 710 347 €	84.48 %	1.31 %
Variable	1 600 000 €	15.52 %	4.48 %
Ensemble des risques	10 310 347 €	100,00 %	1.77 %

Répartition fixe/variable



Structure de la Dette (selon la charte Gissler)



La dette de ce budget annexe est totalement sécurisée (classée 1 A).

En 2024, une avance remboursable de l'agence de l'eau est attendue pour un montant de 628 K€. Cette dernière est inscrite pour l'équilibre du budget.

Impact d'une avance remboursable de 628 000 € au 1^{er} juin 2024 au taux fixe de 0% l'an sur 20 ans.

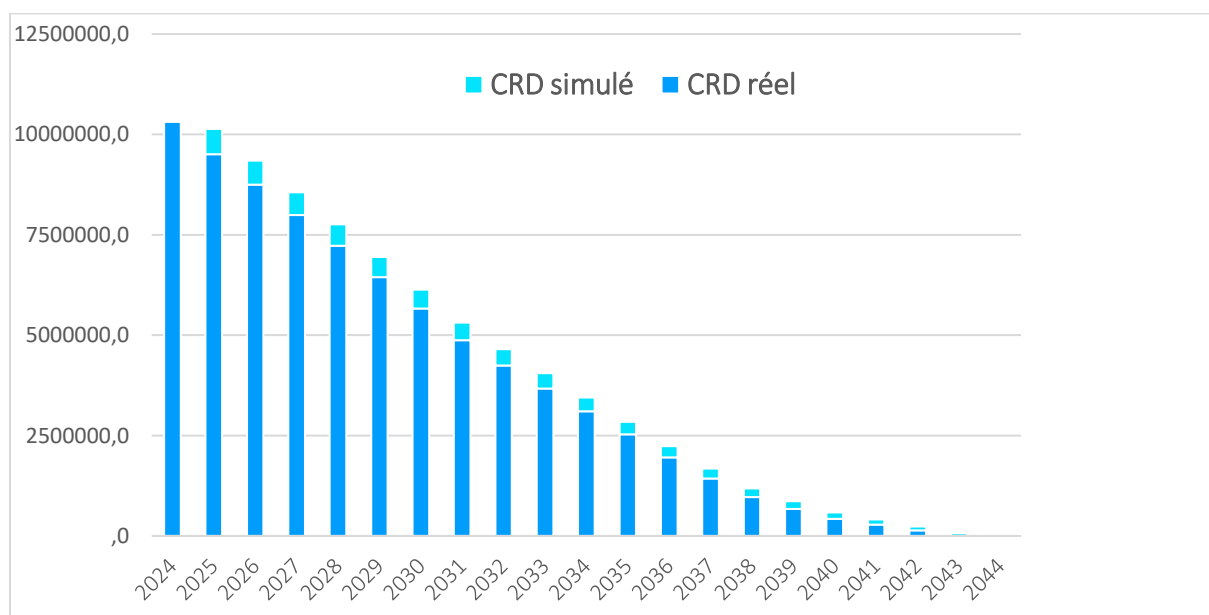


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	10 310 338,06 €	801 657,71 €	181 819,81 €	983 477,52 €	10 136 680,35 €
2025	10 136 680,35 €	787 364,73 €	149 142,54 €	959 429,27 €	9 349 315,62 €
2026	9 349 315,62 €	792 046,03 €	130 307,15 €	944 129,08 €	8 557 269,59 €
2027	8 557 269,59 €	800 056,28 €	115 237,21 €	935 923,29 €	7 757 213,31 €
2028	7 757 213,31 €	808 392,74 €	100 668,66 €	928 598,48 €	6 948 820,57 €
2029	6 948 820,57 €	814 452,53 €	85 400,03 €	918 190,16 €	6 134 368,04 €
2030	6 134 368,04 €	821 104,34 €	69 771,90 €	908 067,74 €	5 313 263,70 €
2031	5 313 263,70 €	660 646,42 €	55 485,63 €	732 177,45 €	4 652 617,28 €
2032	4 652 617,28 €	602 935,85 €	48 359,93 €	666 235,90 €	4 049 681,43 €
2033	4 049 681,43 €	603 433,11 €	41 506,54 €	658 692,85 €	3 446 248,32 €
2034	3 446 248,32 €	603 953,70 €	34 444,85 €	651 005,65 €	2 842 294,62 €
2035	2 842 294,62 €	604 498,74 €	27 028,13 €	642 987,87 €	2 237 795,88 €
2036	2 237 795,88 €	560 069,36 €	19 446,51 €	589 859,03 €	1 677 726,52 €
2037	1 677 726,52 €	492 333,24 €	11 934,69 €	513 436,73 €	1 185 393,28 €
2038	1 185 393,28 €	324 418,49 €	5 796,87 €	338 238,06 €	860 974,79 €
2039	860 974,79 €	275 662,84 €	1 969,62 €	284 509,06 €	585 311,95 €
2040	585 311,95 €	175 662,99 €	0,00 €	181 409,19 €	409 648,96 €
2041	409 648,96 €	173 424,39 €	0,00 €	178 008,79 €	236 224,57 €
2042	236 224,57 €	173 424,57 €	0,00 €	176 862,87 €	62 800,00 €
2043	62 800,00 €	31 400,00 €	0,00 €	33 692,20 €	31 400,00 €
2044	31 400,00 €	31 400,00 €	0,00 €	32 549,24 €	0,00 €

5) Le Budget régie eau potable

Ce budget annexe assure la production et la distribution d'eau potable en « régie » par la CAPSO sur les 20 communes suivantes : Audincthun, Beaumetz-lez-Aire, Bellinghem (commune déléguée d'Inghem), Bomy, Coyecques, Dennebroeucq, Ecques, Febvin-Palfart, Hallines, Helfaut, Heuringhem, Laires, Nordausques, Quiéstède, Reclingham, Renty, Roquetoire, Tournehem-sur-la-Hem, Wizernes et Zouafques.

5.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	475 768 €	515 559 €	569 192 €	696 570 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	618 837 €	643 482 €	711 330 €	800 000 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	365 583 €	426 606 €	367 480 €	393 000 €
042	OPERATIONS D'ORDRE	348 569 €	379 358 €	523 947 €	390 000 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 545 €	6 606 €	7 503 €	15 000 €
66	CHARGES FINANCIERES	59 367 €	52 564 €	59 119 €	65 000 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 326 €	5 713 €	58 136 €	12 907 €
68	DOTATIONS AUX PROV.	27 115 €	7 363 €	11 330 €	12 000 €
	Virement à la section d'investissement				689 218 €
	TOTAL dépenses	1 920 110 €	2 037 253 €	2 308 039 €	3 073 695 €

En fonctionnement, le budget 2024 s'équilibre à hauteur de 3 M€.

En 2024, les principales dépenses sont les frais généraux (696 K€), les dépenses de personnel (800 K€). Les atténuations de produits (393 K€) correspondent aux redevances prélevées et reversées à l'Agence de l'eau pour la protection de la ressource.

Le virement à la section d'investissement en 2024 (autofinancement) est estimé à 689 K€.

Recettes de fonctionnement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
013	ATTENUATION DE CHARGES	5 339 €	7 405 €	18 539 €	3 000 €
042	OPERATIONS D'ORDRE	52 738 €	50 021 €	48 162 €	50 000 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 305 894 €	2 251 596 €	2 109 144 €	2 158 650 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0 €	9 875 €	0 €	0 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	53 419 €	52 273 €	47 972 €	53 006 €
76	PRODUITS FINANCIERS	2 218 €	1 383 €	1 778 €	1 500 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 672 €	36 378 €	119 736 €	10 000 €
78	REPRISES SUR AMORT. ET PROV	0 €	10 439 €	6 051 €	5 000 €
	Excédent de fonctionnement reporté				792 539 €
	TOTAL recettes	2 437 280 €	2 419 373 €	2 351 385 €	3 073 695 €

L'essentiel du budget 2024 est alimenté par la vente d'eau aux abonnés (1,26 M€), les abonnements (360 K€) et l'excédent reporté (800 K€). En dépit de l'inflation, les tarifs n'ont pas été augmenté en 2024. Il faudra les revoir au vu du résultat 2023 en diminution (43 K€ en 2023 contre 382 K€ en 2022).

5.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE	52 738 €	50 021 €	48 162 €	50 000 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	39 608 €	0 €	0 €	0 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	240 512 €	465 816 €	210 271 €	225 000 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 750 €	1 785 €	42 548 €	96 980 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	120 789 €	36 669 €	171 900 €	505 000 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	177 373 €	330 757 €	266 196 €	456 434 €
	Reste à réaliser dépenses				464 277 €
	Déficit 2023				0 €
	TOTAL dépenses	651 770 €	885 050 €	739 079 €	1 797 692 €

Les principaux postes en 2024 comprennent :

- Le renouvellement du réseau (456 K€),
- La télégestion (250 K€),
- Les études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de châteaux d'eau (75 K€).
- Le renforcement de l'infrastructure informatique (70 K€)

Recettes d'investissement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE	348 569 €	379 358 €	523 947 €	390 000 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	39 608 €	0 €	0 €	0 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0 €	400 000 €	200 000 €	300 000 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	88 400 €	140 000 €	180 720 €	173 400 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	81 437 €	0 €	0 €	0 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0 €	0 €	0 €	0 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 687 €	6 343 €	6 343 €	0 €
	Virement de la section de fonctionnement				689 218
	Excédent d'investissement reporté				102 573 €
	Reste à réaliser recettes			311 550 €	142 500 €
	TOTAL recettes	489 264 €	925 702 €	911 011 €	1 797 692 €

Aucun emprunt n'est prévu en 2024, l'objectif restant de poursuivre le désendettement de ce budget annexe.

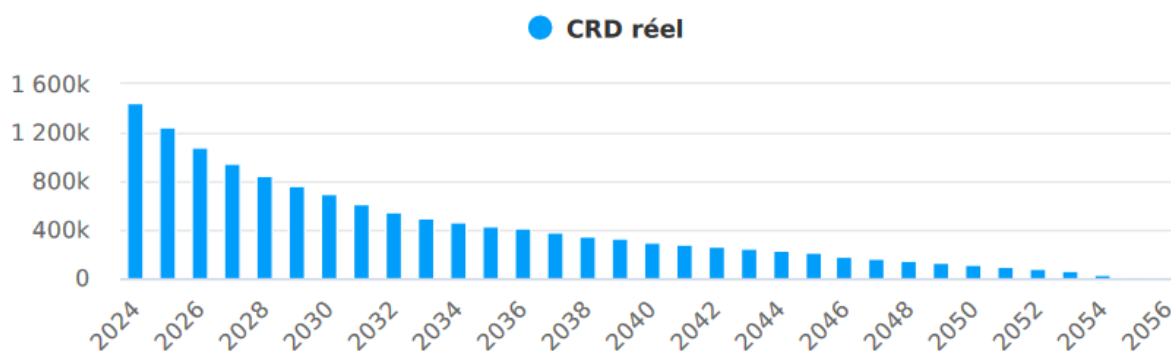
5.c La dette

Le stock de dette au 31 décembre 2023 s'élève à 1.45 M€.

Elements de synthèse	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation
Votre dette globale est de :	1 450 883 €	1 661 154.52 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	4.15 %	3.73 %	↑
Sa durée résiduelle moyenne est de :	17 ans 5 mois	16 ans 11 mois	↑
Sa durée de vie moyenne est de :	9 ans 2 mois	8 ans 11 mois	↑

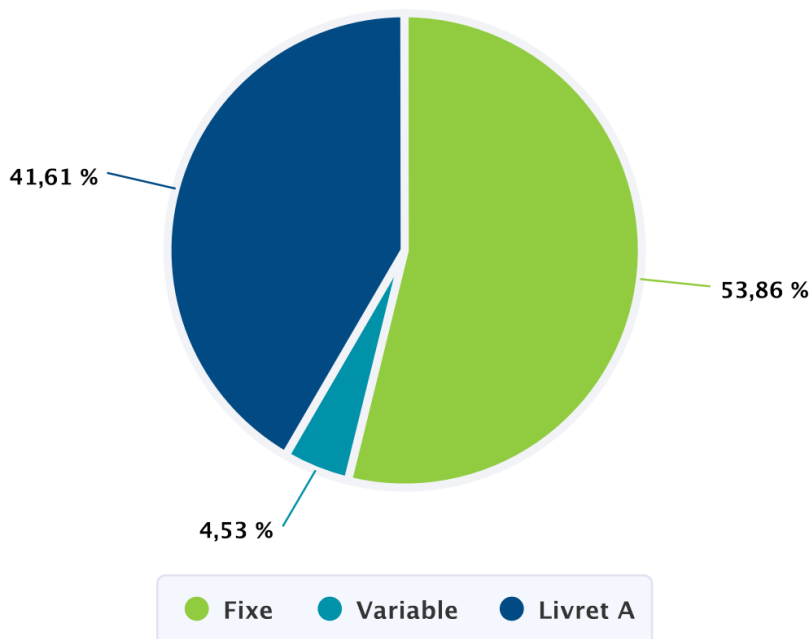
12 emprunt(s) réparti(s) auprès de 5 établissement(s) prêteur(s).

Profil d'extinction (capital, en €)

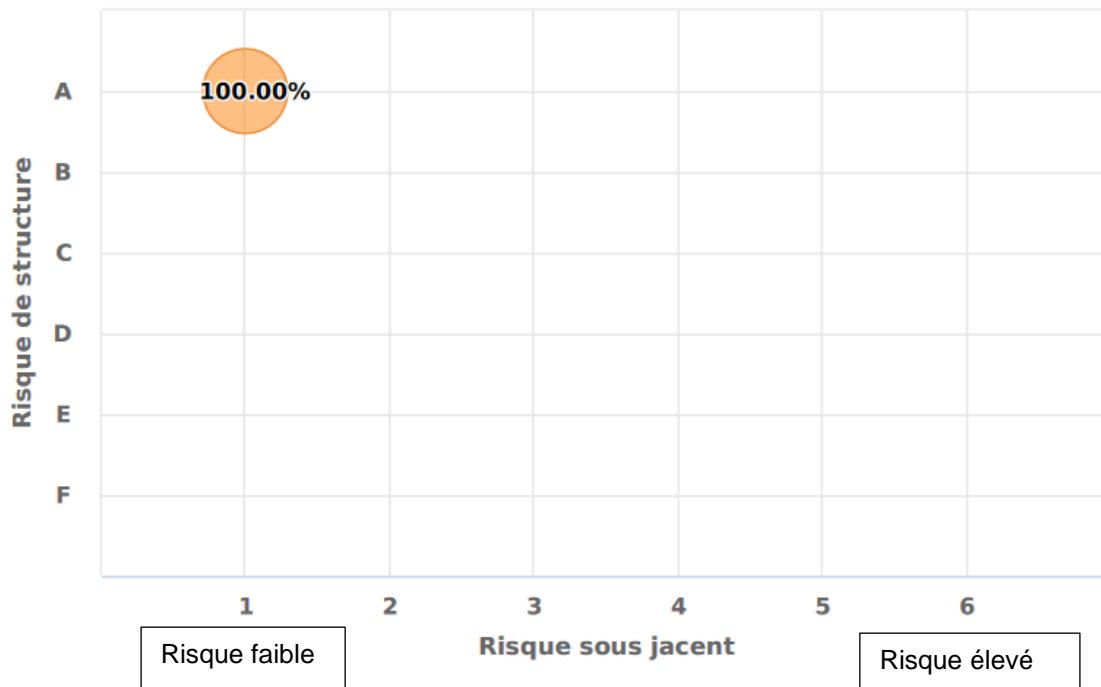


Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	781 432.77 €	53.86 %	4,13 %
Variable	65 700.00 €	4.53%	7.24 %
Livret A	603 750.00 €	41.61 %	3.85 %
Ensemble des risques	1 450 882.77 €	100,00 %	4.15 %



Structure de la Dette (selon la charte Gissler)



La dette est totalement sécurisée (classée 1A).
Aucun emprunt n'est prévu en 2024.

6) Le budget assainissement

Ce budget gère :

- un contrat dit « urbain » conclu avec la Société des Eaux de Saint-Omer jusqu'au 31 décembre 2024, pour 17 communes (Arques, Blendecques, Campagne-lès-Wardrecques, Clairmarais, Hallines, Helfaut, Houlle, Longuenesse, Moulle, Racquinghem, Saint Martin-lez-Tatinghem, Saint-Omer, Salperwick, Serques, Tilques, Wardrecques et Wizernes),
- un autre contrat conclu avec Suez-Lyonnaise des Eaux qui a démarré le 1^{er} mai 2022 pour 5 communes (Bayenghem-lez-Eperlecques, Eperlecques, Aire sur la Lys, Ecques et Quiestède) et conclu jusqu'au 31 décembre 2026.

6.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	456 099 €	452 790 €	447 708 €	639 389 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	237 507 €	299 726 €	344 957 €	420 000 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 445 251 €	1 427 983 €	1 457 027 €	1 504 367 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0 €	0 €	803 €	10 €
66	CHARGES FINANCIERES	226 034 €	215 164 €	203 732 €	220 000 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	138 390 €	101 852 €	156 192 €	161 534 €
68	DOTATIONS AUX AMORT. ET PROV	3 454 €	12 653 €	263 €	300 €
	Virement à la section d'investissement				5 000 000€
	TOTAL dépenses	2 506 735 €	2 510 169 €	2 610 684 €	7 945 600 €

Le budget de fonctionnement 2024 s'équilibrera à environ 8 M€. Le virement prévisionnel à l'investissement reste important : 5 M€ (6 M€ l'an dernier).

Recettes de fonctionnement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	501 222 €	487 654 €	486 845 €	487 140 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 730 195 €	2 712 744 €	2 551 245 €	2 509 976 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	515 096 €	548 557 €	569 424 €	400 000 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0 €	1 €	0 €	10 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 270 €	14 774 €	0 €	3 000 €
78	REPRISES SUR AMORT.ET PROV.	0 €	497 €	2 149 €	1 000 €
	Résultat reporté			5 533 298 €	4 544 473 €
	TOTAL recettes	3 750 783 €	3 764 227 €	3 609 664 €	7 945 600 €

La principale recette est la surtaxe assainissement : 2,35 M€ qui est en diminution de près de 200 K€. Le résultat 2023 s'établit ainsi à 1 M€, en baisse de 250 K€ par rapport à l'an dernier

L'excédent de fonctionnement reste élevé fin 2023 (4,5 M€) après couverture du besoin de financement (2 M€). La stratégie financière vise à utiliser ce fonds de roulement afin de ne pas recourir à l'emprunt et ainsi ne pas supporter inutilement des intérêts bancaires. Il sera nécessaire d'autofinancer une partie des lourds investissements très importants à réaliser dans les prochaines années (station d'épuration, gestion des eaux claires parasites).

6.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	501 222 €	487 654 €	486 845 €	487 140 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 366 918 €	395 557 €	603 891 €	500 000 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEM.	91 195 €	9 163 €	0 €	0 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	756 826 €	614 324 €	549 277 €	575 000 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	381 383 €	132 357 €	266 860 €	382 000 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6240 €	46 054 €	5 375 €	30 831 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 444 367 €	3 163 411 €	3 054 614 €	8 228 958 €
	Restes à réaliser				2 833 731 €
	TOTAL dépenses	5 548 151 €	4 848 520 €	4 966 864 €	13 037 660 €

Les principales opérations 2024 concernent les réseaux (2,5 M€) et 2,6 M€ de travaux non engagés sur 2023. Les premières dépenses pour réalisation de la nouvelle station d'épuration (maitrise d'œuvre notamment) devraient également intervenir courant 2024.

Recettes d'investissement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 445 251 €	1 427 983 €	1 457 027 €	1 504 367 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 366 918 €	395 557 €	603 891 €	500 000 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0 €	2 014 255 €	2 014 255 €	2 000 000 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	963 147 €	1 020 868 €	793 401 €	580 000 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	674 638 €	705 671 €	241 736 €	0 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			12 476 €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	122 138 €	9 748 €	224 126 €	140 000 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	553 864 €	401 658 €	254 204 €	250 000 €
	Virement de la section d'exploitation				5 000 000 €
	Restes à réaliser recettes				1 152 050 €
	Résultat antérieur				1 911 244 €
	TOTAL recettes	5 125 956 €	5 975 741 €	5 601 120 €	13 037 660 €

L'excédent antérieur offre encore des marges de manœuvre pour investir sans avoir recours à l'emprunt.

6.c La dette

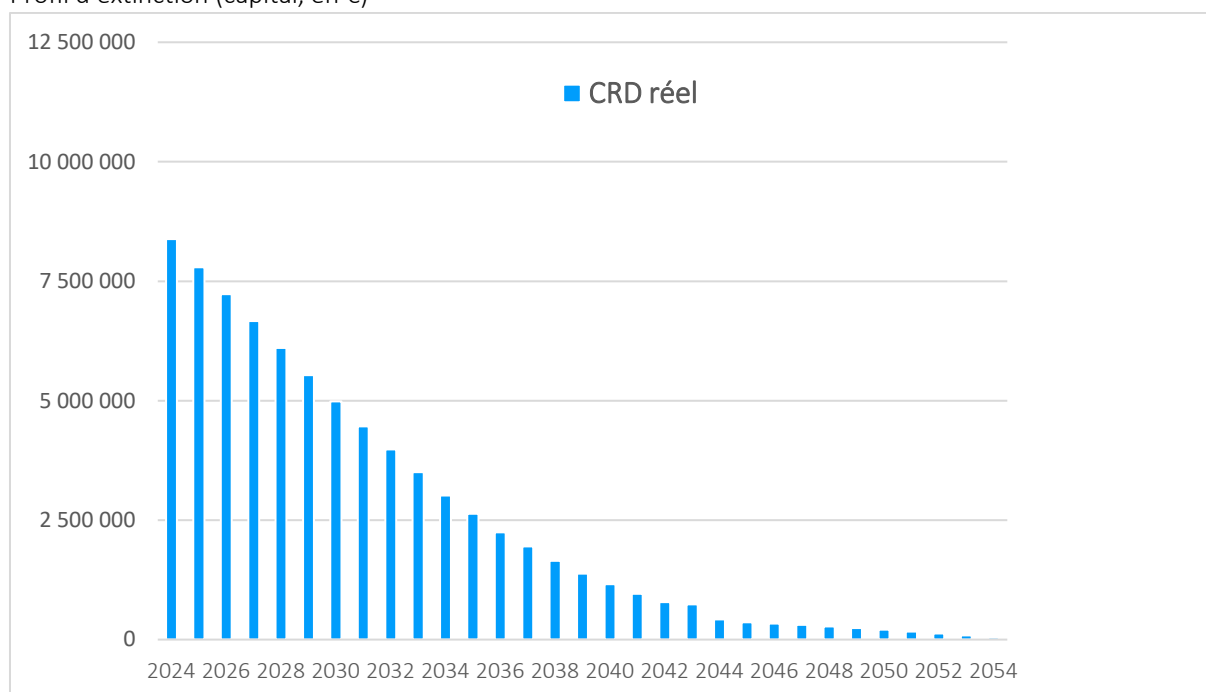
Le stock de dette au 31 décembre 2023 s'élève à 8.38 M€ contre 8.7 M€ fin 2022.

Ce dernier intègre les avances convertibles et les avances pour lesquelles l'échéancier de remboursement n'est pas connu de l'agence de l'eau (ce qui n'était pas le cas dans le ROB l'an dernier).

Elements de synthèse	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation
Votre dette globale est de :	8 378 661 €	8 697 768.68 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	2.40 %	2.81 %	↑
Sa durée résiduelle moyenne est de :	15 ans 1 mois	15 ans 1 mois	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	8 ans 10 mois	8 ans 9 mois	↓

129 emprunts répartis auprès de 6 établissement(s) prêteur(s).

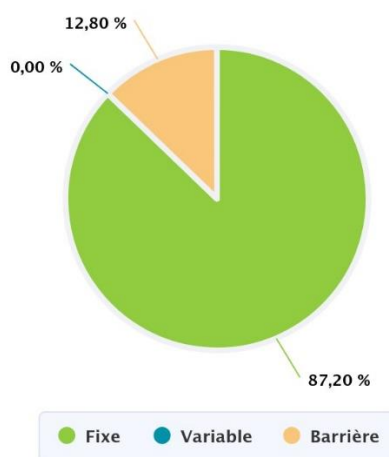
Profil d'extinction (capital, en €)



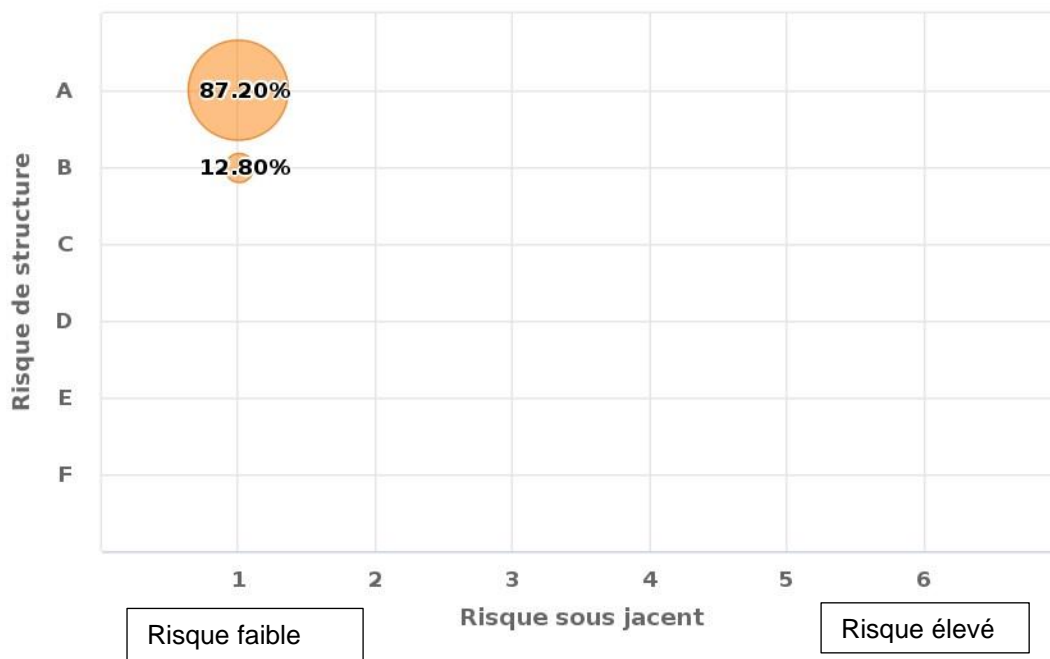
Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	7 306 610.40 €	87.20 %	2,11 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Barrière	1 072 050.57 €	12.80 %	4.39 %
Ensemble des risques	8 378 660.97 €	100,00 %	2.40 %

Graphique par type de risque



Structure de la Dette (selon la charte Gissler)



Il n'est pas prévu en 2024 de recours à l'emprunt sur ce budget.

Une analyse de la dette a été réalisée en 2023 afin d'étudier les possibilités de remboursement anticipé pour limiter les frais financiers payés chaque année, cependant au vu du coût important, il n'a pas été donné suite.

7) Le budget de l'assainissement non collectif (ANC)

Ce budget finance depuis le 1^{er} janvier 2018 les services d'assainissement des usagers non raccordés à l'assainissement collectif sur toutes les communes de la CAPSO.

Il assure essentiellement des missions imputées en section de fonctionnement (frais de personnel, maintenance, participations aux frais de réhabilitation des usagers).

7.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 034 €	6 350 €	7 217 €	10 270 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	65 046 €	67 978 €	109 212 €	130 000 €
042	OPERATIONS D'ORDRE	3 664 €	3 664 €	732 €	605 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	231 €	150 €	178 €	500 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	256 €	460 €	630 €	400 €
68	DOTATIONS AUX AMORT. ET PROV	202 €	96 €	318 €	500 €
	Déficit cumulé de fonctionnement				44 616 €
	TOTAL dépenses	74 433 €	78 699 €	118 287 €	186 891 €

Ce budget présente un déficit de fonctionnement de 61 K€ à fin 2021, réduit à 49 K€ fin 2022 puis à 44 K€ fin 2023.

Recettes de fonctionnement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	77839 €	76 605 €	74 105€	90 742 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0 €	0 €	0 €	0 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €	16 800 €	45 840 €	96 000 €
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			172 €	150 €
	TOTAL recettes	77839 €	93 405 €	120 117 €	186 891 €

La redevance d'assainissement non collectif a été réévaluée lors du conseil communautaire de décembre 2020 et une pénalité pour non-réalisation de travaux instaurée (240 €), ceci afin de permettre le retour à l'équilibre de ce budget actuellement déficitaire. Des pénalités ont été appliquées pour 45 840 € en 2023. Une accélération des envois de courriers aux propriétaires a été menée en 2023 et se poursuivra en 2024.

7.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0 €	0 €	0 €	5 000 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0 €	0 €	0 €	6 287 €
	TOTAL dépenses	0 €	0 €	0 €	11 287 €

Recettes d'investissement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE	3 664 €	3 664 €	731 €	605 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	964 €	0 €	0 €	0 €
	Excédent cumulé d'investissement				10 682 €
	TOTAL recettes	4 628 €	3 664 €	731 €	11 287 €

En investissement, l'excédent reporté (10 K€) permettra d'inscrire des dépenses en immobilisations.

7.c La dette

Ce budget n'a pas de dette et il n'est pas prévu de recours à l'emprunt en 2024. En tout état de cause, il n'y a pas de possibilité d'emprunter au vu de la situation financière actuelle.

8) Le budget GEMAPI

Ce budget annexe assure la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

8.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	113 987 €	572 699 €	364 286 €	965 366 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	222 021 €	238 987 €	292 048 €	370 000 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	34 575 €	40 959 €	53 825 €	54 500 €
042	OPERATIONS D'ORDRE	33 747 €	41 530 €	36 273 €	50 000 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 370 060 €	1 546 813 €	1 611 793 €	2 643 000 €
66	CHARGES FINANCIERES	11 572 €	10 901 €	10 231 €	13 000 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 €	40 €	0 €	1 000 €
	Virement à la section d'investissement				805 849 €
	TOTAL dépenses	1 786 002 €	2 451 930 €	2 368 458 €	4 902 715 €

Les principales dépenses pour 2024 concernent des participations auprès des syndicats de lutte contre les inondations (SMAGEAa, SYMSAGEL, WATERINGUES avec une hausse de 300 K€ pour ce dernier). Une enveloppe de réserve a été inscrite au BP 2024 pour les compensations des coûts liés aux inondations engagés par les syndicats (500 K€). Le montant global de ces participations s'élève à 2.6 M€ (1.6 M€ en 2023).

De même, des crédits supplémentaires au titre de l'entretien des ouvrages gérés par la CAPSO sont intégrés au BP 2024 qui s'établirait à près de 5M€.

Recettes de fonctionnement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
73	IMPOTS ET TAXES	2 281 039 €	2 269 167 €	2 262 566 €	2 770 000 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	245078 €	953 213 €	960 900 €	950 000 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		67 €	0 €	
	Excédent de fonctionnement cumulé				1 182 715 €
	TOTAL recettes	2 526 117 €	3 222 447 €	3 223 466 €	4 902 715 €

Depuis 2020, le produit attendu pour la GEMAPI est de 2,5 M€. En 2022, une compensation de 700 K€ a été perçue en plus de la part de l'Etat. Cette dernière étant pérenne est réinscrite au BP 2024.

Le résultat 2023 est stabilisé à 855 K€, contre 770 K€ en 2022.

Au vu de l'accompagnement financier demandé par les différents syndicats et des enveloppes supplémentaires inscrites au BP 2024 pour l'entretien et les travaux à réaliser suite aux récentes inondations, **il est proposé de majorer de 500 K€ la taxe GEMAPI et de la porter à 3 M€ dès 2024.**

8.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
16	REMBOURSEMENT EMPRUNTS	100 000 €	116 666 €	116 666 €	130 000 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	86 559 €	84 985 €	68 043 €	604 400 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	1267 €	31 076 €	33 844 €	60 000 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 047 €	29 700 €	13 483 €	106 600 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 210 051 €	92 598 €	131 130 €	5 543 000 €
27	AUTRES IMMOB. FINANCIERES				1 000 000 €
4581	OPERATIONS SOUS MANDATS			864 €	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 414 441 €	0 €	229 831 €	0 €
	Reste à réaliser dépenses				755 199 €
	Déficit d'investissement cumulé				0 €
	TOTAL dépenses	2 844 365 €	355 027 €	593 863 €	8 199 200 €

En 2024, seront notamment proposés en investissements courants :

- Études : système d'endiguement (300 K€), études Morphologiques sur la Lys et la Melde (150K€),
- Travaux sur le Papi de la Lys (425 K€),
- L'acquisition d'un véhicule pour les piégeurs (50 K€).

Des investissements supplémentaires ont été budgétisés suite aux récentes inondations :

- Le curage de la Lys à Aire sur la Lys, la Petite Becque à Quiestède, le Contre fossé à Wardrecques et Racquinghem, le fossé des Madeleines à Longuenesse (total : 1.2 M€),
- Des travaux sur le système d'endiguement sur Blendecques (BM1), Arques (BM3), Longuenesse (HM4) sur la basse et la haute Meldyck (838 K€),
- La création d'une surverse au niveau de la basse Meldyck sur Arques (480 K€),
- Une éventuelle 1^{ère} phase de curage des affluents de la Lys (1.5 M€) et une intervention sur l'ancien canal VNF (1M€),
- Une avance d'1M€ est enfin provisionnée pour permettre aux syndicats (SMAGEAA et SYMSAGEL) de financer l'acquisition de batardeaux avant d'encaisser la subvention.

Recettes d'investissement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE	33 747 €	41 530 €	36 273 €	50 000 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	661 248 €	716 309 €	3 931 €	1 600 000 €
13	SUBVENTIONS	1 115 637 €	301 621 €	424 562 €	1 254 500 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0 €	0 €	0 €	2 485 831 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 414 441 €	0 €	229 831 €	0 €
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				805 849 €
	Excédent antérieur				1 642 156 €
	Restes à réaliser recettes				360 864 €
	TOTAL recettes	3 225 073 €	1 059 461 €	694 599 €	8 199 200 €

Les principales recettes d'investissement pour 2024 proviennent de l'autofinancement (1.8 M€), des excédents antérieurs et des subventions d'état liées aux travaux « Inondations » (1.25M€ budgétés sur la base de 30% des dépenses à engager).

La mise en œuvre des opérations reprises ci-dessus nécessiterait le recours à un emprunt d'équilibre à hauteur de 2.48 M€ en 2024. La réalisation de la totalité des opérations avec un taux de financement de 30% serait donc très impactante pour le budget annexe. Une vigilance forte sera à avoir avant d'engager les dépenses les plus lourdes pour ne pas obérer notre capacité à porter les autres opérations dans les prochaines années (PAPI de la Lys, système d'endiguement notamment).

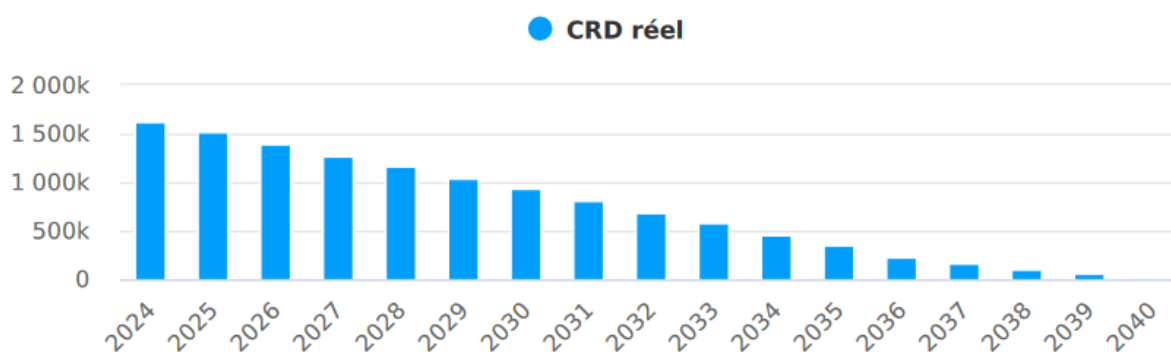
8.c La dette

Le stock de dette s'élève à 1.63 M€ au 31 décembre 2023 contre 1,75 M€ en 2022.

Elements de synthèse	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation
Votre dette globale est de :	1 629 167 €	1 745 833 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	0.61 %	0.61 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de :	14 ans	15 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	7 ans 1 mois	7 ans 7 mois	↓

2 emprunt(s) réparti(s) auprès de 2 établissement(s) prêteur(s).

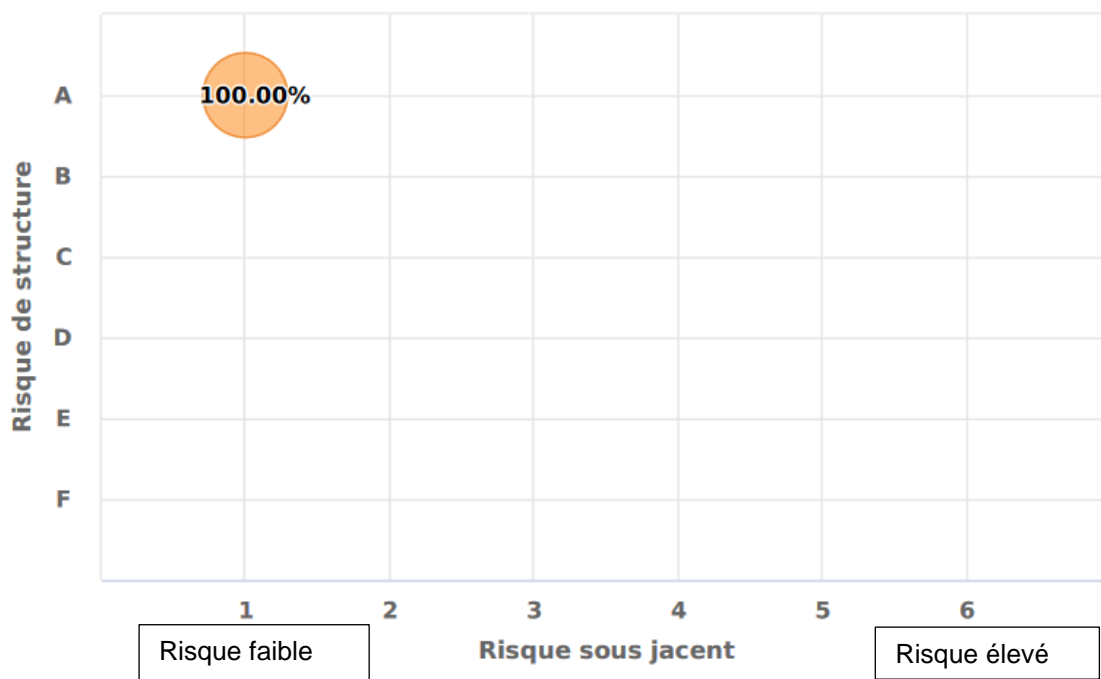
Profil d'extinction (capital, en €)



Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	1 629 167 €	100,00 %	0,61 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	1 629 167 €	100,00 %	0,61 %

Structure de la Dette (selon la charte Gissler)



Un emprunt est prévu en 2024 pour un montant de 2.48 M€

Impact d'un prêt de 2.48 M€ € au 1er juin 2024 au taux fixe de 3.60% l'an sur 20 ans.

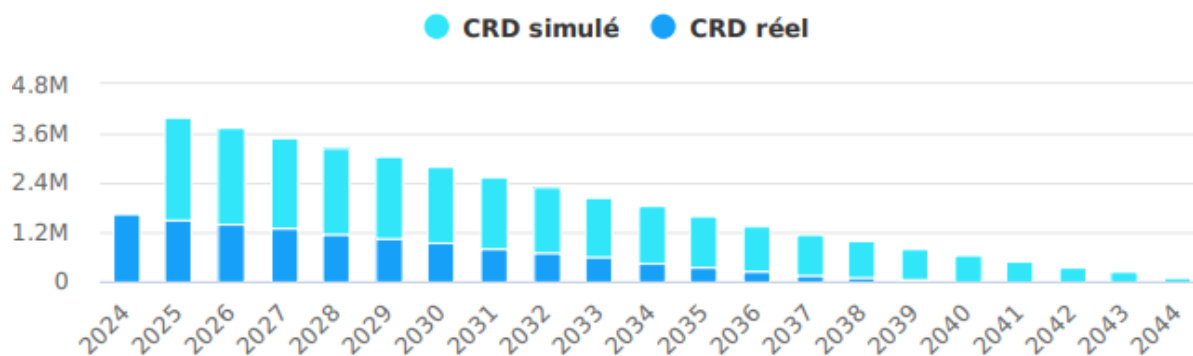


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	1 629 166,63 €	116 666,68 €	9 676,26 €	126 342,94 €	3 997 499,95 €
2025	3 997 499,95 €	240 916,68 €	99 708,76 €	340 625,44 €	3 756 583,27 €
2026	3 756 583,27 €	240 916,68 €	94 503,64 €	335 420,32 €	3 515 666,59 €
2027	3 515 666,59 €	240 916,68 €	89 298,51 €	330 215,19 €	3 274 749,91 €
2028	3 274 749,91 €	240 916,68 €	84 304,61 €	325 221,29 €	3 033 833,23 €
2029	3 033 833,23 €	240 916,68 €	78 888,26 €	319 804,94 €	2 792 916,55 €
2030	2 792 916,55 €	240 916,68 €	73 683,14 €	314 599,82 €	2 551 999,87 €
2031	2 551 999,87 €	240 916,68 €	68 478,01 €	309 394,69 €	2 311 083,19 €
2032	2 311 083,19 €	240 916,68 €	63 434,41 €	304 351,09 €	2 070 166,51 €
2033	2 070 166,51 €	240 916,68 €	58 067,76 €	298 984,44 €	1 829 249,83 €
2034	1 829 249,83 €	240 916,68 €	52 862,64 €	293 779,32 €	1 588 333,15 €
2035	1 588 333,15 €	240 916,68 €	47 657,51 €	288 574,19 €	1 347 416,47 €
2036	1 347 416,47 €	190 916,47 €	42 609,21 €	233 525,68 €	1 156 500,00 €
2037	1 156 500,00 €	174 250,00 €	37 517,26 €	211 767,26 €	982 250,00 €
2038	982 250,00 €	174 250,00 €	32 552,13 €	206 802,13 €	808 000,00 €
2039	808 000,00 €	174 250,00 €	27 587,01 €	201 837,01 €	633 750,00 €
2040	633 750,00 €	136 750,00 €	22 764,63 €	159 514,63 €	497 000,00 €
2041	497 000,00 €	124 250,00 €	18 140,50 €	142 390,50 €	372 750,00 €
2042	372 750,00 €	124 250,00 €	13 605,38 €	137 855,38 €	248 500,00 €
2043	248 500,00 €	124 250,00 €	9 070,25 €	133 320,25 €	124 250,00 €
2044	124 250,00 €	124 250,00 €	4 547,55 €	128 797,55 €	0,00 €

SYNTHESE GENERALE DES BUDGETS PREVISIONNELS 2024 CONSOLIDES

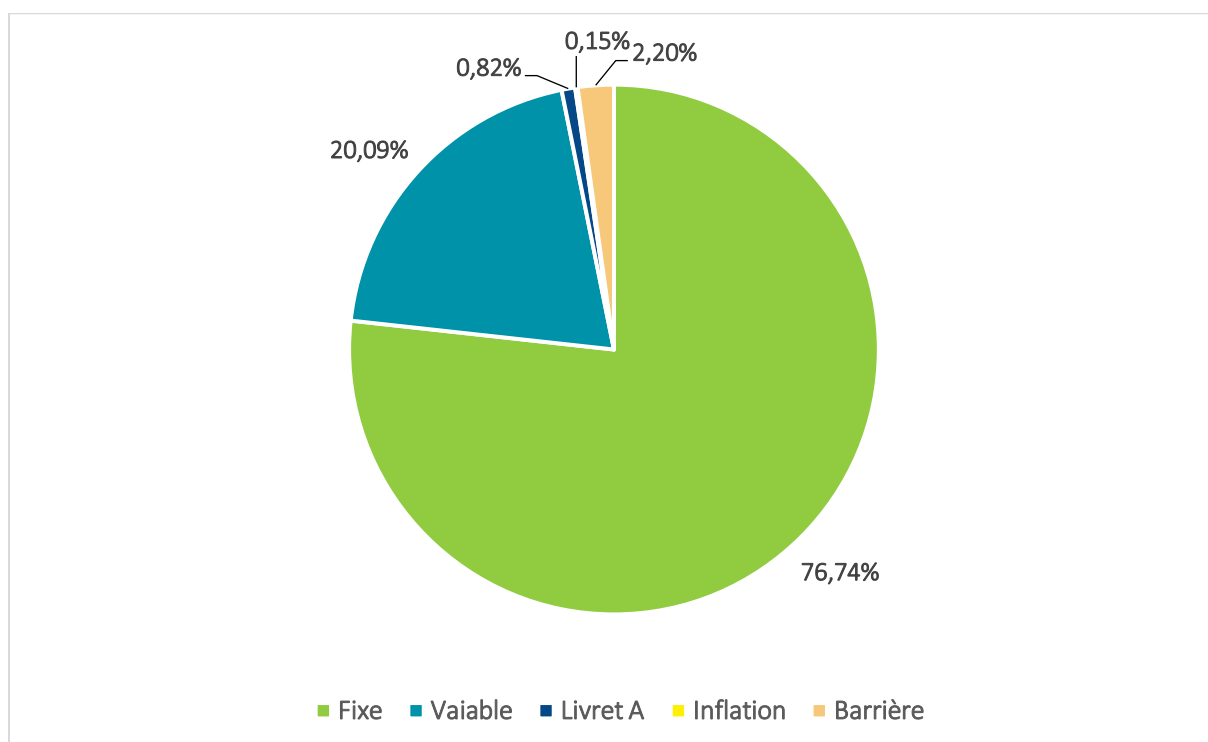
Prévision	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Principal	84 461 050 €	38 352 496 €	131 492 500 €
Développement économique	20 265 766 €	17 138 080 €	37 403 846 €
Transports	11 981 650 €	4 956 231 €	16 937 881 €
Déchets	16 844 200 €	4 333 970 €	21 178 170 €
Eau potable	4 533 397 €	8 084 011 €	12 617 408 €
Régie eau potable	3 073 695 €	1 797 692 €	4 871 387 €
Assainissement	7 945 600 €	13 037 660 €	20 983 260 €
Assainissement non collectif	186 891 €	11 287 €	198 178 €
Gémapi	4 902 715 €	8 199 200 €	13 101 915 €
TOTAL	154 194 964 €	95 638 127 €	249 833 091 €

IV. SYNTHESE GENERALE RELATIVE A LA DETTE (TOUS BUDGETS REUNIS)

Elements de synthèse	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation
Votre dette globale est de :	73 247 266 €	75 791 208 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	* 2.42 %	* 2.09 %	↑
Sa durée résiduelle moyenne est de :	13 ans 10 mois	14 ans 3 mois	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	7 ans 3 mois	7 ans 5 mois	↓

225 emprunt(s) réparti(s) auprès de 12 établissement(s) prêteur(s).

Dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	56 210 569,83	76,74%	1,70%
Variable	14 713 356,36	20,09%	4,93%
Livret A	603 750,00	0,82%	3,85%
Inflation	110 257,73	0,15%	5,88%
Barrière	1 609 332,69	2,20%	4,55%
Ensemble des risques	73 247 266,61	100,00%	2,42%

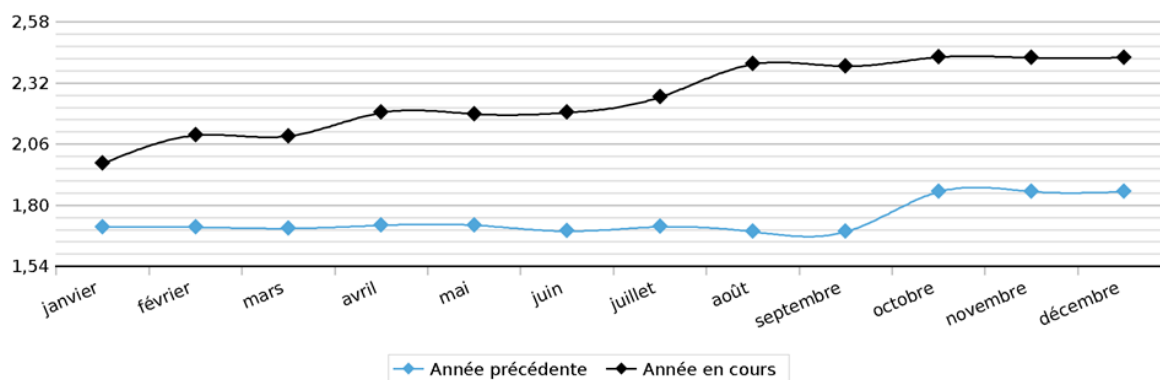


Définitions

Barrière : Un emprunt à barrière est un emprunt classique assorti d'une option où le taux est conditionné en fonction d'un indice sous-jacent qui s'active ou se désactive par rapport à un seuil fixé à l'avance dans le contrat de prêt (« la barrière »).

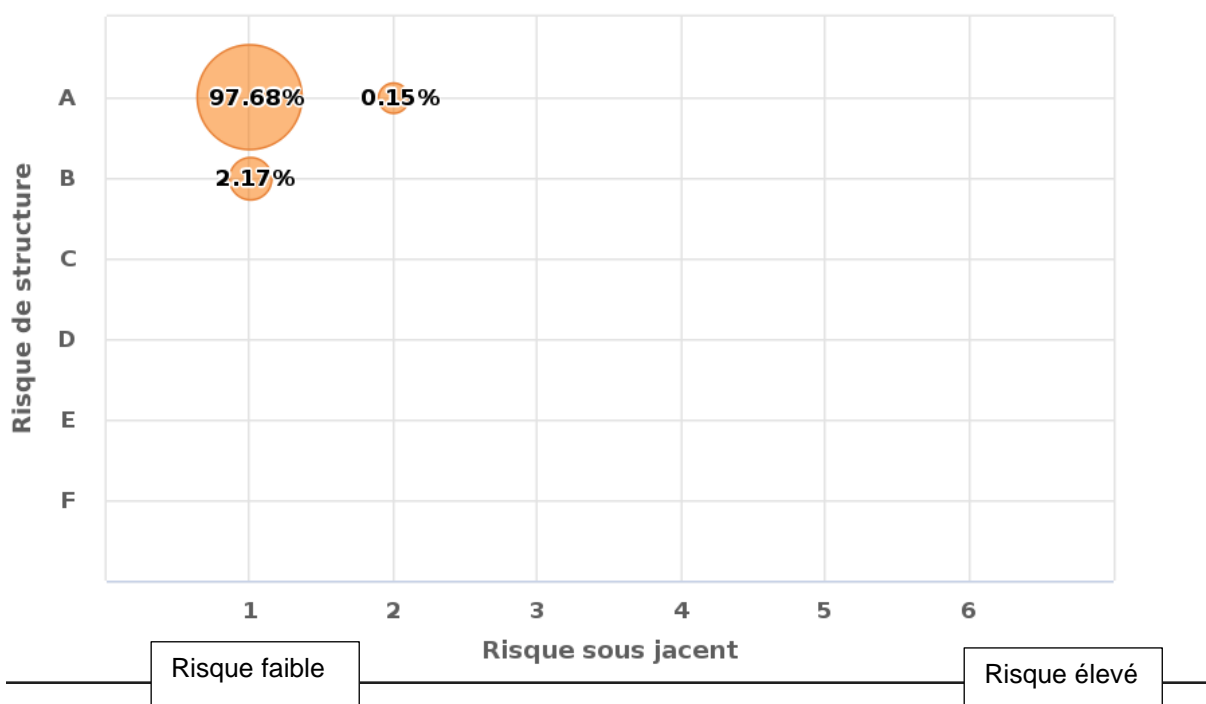
Barrière avec multiplicateur : un effet multiplicateur peut être également introduit au contrat. Le franchissement de la barrière conduit à une augmentation plus que proportionnelle du taux d'intérêt par rapport à l'indice sur lequel il est indexé.

Évolution annuelle du taux moyen (%)

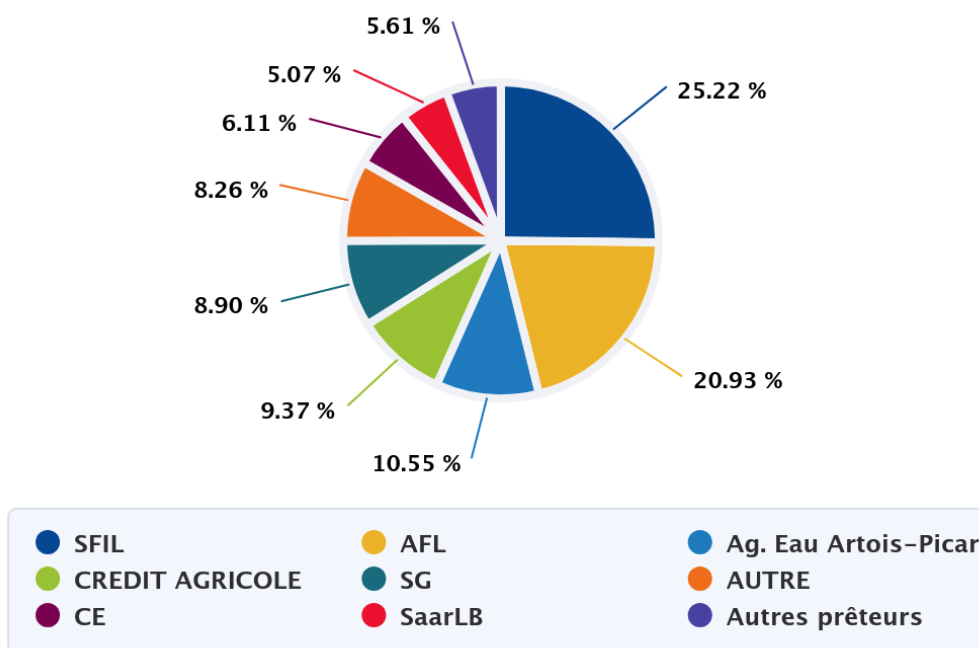


© Finance Active

Dette selon charte de bonne conduite



Dette par prêteur



En raison de la hausse de l'inflation, le taux de rémunération du Livret A, l'épargne préférée des Français, a été relevé 2 fois au cours de l'année 2022 puis en février 2023, passant de 0.50 % à 3.00 %.

La CAPSO possède 2 emprunts indexés sur le Livret A, pour un encours total de 603 750 €. Il n'y a pas de nouvelle évolution prévue à ce jour, soit environ 18 750 € d'intérêts prévus en 2024 (tous budgets confondus).

De même l'évolution des taux pourrait générer une progression des intérêts sur les emprunts à taux variable sur un encours total de 14 713 356 €, soit environ 565 000 € d'intérêts prévus en 2024 (tous budgets confondus) contre 441 707 € en 2023

Stratégie d'endettement 2024 :

L'arbitrage des nouveaux emprunts et des avis de tirage se fera sur les seuls index taux fixes ou monétaires en euro (classement Glissler 1A).

Les emprunts existants pourront être réaménagés ou refinancés selon les opportunités de taux.

Pour les prochains nouveaux emprunts, une répartition fixe/variable (50%/50%) pourrait être privilégiée (Glissler 1A uniquement). En période de taux plus élevés, cela permet de sécuriser à long terme, tout en optimisant une partie de l'encours sur le long terme en anticipant une amélioration du marché.

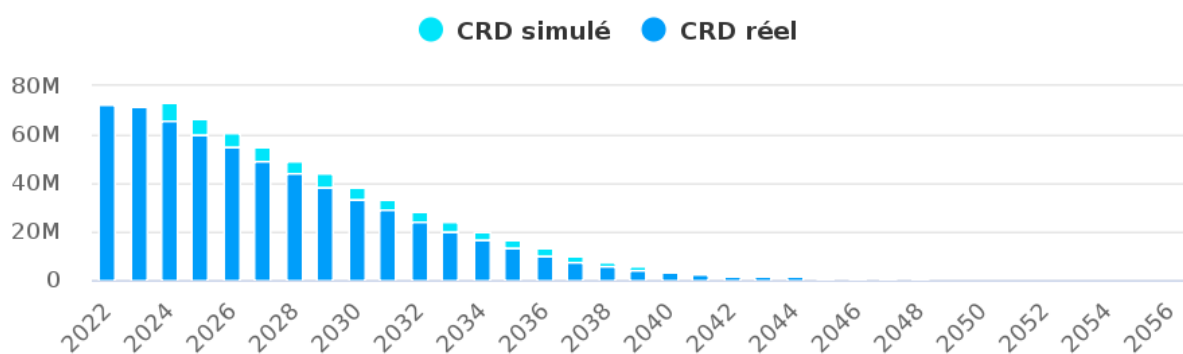
La durée des emprunts nouveaux n'excédera pas 20 années pour les budgets général et développement économique.

Avec un recours à l'emprunt prévisionnel limité à 8.608 M€ en 2024, et 6.21 M€ d'amortissement du capital de la dette en cours, la collectivité prévoit une hausse du stock sur l'exercice de 3.6 M€ tous budgets confondus.

Simulation d'impact d'un emprunt de 8.608 M€ au 1^{er} juin 2024 (besoin de financement 2024 estimé) au taux fixe annuel moyen de 3.60 % (durée : 20 ans) sur la dette globale de la CAPSO pour l'ensemble des budgets (capital et intérêts) :

Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice	CRD début d'exercice
2024	73 247 257	6 213 944	1 603 957	7 817 901	76 888 186	54 558 258
2025	76 888 186	6 550 417	1 706 935	8 280 275	70 337 769	58 958 324
2026	70 337 769	6 291 328	1 520 045	7 833 149	64 046 440	53 761 062
2027	64 046 440	6 332 038	1 377 771	7 730 438	57 714 403	48 822 652
2028	57 714 403	6 113 425	1 241 416	7 374 378	51 600 978	43 854 562
2029	51 600 978	5 815 049	1 099 969	6 933 356	45 785 929	39 116 000
2030	45 785 929	5 796 908	976 068	6 790 168	39 989 020	34 665 970
2031	39 989 020	5 375 252	854 349	6 245 647	34 613 768	30 216 324
2032	34 613 768	5 067 838	748 565	5 831 343	29 545 930	25 982 532
2033	29 545 930	4 426 544	647 880	5 088 176	25 119 386	21 993 847
2034	25 119 386	4 166 995	567 428	4 747 031	20 952 391	18 655 665
2035	20 952 391	4 071 198	489 788	4 572 447	16 881 193	15 475 812
2036	16 881 193	3 536 150	414 175	3 960 669	13 345 043	12 399 797
2037	13 345 043	3 195 526	341 448	3 546 142	10 149 517	9 720 848
2038	10 149 517	2 400 336	276 819	2 685 177	7 749 181	7 317 299
2039	7 749 181	1 490 890	230 402	1 728 169	6 258 292	5 509 398
2040	6 258 292	1 218 314	198 594	1 422 654	5 039 978	4 511 054
2041	5 039 978	1 147 273	168 106	1 319 963	3 892 705	3 673 492
2042	3 892 705	1 111 133	138 344	1 252 915	2 781 572	2 875 570
2043	2 781 572	856 559	109 177	968 027	1 925 014	2 179 258
2044	1 925 014	808 078	79 248	888 475	1 116 936	1 471 530
2045	1 116 936	311 475	48 766	360 240	805 461	751 815
2046	805 461	326 239	35 820	362 059	479 222	468 765
2047	479 222	50 357	22 473	72 830	428 865	172 500
2048	428 865	52 080	20 122	72 202	376 785	153 750
2049	376 785	53 896	17 677	71 574	322 889	135 000
2050	322 889	55 812	15 134	70 946	267 077	116 250
2051	267 077	57 832	12 388	70 220	209 245	97 500
2052	209 245	59 962	9 649	69 611	149 283	78 750
2053	149 283	62 208	6 793	69 001	87 076	60 000
2054	87 076	64 576	3 858	68 433	22 500	41 250
2055	22 500	11 250	731	11 981	11 250	22 500
2056	11 250	11 250	366	11 616	-	11 250



GLOSSAIRE

- AC** : Attribution de compensation
- BCE** : Banque Centrale Européenne
- BP** : Budget Primitif
- BPI** : Banque publique d'investissement
- CGI** : Code Général des Impôts
- CDC** : Caisse des dépôts et consignations
- CLEA** : contrat local d'éducation artistique et culturelle
- CRD** : Capital Restant Dû (dette) ou
Conservatoire à Rayonnement Départemental (culture)
- CET : contribution économique territoriale
- CFE** : cotisation foncière des entreprises
- CVAE** : cotisation sur la valeur ajoutée
- DGFIP** : Direction Générale des Finances Publiques
- DSIL** : dotation de soutien à l'investissement local
- DDTM** : direction départementale des territoires et de la mer
- DSC** : dotation de solidarité communautaire
- DGF** : dotation globale de fonctionnement
- DETR** : dotation d'équipement des territoires ruraux
- DRF** : dépenses réelles de fonctionnement
- DCRTP** : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- DUCSTP** : dotation unique de compensation de la taxe professionnelle
- EPCC** : Etablissement public de coopération culturelle
- EPF** : établissement public foncier
- IFER** : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
- IPSO** : Investir en Pays de Saint-Omer
- FCTVA** : fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
- FDPTP** : Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle
- FPIC** : fond de péréquation intercommunale et communale
- HCFP** : Haut Conseil des Finances Publiques
- Mdé** : Maison du développement économique
- OFGL** : Observatoire des finances et de la gestion publique locales
- PCAET** : Plan climat air énergie territoriale
- Prév** : prévisionnel
- PFF** : Pacte Fiscal et Financier
- SPL** : société publique locale
- RRF** : recettes réelles de fonctionnement
- TASCOM** : taxe sur les surfaces commerciales
- TEOM** : taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- TF** : taxe sur le foncier bâti
- TFNB** : taxe sur le foncier non bâti
- TH** : taxe d'habitation
- THR** : taxe d'habitation sur les résidences principales
- RAM** : Relais d'assistantes Maternelles
- ZA** : zones d'activités

ANNEXE 1 - INDEMNITES ELUS

Conformément à l'article L5211-12-1 du CGCT qui stipule que chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

1) Rappel des indemnités des élus votés pour chaque structure

- CAPSO du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

	Nombre d'élus concernés	Indemnité annuelle 2023 / élu	TOTAL
Président	1	60.349,08 €	60.349,08 €
1 ^{er} Vice-Président	3	26.281,02 €	78.843,06 €
Vice-Président	10	21.268,20 €	212.682,00 €
Conseiller délégué	15	9.977,04 €	149.655,60 €

- SMLA du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

	Nombre d'élus siégeant à la CAPSO concernés	Indemnité annuelle 2023 / élu	TOTAL
Vice-Président	8	6.930,42€	55.443,36 €

- SMFM du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

	Nombre d'élus siégeant à la CAPSO concernés	Indemnité annuelle 2023 / élu	TOTAL
Vice-Président	1	9.101,04 €	9.101,04 €

- SMAGEAa du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

	Nombre d'élus siégeant à la CAPSO concernés	Indemnité annuelle 2023 / élu	TOTAL
Président	1	14.371,74 €	14.371,74 €
Vice-Président	1	5.747,76 €	5.747,76 €

- Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale du 1er janvier au 31 décembre 2023

	Nb élus concernés	Indemnité annuelle 2023/ élu	TOTAL
Vice-Président	1	7.300,32 €	7.300,32 €

- Fédération de l'Energie du 1er janvier au 31 décembre 2023

	Nb élus concernés	Indemnité annuelle 2023 / élu	TOTAL
Vice-Président puis Président à compter du 14/10/2023	1	11.063,18 €	11.063,18 €

- SIDEALF du 1er janvier au 31 décembre 2023

	Nb élus concernés	Indemnité annuelle 2023 / élu	TOTAL
Président	1	12.454,27 €	12.454,27 €

2) Bilan 2023 des indemnités perçues par des conseillers communautaires

- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

	Nombre d'Elus concernés	Montant 2023
CAPSO	29	501.529,74 €
SMLA	8	55.443,36 €
SMFM	1	9.101,04 €
SMAGEAa	2	20.119,50 €
Fédération de L'énergie	1	11.063,18 €
Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale	1	7 300.32 €
SIDEALF	1	12.454,27 €
Total	43	627 011.41 €

A noter : l'évolution réglementaire de la valeur du point (+1.5%) à compter du 1^{er} juillet 2023.